

montargisénergies

COMPTE RENDU  
ANNUEL  
2024

MONTARGIS ÉNERGIES

Réseau



VILLE DE  
MONTARGIS

*Construit son avenir*



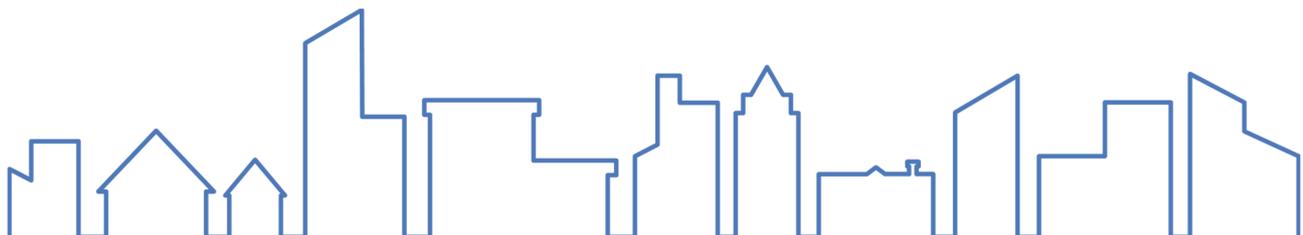
# Introduction

## COMPTE RENDU ANNUEL 2024 MONTARGIS ÉNERGIES

Le présent rapport constitue le Rapport Annuel d'Exploitation du Réseau de Chaleur Urbain de la Ville de Montargis, produit par le Délégué MONTARGIS ÉNERGIES, pour l'année 2024 (du 01/01/2024 au 31/12/2024).

Il a pour objet tout d'abord, de rappeler le périmètre et les conditions générales d'exécution du contrat qui a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour une durée initiale de 20 ans, et avec une prolongation de 10 ans (*via un avenant n°4 signé – Extension du réseau*).

Ce rapport présente ensuite, au titre de l'année 2024, l'analyse des comptes financiers de la Délégation de Service Public du réseau de chauffage urbain, ainsi que le bilan technique et commercial, et les perspectives pour 2025.





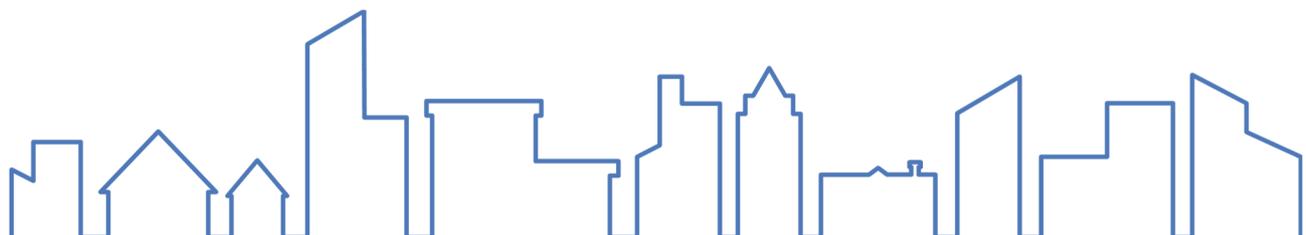
# Synthèse du compte rendu annuel 2024

Le résultat net de la concession, pour l'exercice 2024, s'établit à – 161 463 €. Le déficit s'explique d'une part, par un solde P3 négatif (dépenses P3 supérieures aux recettes R23 notamment suite à la casse du grappin de la chaudière bois et à des fuites réseaux), et d'autre part, par des frais financiers liés aux travaux.

Le Déléguataire a assuré un taux ENR de 79,2 %, ce qui permet aux abonnés de bénéficier du taux de TVA réduit. Pour autant, le taux reste impacté par une chaufferie biomasse qui est restée à l'arrêt jusqu'à mi-année du fait du sinistre sur le grappin.

Les équipes opérationnelles ont maintenu une qualité de service. Un taux de disponibilité du réseau proche de 100% a été assuré. Une nouvelle fois, aucun accident du travail n'a été à déplorer sur le site cette année.

Les travaux d'extension de l'avenant n°4 à la DSP ont permis le raccordement de 3 nouveaux abonnés fin 2024. Ils se poursuivent sur 2025 en intégrant la réalisation d'une nouvelle chaufferie biomasse.



# Sommaire Général

## COMPTE RENDU ANNUEL 2024 MONTARGIS ÉNERGIES

<b>1. DONNÉES GÉNÉRALES .....</b>	<b>3</b>
1.1. GENERALITES.....	3
1.1.1. <b>Présentation de Dalkia</b> .....	3
1.1.2. <b>DALKIA et les réseaux de chaleur</b> .....	6
1.1.3. <b>Les Délégations de Services Publics</b> .....	10
1.2. ACTUALITES FRANCE DES RESEAUX DE CHALEUR .....	12
1.3. VOTRE RESEAU.....	22
1.3.1. <b>Présentation</b> .....	22
1.3.2. <b>Spécificités du réseau</b> .....	26
<b>2. DONNÉES FINANCIÈRES .....</b>	<b>3</b>
2.1. INTRODUCTION .....	3
2.2. COMPTE DE RESULTAT.....	4
2.3. ANALYSE DETAILLEE DU COMPTE DE RESULTAT .....	6
2.3.1. Production d'énergie de la concession .....	6
2.3.2. Autres produits de la concession .....	11
2.3.3. Charges de la concession .....	12
2.4. ETAT DE VARIATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER.....	18
2.5. ETAT DES ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES .....	19
2.6. ETAT DES INVESTISSEMENTS .....	20
2.6.1. Etat des investissements et amortissements.....	20
2.6.2. Investissements en-cours .....	21
2.6.3. Financement .....	22
2.7. ETAT DES ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES .....	23
2.8. ETAT DES CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES .....	24
2.9. ANNEXES.....	25

### 3. DONNÉES TECHNIQUES ..... 3

3.1.	INTRODUCTION .....	3
3.2.	BILAN TECHNIQUE .....	4
3.3.	BILAN ENVIRONNEMENTAL .....	16

### 4. QUALITÉ DU SERVICE..... 3

4.1.	MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE SERVICE .....	3
4.1.1.	<b>Communication de crise</b> .....	5
4.1.2.	<b>Travaux en domaine public</b> .....	5
4.1.3.	<b>Procédure de traitement des réclamations clients</b> .....	6
4.1.4.	<b>Rencontres avec les acteurs</b> .....	7
4.1.5.	<b>Perspectives</b> .....	8

### 5. POLITIQUE D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION ..... 3

5.1.	RELATIONS AVEC LES ABONNÉS ET L'AUTORITÉ DÉLÉGUÉE : INFORMATION, COMMUNICATION, TRANSPARENCE, ETC .....	3
5.1.1.	<b>NOTRE PLATEFORME DE COMMUNICATION : ESPACE CLIENTS</b> .....	4
5.1.2.	<b>LA COMMUNICATION AUPRÈS DES ABONNÉS</b> .....	6
5.1.3.	<b>LA COMMUNICATION AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DÉLÉGUÉE</b> .....	14

### 6. ANNEXES.....3

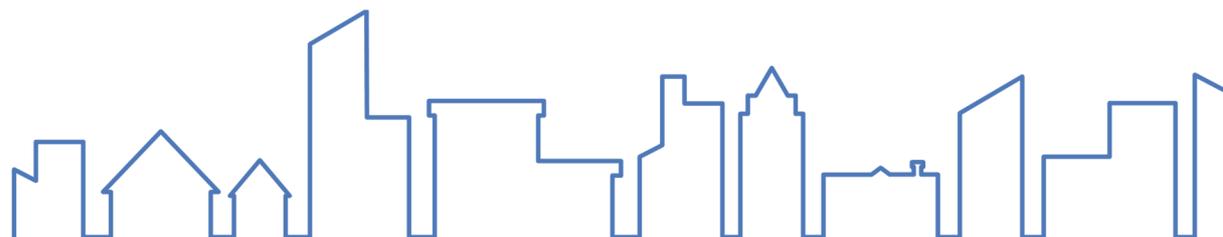
6.1.	ATTESTATIONS D'ASSURANCE EN COURS DE VALIDITÉ .....	4
------	---	---



# 1. DONNÉES GÉNÉRALES



Réseaux  
de chaleur



# SOMMAIRE

<b>1. DONNÉES GÉNÉRALES</b> .....	<b>3</b>
1.1. GENERALITES.....	3
1.1.1. <b>Présentation de Dalkia</b> .....	3
1.1.2. <b>DALKIA et les réseaux de chaleur</b> .....	6
1.1.3. <b>Les Délégations de Services Publics</b> .....	10
1.2. ACTUALITES FRANCE DES RESEAUX DE CHALEUR.....	12
1.3. VOTRE RESEAU.....	22
1.3.1. <b>Présentation</b> .....	22
1.3.2. <b>Spécificités du réseau</b> .....	26

# 1. DONNÉES GÉNÉRALES

## 1.1.GENERALITES

### 1.1.1.Présentation de Dalkia

Dalkia est une filiale du groupe EDF. L'offre de Dalkia s'appuie sur la mise en place de solutions innovantes pour une croissance durable des villes et des entreprises. Dans un contexte de changement climatique, de volatilité des prix des énergies et de rareté des ressources, Dalkia met son expertise au service de ses clients pour développer, réaliser et gérer des systèmes d'énergies plus écologiques et plus économiques.



## ■ NOTRE METIER : PRODUCTEUR D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Afin de répondre au mieux à vos enjeux, tout en partageant avec vous l'expérience acquise dans des installations similaires, Dalkia s'est organisée pour fournir les services énergétiques attendus à l'échelle du territoire :

- Créer et développer les réseaux de chaleur et de froid plébiscités par les instances européennes et les pouvoirs publics français pour offrir des solutions centralisées de production thermique favorisant l'utilisation massive d'EnR, et permettant l'amélioration de la qualité de l'air en ville.

### Nos atouts



### Les réseaux de chaleur et de froid

- Prix de chaleur compétitif sur la durée.
- Production de chaleur dans les bâtiments à partir de la chaleur « verte » issue des énergies renouvelables et de récupération.
- Augmentation de la part des énergies renouvelables (biomasse, valorisation des déchets, réutilisation des eaux usées, etc...).
- Lutte contre la précarité énergétique.
- Création d'emplois locaux.
- Restauration du pouvoir d'achat.

- Développer les services d'efficacité énergétique aux bâtiments, en parfaite adéquation avec les enjeux et objectifs de la Loi sur la Transition Energétique.

### Nos atouts



### Les services énergétiques aux bâtiments

- Pilotage et optimisation de la performance énergétique des bâtiments avec nos desc.
- Engagements contractuels sur la durée.
- Réduction de la facture énergétique.
- Continuité de confort apporté aux occupants
- Accompagnement dans la démarche de certification environnementale.

■ CHIFFRES CLES DU GROUPE DALKIA



Pour de plus amples renseignements sur le groupe Dalkia et son savoir-faire, n'hésitez pas à consulter notre site web : [www.dalkia.fr](http://www.dalkia.fr).

## 1.1.2.DALKIA et les réseaux de chaleur

Bien gérées, les infrastructures énergétiques collectives apportent un maximum de confort pour une dépense énergétique et des émissions de CO<sub>2</sub> maîtrisées. Champion des réseaux de chaleur et de froid avec plus de 330 réseaux gérés, Dalkia développe également la production d'électricité décentralisée et les centrales à partir de biomasse.



Les réseaux de chaleur, solution moderne pour répondre aux besoins d'énergie dans des conditions économiques et environnementales améliorées, intéressent un nombre croissant de collectivités. Dalkia leur apporte tout son professionnalisme pour accroître l'efficacité de ces infrastructures et les accompagne de plus en plus souvent dans la rénovation de leur centre-ville.

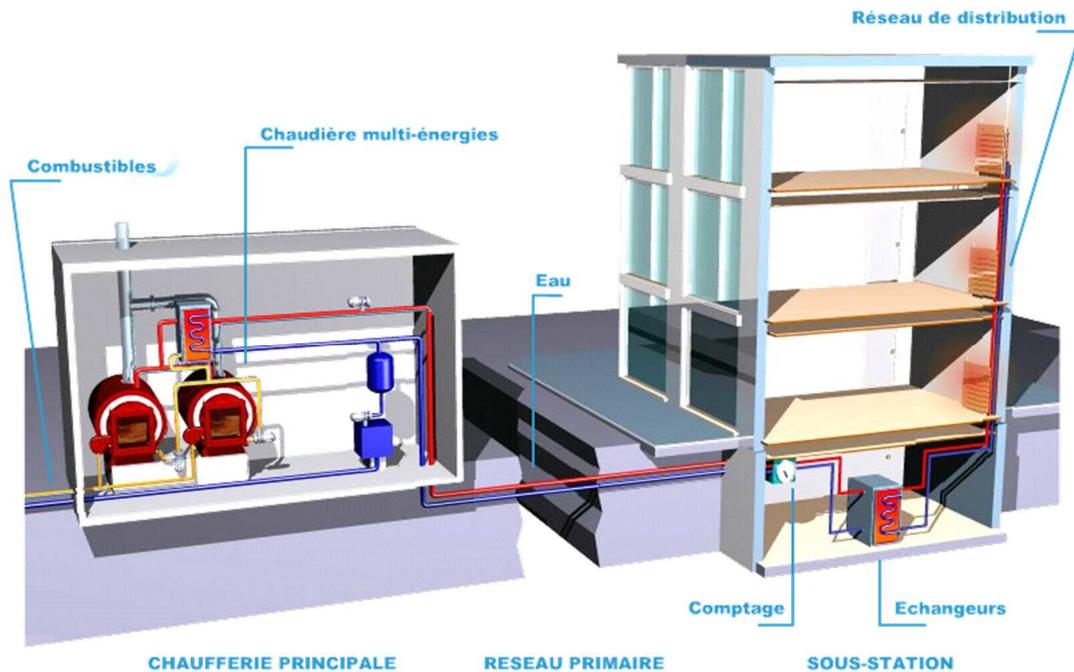
Recourant de plus en plus à la biomasse, ressource locale, pour alléger le bilan carbone et maîtriser les dépenses, les réseaux de chaleur s'affirment comme un moyen performant pour faire pénétrer les énergies renouvelables au cœur des villes.



### ■ PRINCIPE TECHNIQUE GENERAL

Un réseau de chaleur se découpe en 3 parties :

- Une centrale de production de chaleur,
- Un réseau primaire de transport du fluide caloporteur (sous forme liquide ou vapeur),
- Une sous-station qui permet de délivrer la chaleur aux clients.



## ■ LA PRODUCTION DE CHALEUR

### a) La chaudière classique (ex. gaz ou fioul)

#### ■ Principe :

La chaudière est le système le plus simple de production de chaleur. Le combustible et le carburant sont consommés dans une chambre de combustion. La chaleur dégagée dans les vapeurs permet le réchauffage d'un fluide caloporteur permettant d'apporter la chaleur aux points de livraison.

#### ■ Avantages :

- Technologie simple,
- Utilisation de combustibles variés,
- Rendement thermique élevé.

#### ■ Contraintes :

- Emissions atmosphériques liées aux combustibles fossiles,
- Intégration dans le paysage urbain.

## b) La chaudière biomasse

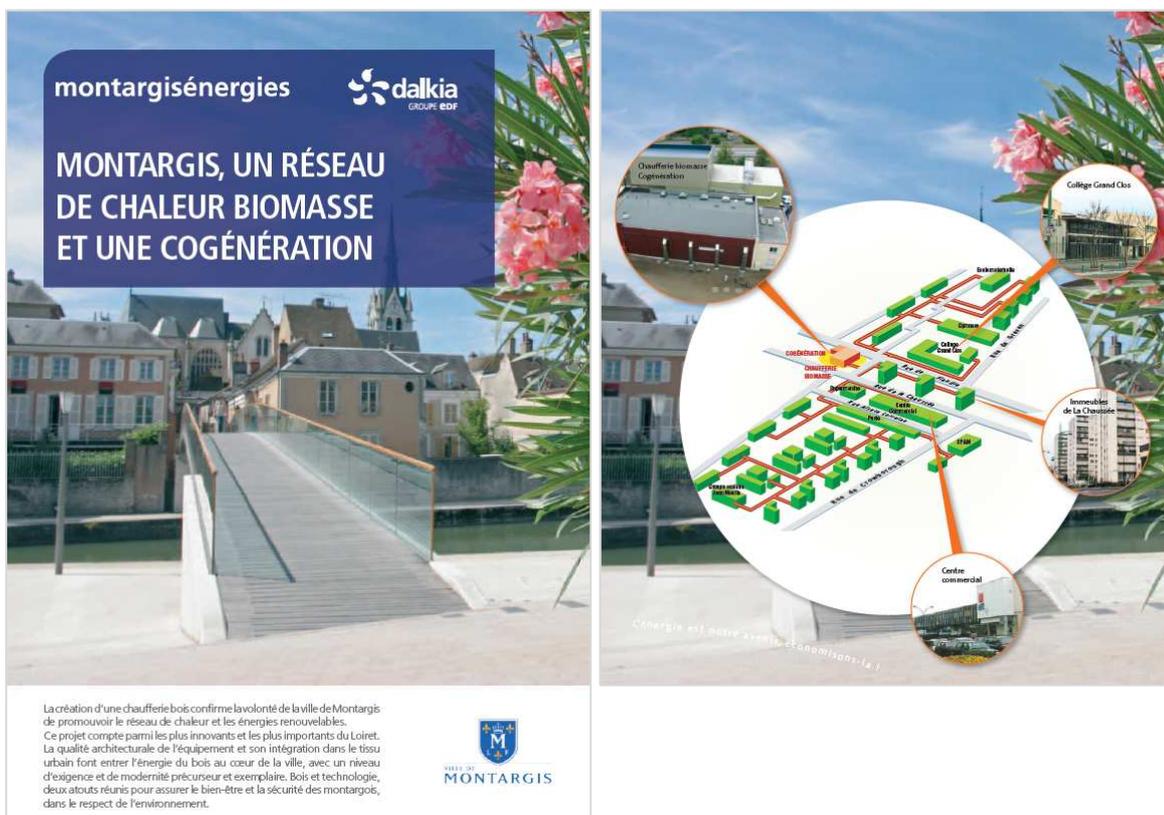
Le bois énergie est essentiellement destiné aux chaufferies alimentant les réseaux de chaleur.

### Avantages :

- Participe à la diminution du processus de réchauffement climatique,
- Améliore la stabilité des prix grâce à la déconnection du prix des énergies fossiles,
- Permet d'obtenir une TVA à taux réduit dès lors, que 50 % au moins, des besoins énergétiques sont couverts par les énergies renouvelables,
- Permet d'entretenir le patrimoine forestier,
- Valorise les sous-produits de l'industrie bois,
- Augmente l'indépendance énergétique,
- Economise les combustibles fossiles,
- Réduit les émissions de CO<sub>2</sub>,
- Développe la filière économique locale créatrice de valeur et d'emplois locaux.

### Contraintes :

- Technologie complexe et capitalistique,
- Prévoir l'intégration dans le paysage urbain,
- Approvisionnement bois de proximité et qualité du bois.



**montargisénergies** 

**MONTARGIS, UN RÉSEAU DE CHALEUR BIOMASSE ET UNE COGÉNÉRATION**

La création d'une chaufferie bois confirme la volonté de la ville de Montargis de promouvoir le réseau de chaleur et les énergies renouvelables. Ce projet compte parmi les plus innovants et les plus importants du Loiret. La qualité architecturale de l'équipement et son intégration dans le tissu urbain font entrer l'énergie du bois au cœur de la ville, avec un niveau d'exigence et de modernité précurseur et exemplaire. Bois et technologie, deux atouts réunis pour assurer le bien-être et la sécurité des montargois, dans le respect de l'environnement.

 VILLE DE MONTARGIS

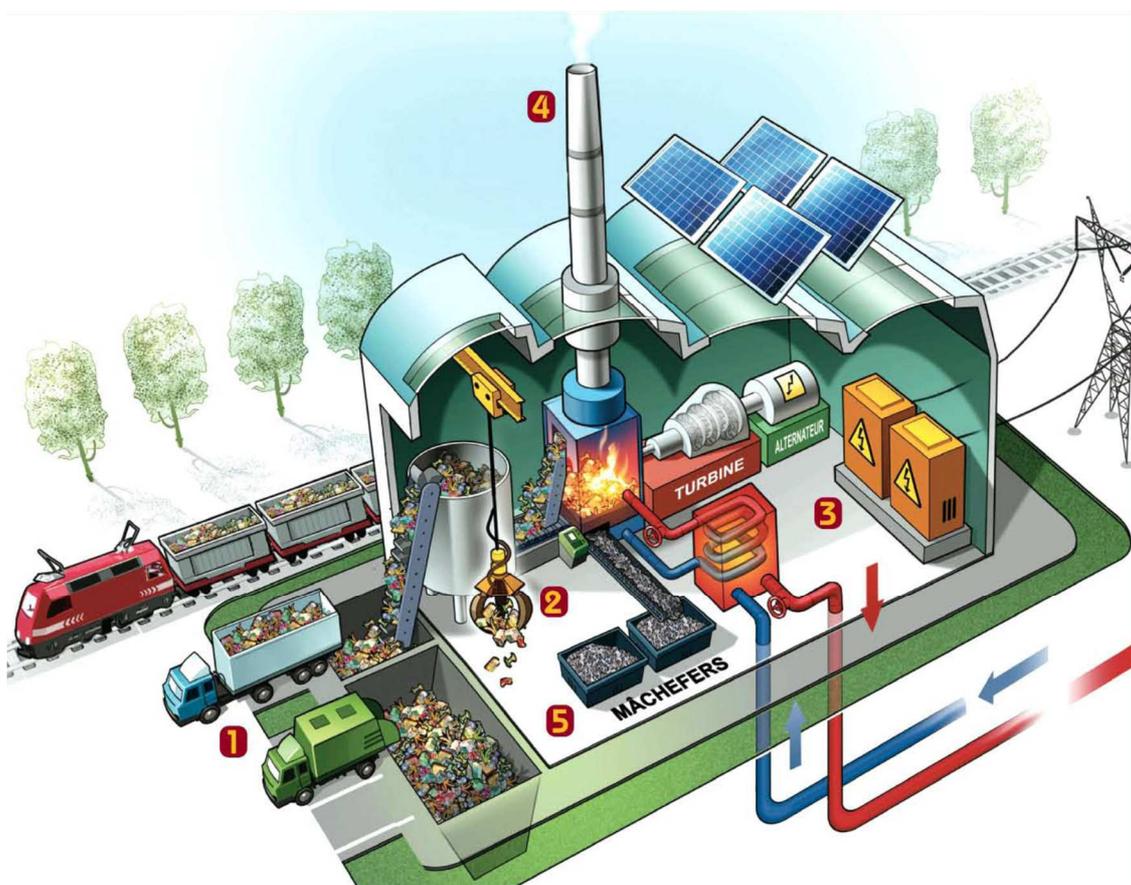
*L'énergie est notre avenir. Economisons-la !*

Diagram labels: Chaufferie biomasse Cogénération, Collège Grand Clos, Immeubles de la Chapelle, Centre commercial, Bois énergie, Réseau de chaleur, Rue de la Chapelle, Rue de la République, Rue de la Liberté, Rue de la Paix, Rue de la Solidarité, Rue de la Démocratie, Rue de la Justice, Rue de la Vérité, Rue de la Sagesse, Rue de la Science, Rue de la Culture, Rue de la Santé, Rue de la Beauté, Rue de la Prospérité, Rue de la Richesse, Rue de la Gloire, Rue de la Félicité, Rue de la Santé, Rue de la Beauté, Rue de la Prospérité, Rue de la Richesse, Rue de la Gloire, Rue de la Félicité.

## c) La récupération de chaleur

L'incinération des déchets non recyclables est un moyen de récupérer de l'énergie. La vapeur issue de la combustion des déchets peut alimenter un réseau de chauffage urbain et même produire de l'électricité.

Avec ce procédé, **on préserve les ressources naturelles** car on utilise des déchets existants qu'il faudrait dans tous les cas brûler, plutôt que des énergies fossiles, et **on limite les émissions de gaz à effet de serre**.

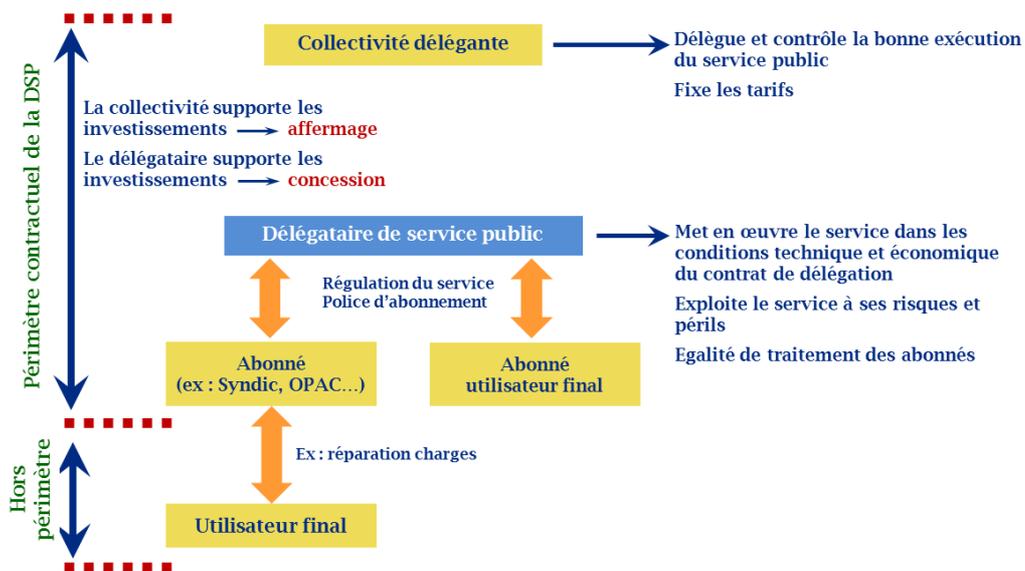


1. Les déchets sont identifiés afin de vérifier qu'ils ne soient pas dangereux, puis pesés.
2. Avant d'être incinérés, les déchets sont déposés dans une fosse. On utilise un grappin pour les acheminer jusqu'aux fours.
3. En brûlant, les déchets produisent de la chaleur. Grâce à cette chaleur, on produit de la vapeur qui est récupérée dans une chaudière dite de « récupération ». Cette vapeur est ensuite utilisée pour alimenter un réseau de chauffage urbain. Elle permet aussi d'actionner des turbines qui produiront de l'électricité qui sera distribuée sur le réseau national.
4. Les fumées sont traitées pour qu'aucun polluant ne soit libéré dans l'atmosphère.
5. Les mâchefers sont les éléments qui subsistent après la combustion. Ils sont utilisés notamment pour la construction routière.

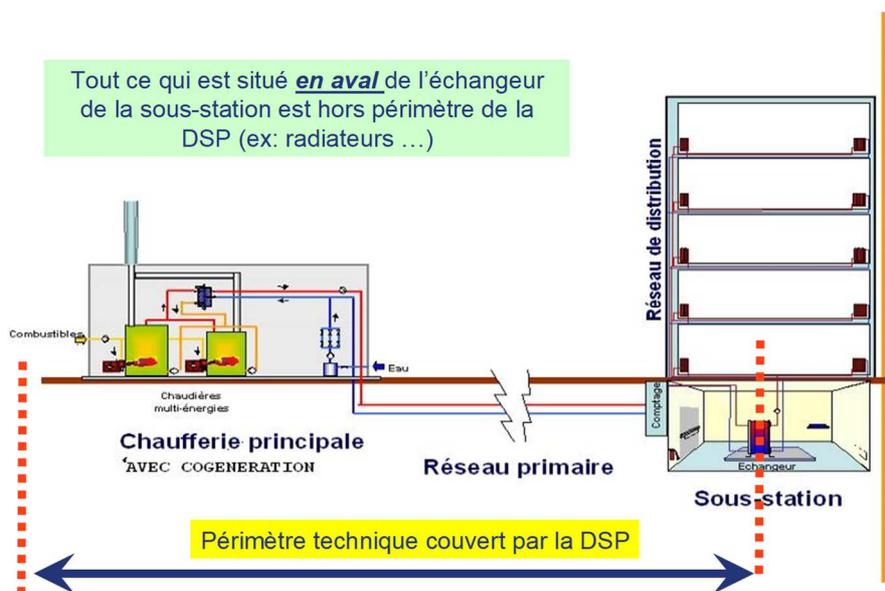
## 1.1.3. Les Délégations de Services Publics

La Délégation de Services Publics est une forme contractuelle engageant des parties prenantes dans un périmètre géographique et technique.

### Les parties prenantes :



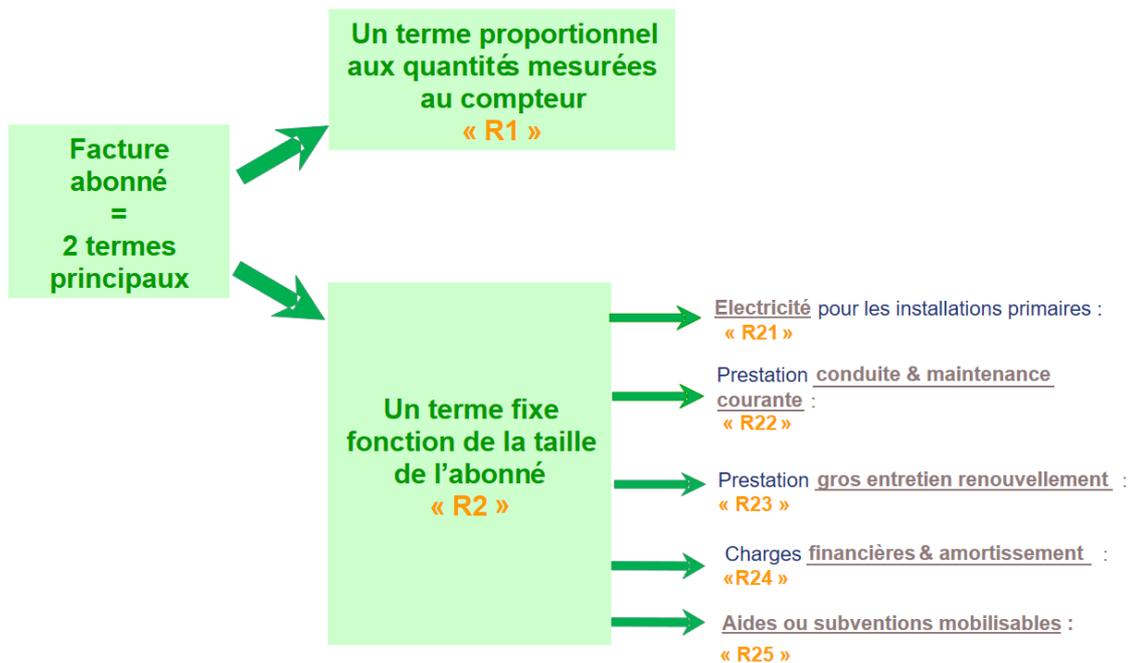
### Périmètre Technique :



## Exemple de sous-station :



## La tarification :



La partie fixe, dénommée R2, est répartie auprès des abonnés en fonction des puissances souscrites.

## 1.2. ACTUALITES FRANCE DES RESEAUX DE CHALEUR

### Panorama des réseaux de chaleur et de froid en France

#### ➤ Le seuil des 1.000 réseaux franchi !

- **Des réseaux toujours plus nombreux**

En 2023, le développement des réseaux de chaleur et de froid en France s'est poursuivi et s'est accentué, affirmant leur rôle clé dans la transition énergétique. La filière a franchi un cap symbolique avec plus de **1 000 réseaux en activité** recensés, soit un doublement de leur nombre en seulement 10 ans.

Mis bout à bout, l'ensemble des réseaux atteint une longueur de 7 785 kilomètres. Ils alimentent plus de 50 000 bâtiments et ont livré, en 2023, une quantité de chaleur de 26,4 TWh et de froid de 0,9 TWh.

- **Des réseaux toujours plus vertueux**

Si le taux moyen d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) reste stable à **66,5 %**, la part des réseaux vertueux (intégrant plus de 50 % d'EnR&R) progresse, atteignant **93 % en 2023** contre 89 % en 2022.

En une décennie, le contenu carbone des réseaux de chaleur est passé de 189 à 113 gCO<sub>2</sub>ACV/kWh, **soit une baisse significative de 40%**. En moyenne, les réseaux de chaleur affichent des émissions de gaz à effet de serre qui sont inférieures de 45% par rapport au gaz naturel. Leur utilisation a permis d'éviter l'émission de 4,5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> en 2023 ce qui équivalait à retirer 2,2 millions de voitures de la circulation chaque année.

- **Les réseaux de froid : un enjeu pour le futur**

Le froid renouvelable devient également un enjeu majeur face au changement climatique. Les réseaux de froid représentent un outil indispensable pour répondre à l'augmentation des besoins en rafraîchissement et lutter contre les îlots de chaleur urbains en mobilisant des EnR&R.

En 2023, **43 réseaux de froid** ont alimenté plus de **1 600 bâtiments**, et leur développement doit s'intensifier pour atteindre **2 TWh de production supplémentaire** en 10 ans.

- **Pour atteindre les objectifs fixés : accélérer**

Pour atteindre les objectifs fixés par la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**, la filière doit accélérer son développement avec une cible de **68 TWh de chaleur livrée en 2030**, dont **75 % issus d'énergies renouvelables et de récupération**, puis 90 TWh en 2035.

FEDENE<sup>1</sup> Réseaux de chaleur & froid, souligne que cet effort nécessite un cadre réglementaire favorable et des moyens financiers adaptés, notamment via le **Fonds chaleur**, qui reste un levier essentiel pour garantir la compétitivité des réseaux face aux énergies fossiles.

Pour visualiser les résultats de l'Enquête Annuelle des Réseaux de Chaleur et de Froid (EARCF) : <https://earcf.fedene.fr/>

➤ **Synthèse de l'enquête sur le prix de vente de la chaleur et du froid en 2023**

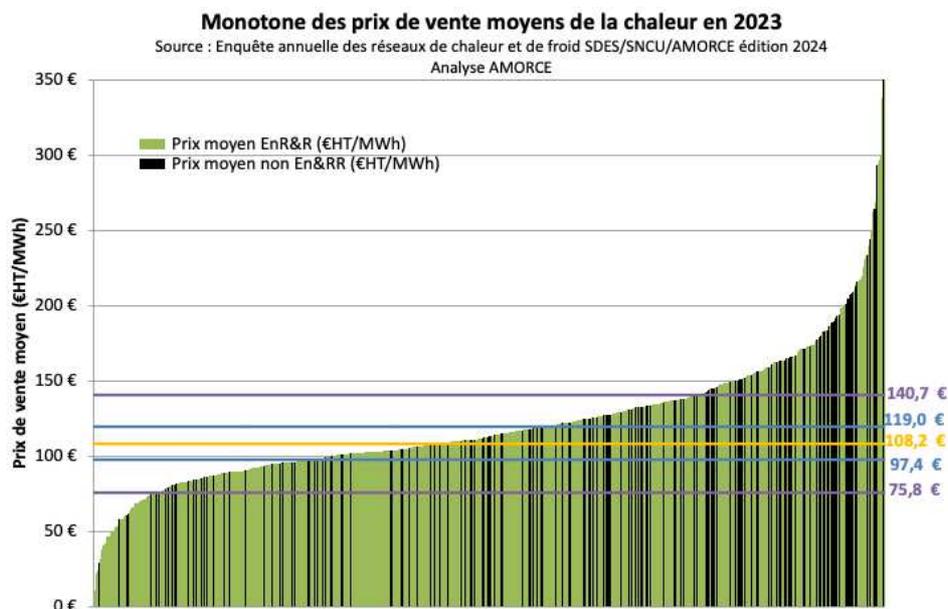
L'enquête réalisée par **AMORCE<sup>2</sup> et l'ADEME** en 2024 analyse les prix de vente des réseaux de chaleur et de froid en France pour l'année 2023. Elle repose sur les données de 1 000 réseaux de chaleur et 43 réseaux de froid, collectées via l'Enquête Annuelle des Réseaux de Chaleur et de Froid (EARCF).

- **Prix moyen de la chaleur** : 108,2€ HT/MWh (114,2€ TTC /MWh), avec une légère baisse de 4 % par rapport à 2022.
- **Impact du mix énergétique** : Les réseaux alimentés majoritairement par des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) affichent un prix plus stable et inférieur à 103,4€ HT/MWh.
- **Facteurs influençant le prix** :
  - *Type d'énergie utilisée* : Les réseaux utilisant principalement du gaz sont les plus coûteux, tandis que ceux utilisant la chaleur fatale ou de la biomasse sont les plus compétitifs.
  - *Densité thermique et taille du réseau* : Les réseaux plus grands et denses ont généralement des coûts plus faibles.
  - *Localisation régionale* : Des disparités régionales sont constatées, notamment en raison des contraintes urbaines et du mix énergétique.
- **Comparaison des modes de chauffage** : Les réseaux de chaleur restent l'un des moyens les plus économiques pour le chauffage collectif, comparés au gaz, à l'électricité ou aux granulés.

<sup>1</sup> La fédération professionnelle des entreprises de services pour l'énergie et l'environnement regroupe 500 entreprises de services d'économies d'énergie, de chaleur et de froid renouvelables, de facility management et d'ingénierie de projets.

<sup>2</sup> AMORCE est l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur.

L'étude met en avant **la compétitivité et la stabilité des réseaux de chaleur et de froid**, notamment ceux intégrant une forte proportion d'EnR&R, en soulignant leur rôle clé dans la transition énergétique et la maîtrise des coûts pour les consommateurs.



➤ **France Chaleur Urbaine, service de promotion des réseaux proposé par l'État, connaît une fréquentation en forte augmentation**

Le bilan 2024 de **France Chaleur Urbaine (FCU)** met en avant une forte augmentation de l'utilisation de ses services, avec plus de **283 000 visiteurs et 188 000 adresses testées** en un an. L'impact environnemental est notable, avec 78 330 tonnes de CO<sub>2</sub> potentiellement évitées.

FCU facilite les raccordements aux réseaux de chaleur, avec 5 106 demandes de mise en contact, et environ 43 800 logements en cours de raccordement. L'outil de cartographie des réseaux est devenu un service incontournable, et de nouveaux outils comme le comparateur de réseaux ou le simulateur de coût de raccordement ont été déployés.

En 2025, sa roadmap prévoit :

- Une refonte du site pour un accès simplifié,
- L'ouverture d'un espace dédié aux professionnels,
- Un moteur de compatibilité des modes de chauffage décarbonés,
- Un comparateur de coûts et d'émissions de CO<sub>2</sub>,
- Une sensibilisation accrue à la création de réseaux de chaleur.

FCU, soutenue par plusieurs organismes publics, est saluée pour son apport à la transition énergétique et son rôle dans la décarbonation du chauffage urbain.

## Des évolutions réglementaires importantes en perspective

### ➤ Certificats de Production de Biogaz (CPB)

Dans le cadre de la Loi Climat et Résilience, un nouveau dispositif obligatoire de financement des projets de biométhane a été mis en place. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les fournisseurs de gaz devront restituer des Certificats de Production de Biogaz (CPB) proportionnellement à leurs ventes de gaz naturel (y compris les volumes couverts par des garanties d'origine biogaz - GOB) ; et ce, auprès des secteurs résidentiel et tertiaire.

Les fournisseurs de gaz pourront se procurer des CPB en produisant eux-mêmes du biogaz, en achetant des CPB à des producteurs de biogaz ou en achetant des CPB excédentaires à d'autres fournisseurs. En cas de manquement, les fournisseurs devront s'acquitter d'une pénalité fixée à 100€/MWh de CPB manquant.

Les fournisseurs de gaz seront contraints de répercuter la charge liée à l'achat de CPB ou aux pénalités dans leurs factures de gaz. Chaque année, le niveau d'obligation augmentera jusqu'à atteindre une charge représentant environ 4€/MWh PCS en 2028.

**Texte de référence :** [Décret no 2024-718 du 6 juillet 2024 relatif à l'obligation de restitution de certificats de production de biogaz.](#)

### ➤ Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (EU-ETS)

#### ● ETS 1

En 2025, les Usines de Valorisation Énergétique intègrent le dispositif. Pour la première fois, elles doivent déclarer leurs données d'émissions de CO<sub>2</sub>. Cette déclaration servira à décider de leur future inclusion au sein du système EU-ETS au même titre que les installations de combustion. Cette décision sera prise courant 2026.

#### ● ETS 2

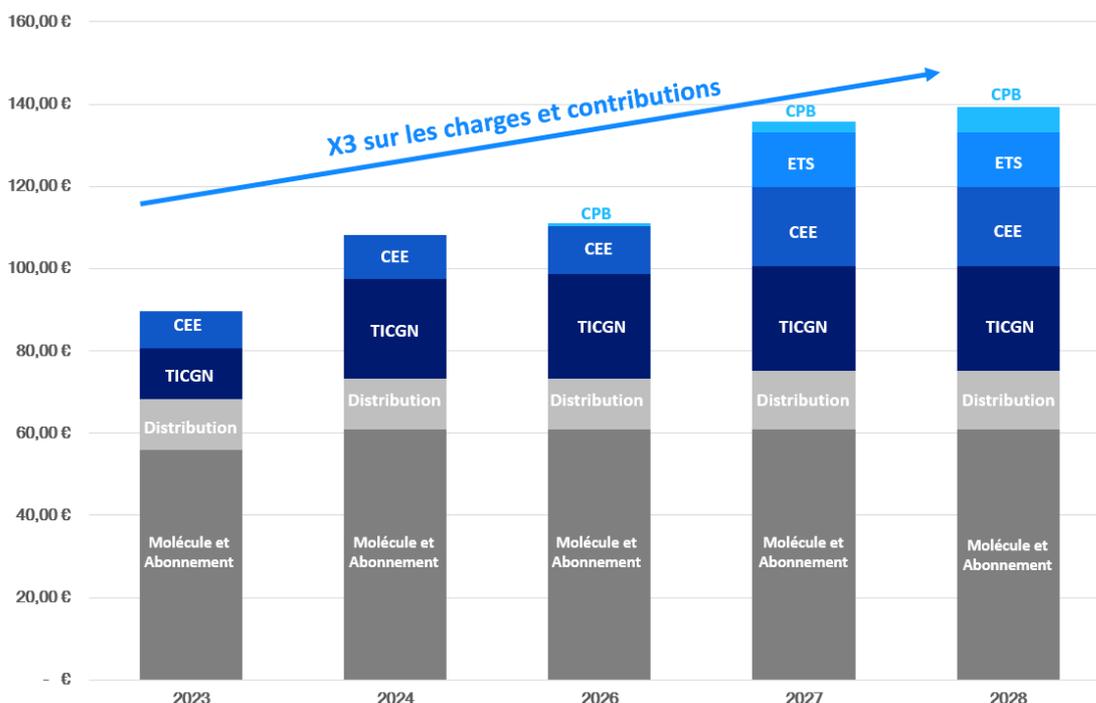
Le dispositif ETS 2, jusqu'alors réservé aux sites les plus émetteurs en CO<sub>2</sub>, va progressivement évoluer pour intégrer l'ensemble des secteurs d'activités. Contrairement à l'ETS 1, les déclarations des émissions seront confiées aux fournisseurs de gaz et non aux consommateurs.

En 2027, les fournisseurs de gaz devront payer « un poids carbone » du gaz qu'ils vendent et répercuteront ce coût dans la facture de gaz ; ce qui peut représenter un coût supplémentaire de 9€/MWh PCS sur la base d'une valeur de la tonne de CO<sub>2</sub> à 45€.

**Texte de référence :** [Directive établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'Union - UE 2003/87](#) (mise à jour juin 2023, en cours de transposition en France).

## ➤ Évolution des prix TTC du gaz naturel (en MWh utile) à l'horizon 2028

Les impacts des évolutions réglementaires présentées précédemment sur le prix du gaz naturel<sup>3</sup> dans les prochaines années peuvent être représentés de la façon suivante :



## ➤ Impacts de la directive RED2 sur le prix de la biomasse

La directive RED2, en vigueur depuis juillet 2021, vise à garantir la durabilité de la biomasse dans les installations de production ICPE<sup>4</sup> d'une puissance supérieure à 20MW. Elle impose une certification prouvant la durabilité de la biomasse à toute la chaîne d'approvisionnement. Les exigences de cette directive sont accentuées par le dispositif ETS sur les émissions de carbone qui astreint à prouver dans les mêmes conditions, la durabilité de cette biomasse afin de pouvoir bénéficier d'un facteur d'émission nul pour ces consommations.

Dalkia et sa filiale d'approvisionnement biomasse Bois Énergie France (BEF) ont obtenu toutes les certifications nécessaires, avec des audits de renouvellement réussis. Toutefois, la mise en œuvre opérationnelle de RED2 engendre des coûts de certification et de traçabilité qui s'élèvent à 0,50€/MWh. Ce surcoût se situe dans la fourchette basse des estimations du Comité Interprofessionnel du Bois Énergie (CIBE) qui l'évaluait entre 0,30 €/MWh et 1,25 €/MWh.

**Texte de référence :** [Directive RED II relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables 2018/2001.](#)

<sup>3</sup> Hypothèses de calcul : PEG 40€, CPB 100€, tCO2 45€, CEE estimations internes

<sup>4</sup> Installations soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

## ➤ Plans quinquennaux pour les réseaux de chaleur et de froid

Pour encourager le verdissement des réseaux de chaleur non vertueux, la nouvelle directive relative à l'efficacité énergétique (EED) oblige les opérateurs à adopter un plan quinquennal de développement du réseau.

Cette obligation s'adresse aux opérateurs qui assurent l'exploitation d'un réseau de chaleur dont la puissance thermique installée est supérieure à 5 MW et dont le taux EnR&R est inférieur aux seuils de l'article 26 EED (50% EnR&R actuellement).

Chaque plan quinquennal doit :

- définir une trajectoire d'amélioration (analyse du réseau et des solutions techniques de performance et de verdissement, projections de scénarios de développement tenant compte des évolutions de la demande)
- être assorti d'un plan d'actions détaillé et prévoir les investissements nécessaires à la réalisation de la trajectoire retenue

L'objectif final de ces plans est d'accompagner le verdissement du mix énergétique des réseaux de chaleur jusqu'à atteindre un taux EnR&R de 100% d'ici à 2050.

**Texte de référence :** [Directive Efficacité Énergétique Européenne, article 26 2023/1791.](#)

## ➤ Nouveau palier de la RE2020

**Le nouveau palier de la RE2020 est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec quelques ajustements favorables au raccordement aux réseaux de chaleur.**

La Réglementation Environnementale 2020 (RE2020) prévoyait un abaissement des seuils carbone de la construction et de l'énergie selon un calendrier échelonné : 2022, 2025 puis 2028. Cet abaissement entre donc en vigueur pour la deuxième échéance. Pour autant, des ajustements ont été mis en place pour limiter la contrainte envers les réseaux de chaleur pas suffisamment décarbonés.

Les bâtiments dont le permis de construire a été déposé avant fin 2027 et dans l'obligation de se raccorder au réseau de chaleur bénéficient des seuils carbone RE2020 de la période 2022-2024. Dans le cas contraire, le seuil de l'année 2028 s'appliquera.

**Texte de référence :** [Décret n° 2023-1208 du 18 décembre 2023 portant application de l'article L. 171-4 du Code de la construction et de l'habitation et de l'article L. 111-19-1 du Code de l'urbanisme](#)

## Des aides et subventions recentrées et plus ciblées

### ➤ Les règles du Fonds Chaleur évoluent en 2025

Avec une enveloppe similaire à celle de l'année dernière, le budget 2025 du Fonds Chaleur est maintenu à 820 millions d'euros. Il devrait permettre de continuer à soutenir le développement de la chaleur renouvelable en France sans toutefois couvrir l'ensemble des projets en cours.

Ainsi, les nouveaux projets seront soumis à une logique d'attribution "**premier déposé, premier servi**", incitant à déposer rapidement et efficacement les demandes de subvention.

Cette situation a contraint l'ADEME à adapter les règles du Fonds Chaleur 2025 et à annoncer 2 modifications majeures :

- **Biomasse : un soutien recentré sur l'excellence**

**Les aides financières allouées aux projets de biomasse seront réduites de 10 à 40%** (par rapport à 2024) en fonction de l'envergure des projets :

- Moins de 12 GWh/an : 10% de réduction
- Entre 12 et 25 GWh/an : 20% de réduction
- Plus de 25 GWh/an : 40% de réduction.

Toutefois, les projets les plus exemplaires pourront bénéficier d'exceptions. Pour cela, ils devront démontrer une conception optimale des installations, une diversification des sources d'approvisionnement et un respect de seuils très stricts en matière d'émissions dues à la combustion.

En vue de 2026, des travaux menés par le **Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) biomasse** vont conduire à une allocation de **quotas de plaquettes forestières par région** pour le Fonds Chaleur. Cette évolution vise à mieux prendre en compte les volumes réellement disponibles et à ajuster les aides en fonction du taux d'abandon des projets.

- **Fin des aides pour les petits projets d'extension**

**Les projets d'extension de réseau ne menant pas à une hausse des volumes de ventes de chaleur d'au moins 20% ne sont plus éligibles aux subventions** ; sauf si ces travaux s'accompagnent d'un verdissement du mix énergétique. Notons que :

- Pour être subventionnée, la chaleur vendue doit désormais être supérieure à 90€ TTC/MWh (hausse du prix plancher fixé à 80 € TTC/MWh jusqu'alors)
- Les subventions allouées ne peuvent plus générer une baisse du prix de la chaleur pour les abonnés déjà raccordés.

Le Fonds Chaleur 2025 traduit une volonté d'optimisation des financements publics, en favorisant des projets performants et bien dimensionnés. Si certaines filières, comme la biomasse, voient leurs aides réduites, des opportunités demeurent pour les projets exemplaires et les énergies de récupération. Face à la forte demande, la logique de "**premier arrivé, premier servi**" impose une constitution rigoureuse des dossiers et une anticipation de leurs dépôts afin de maximiser les chances de financement.

**Texte de référence** : [Conditions d'éligibilité et de financement fond chaleur 2025.](#)

## ➤ Les Certificats d'économie d'énergie à l'aube d'une nouvelle période

Lors du Conseil Supérieur des Énergies du 13 février 2025, plusieurs amendements concernant le Coup de Pouce CEE ont été déposés notamment pour reporter la date de fin des travaux du 31/12/2026 au 31/12/2027 et de clarifier la définition du bâtiment tel que : *"un bâtiment s'entend d'une construction possédant au moins un accès depuis l'extérieur. Il est distinct d'un autre dès lors qu'il est possible de circuler entre eux par l'extérieur ou que les constructions appartiennent à une parcelle cadastrale différente"*.

Ces amendements semblent avoir été positivement reçus par l'administration, mais ces évolutions ne seront certaines qu'à la parution des textes, attendus à partir de la fin février (il est possible que tout ne soit pas retenu).

**La 6<sup>ème</sup> période du dispositif des CEE se prépare pour un début au 1<sup>er</sup> janvier 2026.** Les divers rapports de consultations soulignent l'importance du dispositif : environ 4 milliards d'euros au service de la transition énergétique en 2023.

Certaines limites du dispositif ont été relevées sur le marché de l'habitat individuel, notamment le besoin de renforcer le pilotage du dispositif pour éviter des dérives financières et garantir des économies d'énergie réelles.

L'État devra faire des choix stratégiques quant au niveau d'obligation de la 6<sup>ème</sup> période, en veillant à minimiser son impact sur les ménages (environ 160€/an/ménage aujourd'hui) et à mieux répartir les efforts entre les secteurs.

**Texte de référence** : [Revue du dispositif des certificats d'économies d'énergie en préparation de la 6<sup>ème</sup> période \(juillet 2024\).](#)

## Coup d'œil sur l'évolution des marchés du gaz, de l'électricité et du carbone en 2024



### ➤ Le gaz naturel, entre relative stabilisation et volatilité persistante

Après la crise énergétique sans précédent de 2022, liée à la guerre en Ukraine, le marché a connu une année de transition en 2024.

**La demande de gaz a diminué en 2024**, avec une baisse de 6 % en France, principalement en raison de la forte production d'électricité nucléaire qui a réduit de 56 % l'utilisation des centrales à gaz. Cette baisse est également due à l'augmentation des capacités de stockage européennes, remplies à des niveaux record à l'automne 2023, anticipant l'hiver. Enfin, l'hiver relativement clément a aussi contribué à réduire la demande.

**Les prix du gaz, bien qu'encore plus élevés que les niveaux pré-crise, ont significativement diminué** par rapport aux pics de 2022.

Sur le plan géopolitique, les sanctions sur la Russie, les tensions autour du TurkStream et les incitations allemandes pour le stockage continuent d'influencer le marché. Les perspectives restent marquées par un risque de stock bas en hiver 2025, nécessitant une réduction de la demande d'au moins 10 %. **La volatilité des prix devrait persister**, sous l'effet des tensions géopolitiques sur le GNL et des conditions météorologiques incertaines.

Malgré une relative stabilisation, le marché du gaz demeure sous pression, avec une incertitude persistante sur les approvisionnements et la demande en 2025.



### ➤ L'électricité, une production qui retrouve un niveau important, des prix toujours élevés mais stabilisés

Le marché de l'électricité français en 2024 a été marqué par une situation contrastée. Les prix de gros, bien que moins élevés qu'en 2022, sont restés supérieurs aux niveaux pré-crise.

**La production d'électricité en France a retrouvé des niveaux élevés**, notamment grâce à son parc nucléaire qui a produit 361,7 TWh en 2024 (+13 % par rapport à 2023). Cette amélioration est attribuée à une disponibilité accrue des réacteurs. La production hydroélectrique a également progressé de 30 %, portée par une année particulièrement pluvieuse. Grâce à cet excédent de production, **la France a pu exporter une quantité significative d'électricité vers ses voisins européens**. Cette situation a renforcé la position de la France comme un acteur clé dans la stabilité du réseau électrique européen.

**La demande d'électricité en France a légèrement diminué en 2024**, en partie à cause des hivers plus doux et des efforts d'efficacité énergétique. Cette baisse de la demande, combinée à une surproduction d'énergies renouvelables, a conduit à des périodes de prix négatifs sur le marché spot<sup>5</sup>, un phénomène sans précédent.

<sup>5</sup> Les prix spot sont les prix établis sur le marché de l'électricité par les bourses le jour J pour le lendemain.

**Malgré ces éléments favorables, sur le marché de gros, le prix spot a oscillé entre 40€/MWh en avril 2024 et 130€/MWh en février 2025, reflétant les tensions et les ajustements du marché.**

Les perspectives pour 2025 restent incertaines avec la fin programmée du dispositif ARENH<sup>6</sup>, mais des signes de stabilisation sont visibles.



## ➤ Le carbone, une pression à la hausse sur les prix

**En 2024, le prix de la tonne de CO2 a fluctué et a connu une hausse notable**, passant de 60€ en début d'année à plus de 70€ en mai, juin et août, en raison de la réduction de l'offre de quotas.

**La tonne de CO2 a même atteint 82€ fin janvier 2025**, notamment en raison de la demande accrue de production d'électricité au gaz, conséquence des températures froides et de la faible production éolienne.

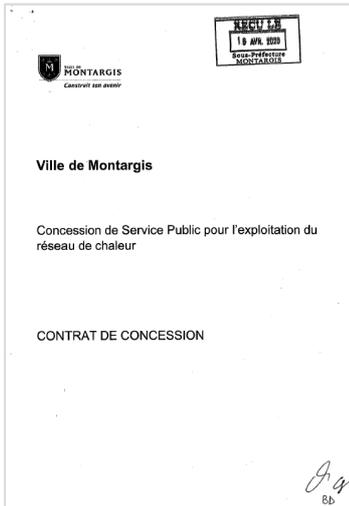
**Les perspectives pour 2025 restent incertaines, avec le maintien probable d'une pression à la hausse sur les prix** sous l'effet des aléas climatiques, des évolutions de la production d'énergie renouvelable et de réduction continue des quotas.

---

<sup>6</sup> L'« ARENH » signifie « Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique ». Il permet à tous les fournisseurs alternatifs de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF dans des conditions fixées par les pouvoirs publics.

## 1.3.VOTRE RESEAU

### 1.3.1.Présentation



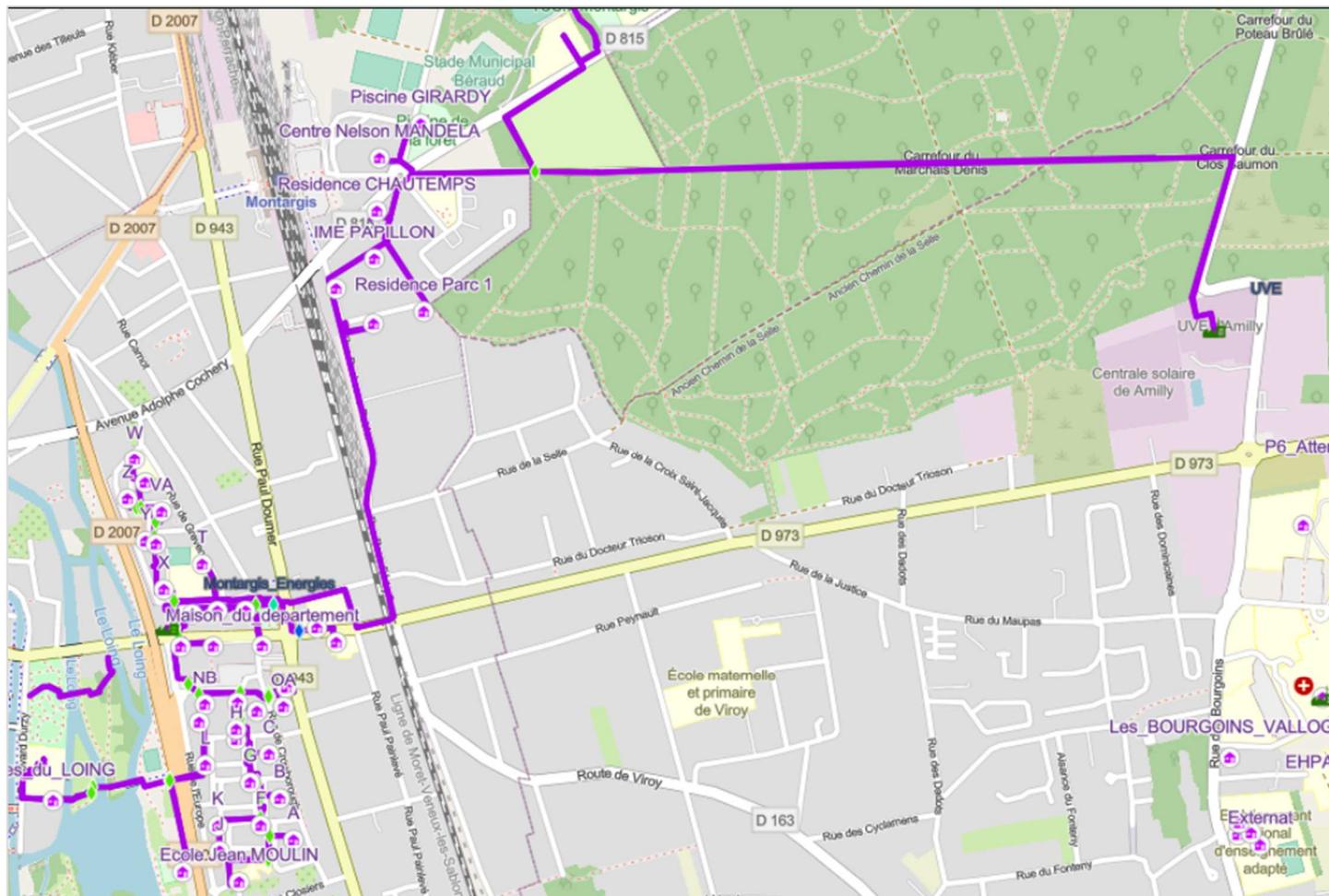
Par délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2019, Le Délégué a accepté de prendre en charge le service public de production, de fourniture, de transport et de distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire de la Ville de Montargis, sur le périmètre fixé à l'article 8, dans le cadre du Contrat de concession de service public, dont les conditions d'exécution sont définies dans ce même contrat.

- ✓ **Un avenant n°1** a été signé, en date du 12 juillet 2021, ayant pour objet de traiter de la perception et l'usage des CEE, qui peuvent être délivrés soit au titre des travaux réalisés par le Délégué pour le raccordement du réseau de chauffage à l'UVED d'Amilly, soit au titre du raccordement de nouveaux bâtiments au réseau de chauffage.
  
- ✓ **Un avenant n°2** a été signé, en date du 11 juillet 2022, ayant pour objet de :
  - De suspendre l'obligation de démantèlement de la centrale de cogénération ;
  - D'autoriser Montargis Energies à mettre à disposition de DALKIA SA les équipements de la centrale de cogénération ;
  - De modifier les dispositions relatives aux sources énergétiques ;
  - De compléter les tarifs du service par la réintroduction d'un tarif R1cogé ;
  - De créer une redevance de participation aux recettes tirées de la cogénération pour le Délégué.
  
- ✓ **Un avenant n°3** a été signé, en date du 9 novembre 2022, ayant pour objet l'ajout d'un article au contrat de concession : Article 5Bis – Respect des principes de la république.

- ✓ **Un avenant n°4** a été signé, en date du 6 juillet 2023, ayant pour objet :
- De confier au Délégué des **travaux d'extension** et de **développement du réseau** de distribution et des outils de production, et en particulier la réalisation d'une chaufferie biomasse ;
  - De prévoir les modalités de financement de ces travaux mis à la charge du Délégué grâce à la **prolongation de la durée du Contrat** et la mise en place d'une valeur résiduelle, de manière à préserver l'équilibre économique du Contrat, et permettre strictement l'amortissement des investissements complémentaires qui ne peuvent pas être amortis sur la durée résiduelle, tout en maintenant le niveau global des tarifs auprès des Abonnés ;
  - De modifier la mixité énergétique compte tenu des travaux d'extension précités, et de modifier la structure tarifaire de manière à assurer une stabilité du tarif de la chaleur, et du taux d'ENR&R du réseau.



## ■ Périmètre de la délégation de Service Public : *Ensemble de la Ville de Montargis*



Tracé du réseau de Montargis

## ■ Les abonnés :

N° ABONNEMENT	N° SOUS-STATIONS	PUISSANCES SOUSCRITES EN KW	DÉSIGNATION DES BATIMENTS	ABONNÉS
1	RL	301,69	Résidence du Loing	ORPI VALRIM
2	A	675,20	Immeuble Sous-station A	VALLOIRE HABITAT
3	B	755,91	Immeuble Sous-station B	VALLOIRE HABITAT
4	C	735,61	Immeuble Sous-station C	VALLOIRE HABITAT
5	T	249,57	Collège du Grand Clos	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET
6	D	689,51	Immeuble Sous-station D	VALLOIRE HABITAT
7	E	153,35	École Jean Moulin	MAIRIE DE MONTARGIS
8	F	714,78	Résidence du Lac	NEXITY
9	G	759,87	Résidence de la Roseraie	NEXITY
10	H	689,15	Résidence Les Tourelles	NEXITY
11	I	309,42	Résidence Le Grand Clos	NEXITY
12	J	311,70	Immeuble Sous-station J	VALLOIRE HABITAT
13	K	286,24	Immeuble Sous-station K	VALLOIRE HABITAT
14	L	244,94	Immeuble Sous-station L	VALLOIRE HABITAT
15	M	547,65	Résidence de l'Europe	NEXITY
16	Md	150,00	Maison du Département	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET
17	MM	89,44	Ecole Meunier Sud	MAIRIE DE MONTARGIS
18	NA	163,81	Bâtiment A	LOGEMLOIRET
19	NB	162,23	Bâtiment B	LOGEMLOIRET
20	NF	179,78	EHPAD Notre Foyer	VALLOIRE HABITAT
21	Oa	108,32	Les Amis des 4 Saisons	MAIRIE DE MONTARGIS
22	Ob	203,24	CPAM de Montargis	CPAM DU LOIRET
23	PA	80,00	Magasin Super U	UCODIS
24	PB	198,91	Centre Commercial de la Chaussée	NEXITY
25	PL	573,56	Piscine du Lac	DALKIA
26	RA	392,05	Immeuble Sous-station RA	VALLOIRE HABITAT
27	RB	454,23	Immeuble Sous-station RB	VALLOIRE HABITAT
28	RC	435,95	Immeuble Sous-station RC	VALLOIRE HABITAT
29	U	89,82	Gymnase du Grand Clos	MAIRIE DE MONTARGIS
30	VA	485,04	Immeuble Sous-station VA	VALLOIRE HABITAT
31	VB	485,79	Immeuble Sous-station VB	VALLOIRE HABITAT
32	W	65,56	École maternelle du Grand Clos	MAIRIE DE MONTARGIS
33	X	458,39	Immeuble Sous-station X	3F CENTRE VAL DE LOIRE
34	Y	331,89	Immeuble Sous-station Y	3F CENTRE VAL DE LOIRE
35	Z	375,33	Immeuble Sous-station Z	3F CENTRE VAL DE LOIRE
36	CNM	253,00	Centre Nelson Mandela	MAIRIE DE MONTARGIS
37	PG	118,00	Piscine Girardy	MAIRIE DE MONTARGIS
39	RCH	169,00	Résidence Chautemps	NEXITY
40	RP1	266,00	Résidence Parc 1	NEXITY
41	RP2	213,00	Résidence Parc 2	NEXITY
43	IME	300,00	IME André Neulat	IME ANDRÉ NEULAT
51	EP	150,00	École Pasteur	MAIRIE DE MONTARGIS
51 BIS	EPC	150,00	Cuisine Pasteur	MAIRIE DE MONTARGIS
59	EG	140,00	École Genebrier	MAIRIE DE MONTARGIS
<b>TOTAL</b>		<b>14 666,93</b>		

## 1.3.2. Spécificités du réseau

### ■ Éléments techniques :

Le réseau est organisé en 3 départs, un départ zone nord, un départ zone sud et un départ zone est.

		Chiffres clés	
Longueur du réseau	8,879 km		
Equivalent-logements desservis	3 000		
Nombre de sous-stations	44		
Tonnes de CO <sub>2</sub> évitées	3 872 tonnes		
Chiffre d'Affaires Année 2024	1 987 309,22 €		
Nombre d'intervenants sur le réseau	5 personnes		

Equipements	Combustibles	Puissances
<p><b>Chaudières</b></p> 	<p>3 chaudières mixtes Gaz / FOD</p>	<p>1 X 2,5 MW thermique 2 x 6 MW thermique</p>
<p><b>Chaudières biomasse</b></p> 	<p>2 chaudières</p>	<p>1,5 MW thermique 2,5 MW thermique</p>
<p><b>Échangeurs UVE</b></p> 	<p>2 échangeurs</p>	<p>5,5 MW</p>

## ■ Organisation :

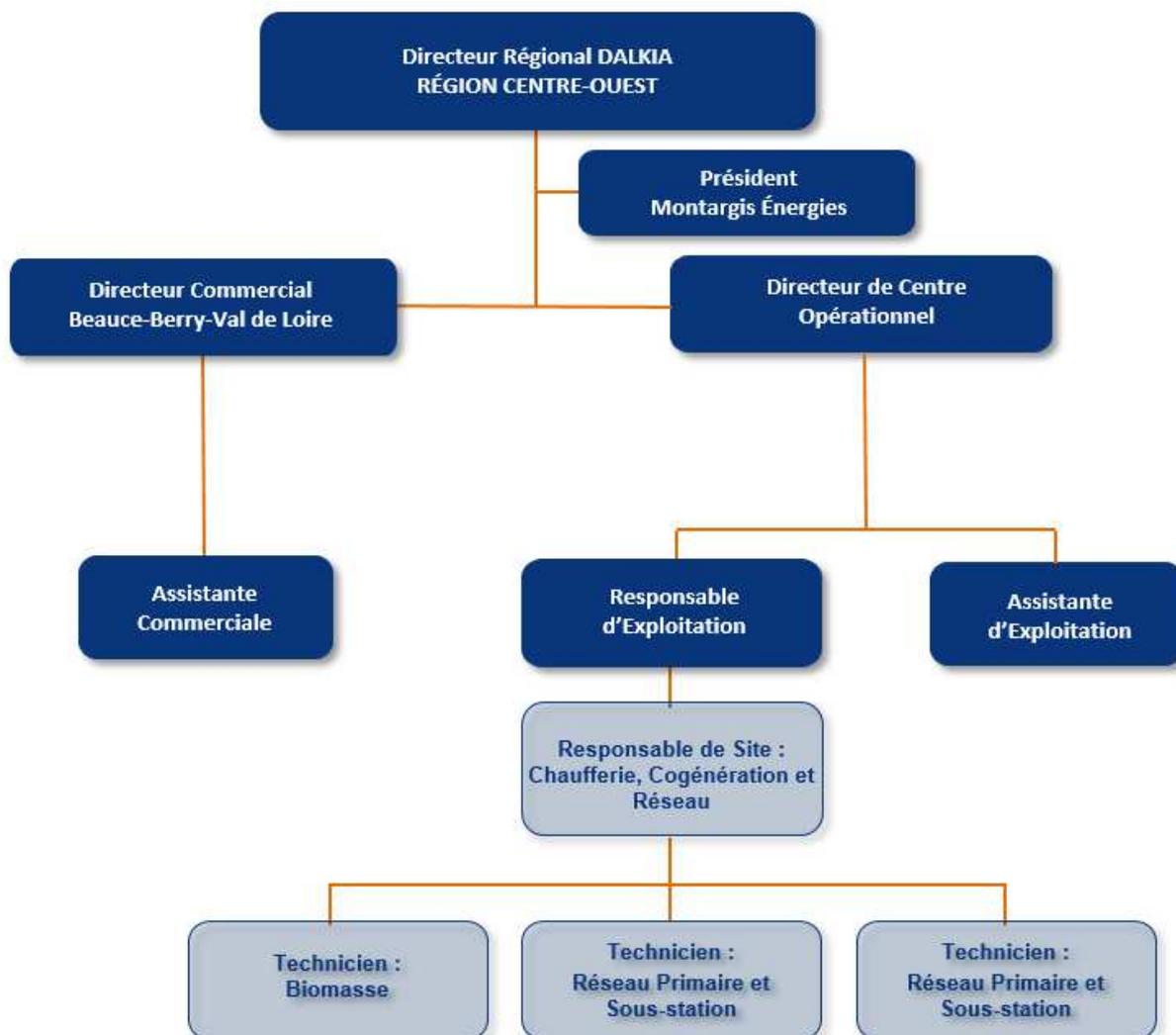
La société dédiée est MONTARGIS ENERGIES.

### MONTARGIS ENERGIES

17 Faubourg rue de la chaussée  
45200 MONTARGIS

Tél. 02 38 93 00 48

ASTREINTE 24H/24 – 7J/7 – 365 JOURS/AN  
Tél. 0 800 80 93 00



*Des techniciens suppléants (11 techniciens) peuvent également être amenés à intervenir sur des interventions possibles, pour venir en renfort à leurs collègues.*

## ■ Les Moyens apportés par la Région et/ou la Direction Générale sont :

- Expertise juridique,
- Expertise financière,
- Expertise technique,
- Expertise communication,
- Veille technologique et réglementaire,
- Expertise qualité et environnement.



Ces interlocuteurs sont disponibles pour apporter tout soutien commercial, communication, administratif, technique et financier. En outre, des experts et des « sachants » sont à la disposition de nos clients pour les diagnostics, les études et pour proposer des voies de progrès.

## ■ L'établissement de DALKIA Région Centre Ouest :

Basé à Tours, il dispose de tous les supports fonctionnels d'une grande entreprise, à savoir :



- Direction Générale,
- Direction de l'Exploitation (technique, sécurité, qualité, méthodes),
- Direction Commerciale (vente, marketing et communication),
- Direction Administrative et Financière (finances, comptabilité, juridique),
- Direction des Ressources Humaines (recrutement, formation continue, assistance au personnel),
- Direction Etudes et grands projets.

## ■ La Direction de DALKIA :

Basée à Paris, elle pilote les 7 Etablissements français de DALKIA et l'ensemble des filiales étrangères et développe, au-delà de ses activités de siège, des missions essentielles qui sont :

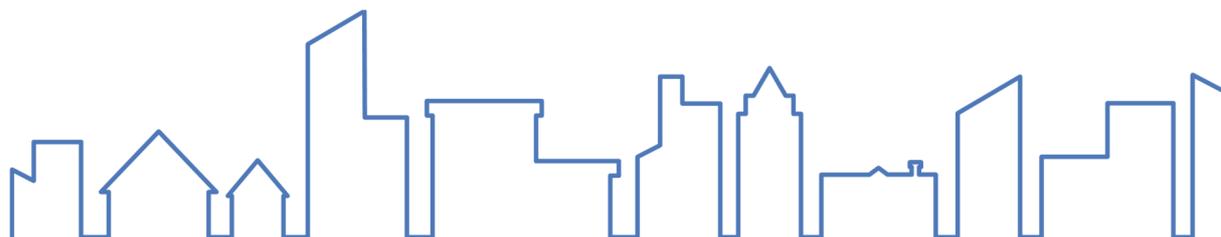
- *La recherche et le développement liés aux services énergétiques (CRPE : Centre de Recherche sur la Propreté et l'Energie).*
- *La promotion et la défense de nos activités au sein des Instances nationales et internationales (Ministère de l'Economie, Assemblées Nationales, CEE), notamment dans les domaines de la dérégulation des marchés énergétiques, le développement durable, la fiscalité des réseaux urbains, etc.*
- *La représentation au sein des grands syndicats et des associations de notre profession (Fedene, SNCU, Amorce, Via Sèva...).*

Ainsi, MONTARGIS ENERGIES dispose à tout moment de l'ensemble des moyens offerts par le groupe DALKIA.





## 2. DONNÉES FINANCIÈRES



# SOMMAIRE

<b>2. DONNÉES FINANCIÈRES .....</b>	<b>3</b>
2.1. INTRODUCTION .....	3
2.2. COMPTE DE RESULTAT .....	4
2.3. ANALYSE DETAILLEE DU COMPTE DE RESULTAT .....	6
2.3.1 Production d'énergie de la concession .....	6
2.3.2 Autres produits de la concession .....	11
2.3.3 Charges de la concession .....	12
2.4. ETAT DE VARIATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER .....	18
2.5. ETAT DES ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES .....	19
2.6. ETAT DES INVESTISSEMENTS .....	20
2.6.1 Etat des investissements et amortissements .....	20
2.6.2 Investissements en-cours .....	21
2.6.3 Financement .....	22
2.7. ETAT DES ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES .....	23
2.8. ETAT DES CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES .....	24
2.9. ANNEXES .....	25

## 2. DONNÉES FINANCIÈRES

### 2.1. INTRODUCTION



Le présent compte rendu a été établi à partir des comptes annuels de la société Montargis Energies pour l'année 2024, et fait suite au nouveau contrat de DSP signé avec la Ville de Montargis en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Il a pour objet de présenter l'analyse des comptes financiers de la Délégation de Service Public du réseau de chauffage urbain de Montargis, conformément aux dispositions et règles comptables en vigueur en France.

Cependant, pour faciliter la lecture des résultats, nous avons choisi de déroger à la présentation purement comptable coïncidant avec les comptes sociaux, en privilégiant l'inscription dans les comptes des flux réels facturés.

Des différences peuvent apparaître entre les éléments des données techniques et ceux des données financières. Cela tient à une différence de période, les données issues de l'exploitation portant généralement sur des périodes comprises entre des dates de relève de compteurs, alors que les données financières, pour coïncider avec l'année civile, projettent ces éléments jusqu'au 31 décembre de l'année (écritures de cut-off).

## 2.2.COMPTE DE RESULTAT



Année	4	5
Date de début	01/01/23	01/01/24
Date de fin	31/12/23	31/12/24
Produits		
<b>Chiffres d'Affaires R1+R2</b>	<b>1 941 788,98</b>	<b>1 987 309,22</b>
Mwh utile livrés en sous station (chauffage + ECS)	21 033,47	21 793,62
R1 unitaire lissé (€HT/MWh) =	35,38	37,59
<b>s/total R1</b>	<b>744 231,24</b>	<b>819 294,29</b>
Puissances souscrites (en kW)	14 226,93	14 666,93
r21 unitaire	10,51	6,50
s/total r21	149 519	95 308
r22 unitaire	50,78	50,49
s/total r22	722 495	740 508
r23 unitaire	6,03	6,05
s/total r23	85 809	88 702
r24 unitaire - r25 unitaire	16,85	16,60
s/total r24 - r25	239 734	243 497
<b>s/total R2</b>	<b>1 197 557,74</b>	<b>1 168 014,93</b>
<b>Autres produits</b>		
	<b>205 575</b>	<b>345 271</b>
Droits de raccordement	7 872	10 293
Frais de branchement		179 894
Autres produits divers: subvention et CEE	142 741	147 930
Participation recettes cogé facturée dalkia	54 962	7 154
Recettes électriques cogénération	0	
<b>Charges P1 :</b>		
	<b>677 824</b>	<b>742 017</b>
Charges Bois	205 615	143 345
Charges UVE	209 498	223 892
Charges chaleur fournie cogé	61 285	2 731
Charges gaz chaufferie appoint	201 426	372 050
Autres charges combustibles		

	2 023	2024
<b>Charges P2 :</b>	<b>746 851</b>	<b>884 436</b>
<b><u>Achats et charges externes</u></b>	<b><u>199 188</u></b>	<b><u>153 517</u></b>
Électricité chaufferies	145 736	84 792
Eau	28 587	40 811
Produits traitement d'eau	4 843	5 027
Fournitures et consommables	20 021	22 887
<b><u>Sous-traitance et entretien</u></b>	<b><u>80 712</u></b>	<b><u>263 408</u></b>
Location, Entretien et réparations courantes	362	963
Entretien des compteurs SST	775	809
Travaux sous-traités	44 365	56 392
Évacuation des cendres	6 818	4 415
Contrôles réglementaires	28 392	20 935
Coût des travaux de raccordement		179 894
<b><u>Services extérieurs</u></b>	<b><u>310 448</u></b>	<b><u>354 072</u></b>
Personnel	165 029	210 533
Frais de structure	137 000	133 000
Primes d'assurances	5 569	7 486
Services bancaires	680	
Divers (publicité, publications, relations publiques...)	71	472
Frais postaux et frais de télécommunication	2 100	2 581
<b><u>Redevances</u></b>	<b><u>117 237</u></b>	<b><u>74 945</u></b>
Redevance Ferme (frais de contrôle)	40 320	40 880
Redevance d'occupation du domaine public	21 955	26 911
Redevance participation aux résultats de la cogé	54 962	7 154
<b><u>Impôts et taxes</u></b>	<b><u>39 266</u></b>	<b><u>38 495</u></b>
Cotisation économique territoriale	12 007	9 740
Taxe foncières	27 259	28 755
<b>Charges P3 : Dépenses de gros entretien renouvellement</b>	<b>173 015</b>	<b>129 835</b>
Chaufferie Biomasse	110 487	45 082
Chaufferie appoint/secours	14 463	24 496
Sous-stations	9 248	4 806
Réseaux	38 817	55 450
<b>Autres charges :</b>	<b>560 597</b>	<b>737 757</b>
Dotations aux Provisions		25 701
Reprises sur Provisions	-22 267	
Dotations Amortissement	383 185	386 503
Charges financières	199 680	325 553
Résultat avant impôt	<b>-10 923</b>	<b>-161 465</b>
Résultat exceptionnel	<b>2</b>	<b>2</b>
IS (26,5%)	0	
participation des salariés	0	
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-10 921</b>	<b>-161 463</b>

## 2.3.ANALYSE DETAILLEE DU COMPTE DE RESULTAT

L'analyse du compte de résultat tel que présenté ci-dessus va se faire par comparaison entre les deux exercices 2023 et 2024.

Nous allons donc décliner les postes par nature d'activité en analysant les éléments significatifs du compte de résultat que nous agrémenterons de justificatifs nécessaires.

### 2.3.1 Production d'énergie de la concession



Le contrat d'obligation d'achat d'électricité étant arrivé à terme au 31 octobre 2021, Montargis énergies devait procéder au démantèlement de l'installation existante. Avec l'envolée des coûts du gaz et de l'électricité, Dalkia (maison mère de ME) a souhaité conserver l'installation pour faire fonctionner la centrale de cogénération.

Pour permettre la poursuite du fonctionnement de la cogénération, il a été signé un nouvel avenant n°2 fixant les règles d'utilisation de l'installation de cogénération par Dalkia et en assurant en contrepartie, une participation des recettes à la collectivité par le biais d'une redevance avec effet au 1er janvier 2022.

Cela a également entraîné une modification des ressources consommées (chaleur issue de la cogénération facturée par Dalkia), et l'utilisation d'un nouveau terme R1 cogé pour la facturation permettant aux abonnés de bénéficier du prix lié à la mixité énergétique.



En 2024, nous allons donc analyser les ventes de chaleur en fonction de la mixité énergétique réellement constatée du fait de la fourniture de chaleur par l'UVE, des achats bois et gaz, et le fonctionnement de la cogénération.

#### ■ VENTES DE CHALEUR R1

Le chiffre d'affaires R1 s'élève à 819 294.29 € pour 2024 contre 744 231.24 € en 2023, soit une hausse de 75 063 € représentant +10.09 %. Il correspond à la facturation aux abonnés des MWh consommés pour le chauffage et / ou la production d'eau chaude selon un terme R1 défini.

Le terme R1 est un élément proportionnel représentant le coût des combustibles nécessaires et utilisés pour assurer la fourniture des MWh de chaleur au poste de livraison des abonnés.

Durant l'année, la facturation s'est faite selon la mixité contractuelle de base telle que définie au contrat principal, à savoir :

$$R1 = 0.54 * R1UVE + 0.3315 * R1bois + 0.1285 * R1gaz$$

Une régularisation a été faite en janvier 2025 intégrant un terme R1 cogé ML fonction du nombre de jours de fonctionnement de la cogénération sur l'année, ainsi que de la mixité réelle des combustibles consommés.

L'évolution du prix R1 est soumis à la variation des indices constitutifs de la formule de révision dont le détail est donné en annexe.

Pour 2024, le prix moyen R1 (en tenant compte de la révision du R1) s'élève à 37.59 € / MWh vendu contre 35.38 € / MWh vendus en 2023. Cela s'explique par l'arrêt de la chaufferie bois qui a dégradé la mixité ENR en faveur du gaz, hausse atténuée par la baisse du coût du gaz : l'indice PEGMA (molécule gaz) a été en moyenne de 33.28 € et le R1 uved relativement stable.

La hausse du chiffre d'affaires de 75 063 € est la combinaison de 2 effets :

- Un effet quantité positif de +26 877 €, soit +3.61 % : les quantités consommées sont en hausse, en ligne avec la rigueur climatique et le nombre de jours de chauffe qui a augmenté de 12 jours par rapport à 2023.  
A noter le raccordement de 3 nouveaux abonnés en novembre 2024, l'école Pasteur, l'école Genébrier et les cuisines de l'école Pasteur représentant 130.02 MWh supplémentaires facturés.  
La quantité d'eau chaude a également augmenté légèrement +8.56%.
- Un effet prix de + 48 186 €, soit +6.25 % du prix unitaire qui s'explique comme indiqué ci-dessus par l'effet de mixité plus élevé sur le gaz et l'uved ; l'arrêt de la chaufferie bois ayant dégradé la mixité ENR en faveur du gaz.

Il est précisé que le bouclier tarifaire n'a pas eu d'impact sur le résultat de la DSP. Les sommes perçues par le Délégué ont été intégralement reversées aux abonnés sous forme d'avoirs, et représentent 12 902.17 € au titre de 2024 pour l'électricité.

Décomposition des ventes R1	2024		2023		variations	
	Valeur	Unité	valeur	unité	absolues	relatives
Ventes R1 chauffage HT	670 308	euros	613 721	euros	56 587	9,22%
Vente chaleur, en Mwh PCU	17 081	MWh PCU	16 693	MWh PCU	388	2,33%
Prix unitaire chaleur, en Mwh PCU	39,24	€/MWh PCU	36,77	€/MWh PCU	2,48	6,74%
Ventes ECS, en euros	148 986	euros	130 510	euros	18 476	14,16%
Vente ECS, en Mwh PCU	4 712	MWh PCU	4 341	MWh PCU	371	8,56%
Prix unitaire ECS	31,62	€/MWh PCU	30,06	€/MWh PCU	1,55	5,16%
Total Mwh PCU vendus	21 794	MWh PCU	21 034	MWh PCU	760	3,61%
Prix unitaire MWh PCU vendus	37,59	€/MWh PCU	35,38	€/MWh PCU	2,21	6,25%
Degrés jours Unifiés (DJU)	2 064,0	DJU	2044	DJU	20	0,98%
Nombre de jours	227	jours	215	jours	12	5,58%

## ■ ACHATS DE COMBUSTIBLES

Pour produire son énergie thermique, Montargis Energies a utilisé en priorité de la chaleur verte issue de l'usine d'incinération de déchets d'Amilly, de la biomasse, du gaz et de la chaleur issue de la cogénération pendant sa période de fonctionnement.

### ○ Les achats de gaz :



Cette dépense couvre les achats de gaz pour la chaufferie uniquement. A noter, un remboursement de TICGN pour 8 k€ sur 2024 ramenant le coût des débours gaz à 372 050 €.

Le tableau ci-dessous reprend les éléments facturés mois par mois :

		janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	total 2024
quantité gaz th	MWh PCS	2 775	1 452	910	254	24	86	4			266	245	293	6 308
TICGN		2 775	1 452	910	254	24	86	4			266	245	293	6 308
Terme fixe	euros	352,12	352,12	352,12	606,42	606,42	606,42	627,10	627,10	627,10	627,10	627,10	627,10	6 638,22
CTA	euros	20,26	20,26	20,26	20,26	20,26	20,26	25,38	25,38	25,38	25,38	25,38	25,38	273,84
terme de stockage	euros	315,75	315,75	315,75	215,45	215,45	215,45	215,45	215,45	215,45	215,45	215,45	215,45	2 886,30
location compteur	euros													0,00
location telerelevé		11,83												11,83
location poste g1000	euros	407,19								258,49	456,16	456,16	456,16	2 034,16
location convertisseur PTZ	euros	58,66	58,66	58,66	58,66	58,66	58,66	61,48	88,12	34,84	61,48	61,48	61,48	720,84
location poste G650	euros	21,79	337,72	337,72	337,72	337,72	337,72	353,93	507,30					2 571,62
terme variable gaz th	€/MWh PCS	37,35	31,37	27,93	29,47	31,66	34,66	37,34			38,91	42,85	46,91	35,85
TVD	€/MWh PCS	6,42	6,42	6,42	6,42	6,42	6,42	8,19			8,19	8,19	8,19	7,13
TICGN	€/MWh PCS	16,37	16,37	16,37	16,37	16,37	16,37	16,37			16,37	16,37	16,37	16,37
		<b>168 060</b>	<b>79 722</b>	<b>47 215</b>	<b>14 510</b>	<b>2 547</b>	<b>6 185</b>	<b>1 518</b>	<b>1 463</b>	<b>1 161</b>	<b>18 243</b>	<b>17 898</b>	<b>22 332</b>	<b>380 854</b>

Les achats de gaz représentent 6 308 MWh PCS en 2024 contre 3 011 MWh PCS en 2023.

En effet, à production quasiment constante, la chaleur issue de la chaufferie gaz représente 20.6% du mix énergétique contre 9.2 % en 2023. Ceci s'explique par un moindre fonctionnement de la cogeneration et de la chaufferie bois en arrêt jusqu'en juin.

Il est à noter que le prix de la molécule gaz a baissé sur l'exercice.

- Les achats de bois: ils représentent 143 345 € en 2024 contre 205 615 € en 2023 pour un coût unitaire de 30.02 €, soit + 8.42 % de plus qu'en 2023.

L'état présenté ci-dessous correspond à la facturation mensuelle faite par une société dédiée dans l'achat du bois. Elle assure l'approvisionnement de la chaufferie en respectant la maîtrise des coûts et la traçabilité des livraisons, grâce à une organisation logistique et une réactivité efficace.

Période	Quantité en Mwh	Prix Hors Taxe	Prix du MWh
Juin	265,26	7 933,78 €	29,91 €
Juillet	308,12	9 181,92 €	29,80 €
Octobre	168,29	5 087,32 €	30,23 €
Novembre	1 607,79	48 426,60 €	30,12 €
Décembre	2 425,45	72 715,11 €	29,98 €
<b>Total</b>	<b>4 774,90</b>	<b>143 344,73 €</b>	<b>30,02 €</b>

La consommation de bois représente 4 774.90 MWh PCI en 2024 contre 7 425.52 MWh PCI en 2023.

A noter, une consommation bois réduite sur 5 mois au lieu d'une année (14.7 % de la mixité énergétique de 2024 contre 22.6% en 2023).

Le non fonctionnement en début d'année s'explique par une panne du grappin de la Chaudière biomasse.

Le prix d'achat moyen sur l'année 2024 s'élève à 30.02 € contre 27.69 € en 2023.

### o Les achats de chaleur à l'UVE :

Montargis Energies a signé avec le SMIRTOM et la Ville de Montargis une convention qui a pour objet la vente, par le Délégué UVE (SUEZ) de chaleur produite par l'UVE d'Amilly.

Pour ce faire, des travaux de raccordement ont été effectués et ont permis début octobre 2021 de mettre en service ce dispositif ainsi que le raccordement de nouveaux abonnés.

Le Délégué UVE s'engage à fournir toute la chaleur issue de l'UVE non prélevée par le réseau de chaleur d'Amilly qui serait demandée par le réseau de Montargis.

L'engagement de fourniture est de 15 000 MWh /an répartis en :

- 6 750 MWh sur la période du 1er avril au 31 octobre ;
- 8 250 MWh en période hivernale.

Pour 2024, ces achats représentent 223 892 € pour 17 659 MWh achetés, soit un coût unitaire de 12.68 € / MWh représentant une hausse de 1.08% par rapport à 2023.

En 2023, la chaleur achetée à l'UVED représentait 16 702.60 MWh pour un prix unitaire moyen de 12.54 €.

Période	Quantité en Mwh	Prix Hors Taxe	Prix du MWH
Janvier	2 002,20	25 368,54 €	12,67 €
Février	1 922,70	24 279,86 €	12,63 €
Mars	2 148,60	27 179,79 €	12,65 €
Avril	2 066,80	26 145,02 €	12,65 €
Mai	1 401,20	17 648,11 €	12,59 €
Juin	479,80	6 037,80 €	12,58 €
Juillet	743,20	9 368,78 €	12,61 €
Aout	866,60	10 933,89 €	12,62 €
Septembre	965,90	12 261,13 €	12,69 €
Octobre	1 442,10	18 353,61 €	12,73 €
Novembre	1 744,50	22 240,63 €	12,75 €
Décembre	1 875,40	24 074,51 €	12,84 €
<b>Total</b>	<b>17 659,00</b>	<b>223 891,67 €</b>	<b>12,68 €</b>

## o Les achats de chaleur à Dalkia issue de la cogénération

Dans le cadre de l'avenant 2 signé avec le Délégrant, Montargis Energies a pu bénéficier de la chaleur issue de la cogénération dont l'exploitation a été confiée à Dalkia.

L'achat de chaleur issue de la cogénération pèse pour 2 731 €.

Elle n'a fonctionné que 2 jours sur le mois de décembre.

La chaleur issue de la cogénération représente 53.22 MWh utile.

## ■ BILAN R1

En 2024, l'ENR s'est dégradé du fait de l'arrêt de la biomasse. Toutefois, la mixité d'approvisionnement en faveur de la chaleur UVE permet d'avoir un taux d'ENR injecté sur le réseau supérieur à 50%, et donc de maintenir l'application du taux de TVA à 5.5% sur la facturation aux abonnés du terme R1.

### Synthèse des achats de combustibles :

Mwh	2024			2023		
	valeur	quantité	PU	valeur	quantité	PU
Chaleur UVED	223 892	19 621	11,41	209 498	18 558	11,29
Biomasse	143 345	4 775	30,02	205 615	7 426	27,69
Gaz chaudières	372 050	5 683	65,46	201 426	2 713	74,24
achat chaleur cogénération	2 731	59	46,18	61 285	902	67,94
<b>achats combustibles total</b>	<b>742 018</b>	<b>30 138</b>	<b>24,62</b>	<b>677 824</b>	<b>29 599</b>	<b>22,90</b>

Le recours à la chaleur issue de l'UVED est stable tandis que les achats de gaz complémentaires viennent compenser un quasi non-fonctionnement de la cogénération en 2024, et une implication moindre des achats de bois du fait de son arrêt sur le S1.

A noter que le coût unitaire moyen des combustibles a augmenté de 7.51%.

En 2024, il a été consommé +64 k€ d'achats de combustibles principalement sur le gaz et sur la chaleur, ce qui s'explique :

- Par un effet prix de + 52 k€ dû à la hausse des consommations de gaz malgré la baisse du prix du gaz ; hausse atténuée par la bonne gestion de la mixité chaleur uved sur l'année et celle du bois en fin d'année ; leur prix étant plus faible que celui du gaz.
- Et un effet quantité de +539 MWh PCI pesant pour +12 k€ dû en partie aux nouveaux raccordements, à des pertes réseaux en augmentation (+1.1% à comparer à 2023), au nombre de jours de chauffe plus importants (+ 5.58%).

## Marge R1

	2024	2023
<b>Recettes</b>	<b>819 294</b>	<b>744 231</b>
recettes R1	819 294	744 231
<b>Dépenses</b>	<b>- 742 018</b>	<b>- 677 824</b>
gaz	- 372 050	- 201 426
biomasse	- 143 345	- 205 615
chaleur issue de la cogé	- 2 731	- 61 285
chaleur UVED	- 223 892	- 209 498
<b>Total</b>	<b>77 277</b>	<b>66 407</b>

Les flux de ventes R1 et d'achat de combustibles font ressortir une marge de 77 277 € sur l'année 2024.

### 2.3.2 Autres produits de la concession

- **VENTES R2** : Elles représentent 1 168 015 € en 2024 contre 1 197 558 € pour 2023 pour 14 666.93 kW souscrits au 31/12/2024 contre 14 266.93 kW souscrits au 31/12/2023, soit +3.09%.

Le terme R2 est facturé aux abonnés en fonction de leurs puissances souscrites en kW (chauffage + réchauffage de l'eau chaude sanitaire). Il est l'élément fixe représentant la somme des coûts suivants :

$R2 = R21 + R22 + R23 + (R24 + R25)$ , avec :

- Le R21 représentant le coût de l'énergie électrique utilisée pour assurer le fonctionnement des installations de production et de distribution d'énergie.
- Le R22 représentant le coût des prestations de conduite, des prestations de petits entretiens, des frais fixes administratifs nécessaires pour assurer le fonctionnement des installations primaires.
- Le R23 représentant le coût des prestations de gros entretien et de renouvellement du matériel.
- Le R24 représentant les amortissements des ouvrages de la délégation et des frais financiers associés.
- Le R25 (terme négatif) représentant les aides et subventions mobilisables.

L'évolution du prix R2 est soumise à la variation des indices constitutifs de la formule de révision. dont le détail est donné en annexe.

La hausse des puissances souscrites s'explique par le raccordement de l'Ecole Genébrier, l'Ecole Pasteur et la cuisine de l'Ecole Pasteur au 01/11/2024.

Suite à la signature de l'avenant 4 en date du 06 juillet 2023, la révision du terme R21 a été modifiée. En effet, l'indice utilisé historiquement ne reflétait pas la réalité des coûts d'achats de l'électricité. Aussi, le coût de l'électricité ayant baissé en 2024, le tarif R21 a baissé en parallèle. Il passe de 10.51 € en 2023 à 6.50 € en 2024.

## ■ AUTRES PRODUITS

Ils sont composés :

- des droits de raccordement perçus auprès des nouveaux abonnés et étalés sur la durée du contrat: 10 k€
- des frais de branchement perçus auprès des nouveaux abonnés qui viennent compenser le coût des travaux de raccordement : 180 k€
- de la quote-part de subvention ADEME reprise au compte de résultat sur la durée du contrat de DSP: 66 k€.
- des CEE perçus fin 2022 pour 1 348 k€, étalés sur la durée du contrat : 82 k€.
- de la redevance perçue auprès de Dalkia pour la mise à disposition de la cogénération selon l'avenant 2 du 22/07/2022 pour 7 154 €, somme reversée en intégralité à la Collectivité sous forme de redevance de participation au fonctionnement de la cogénération. Cette dernière est moindre par rapport à 2023, l'utilisation de la cogénération n'ayant eu lieu que 2 jours.

### 2.3.3 Charges de la concession

**Achats d'électricité** : Ils pèsent pour 84 792 € dont 13 k€ pour la refacturation par Suez des consommations des équipements de Montargis Energies à l'UVED, et ont diminué de 61 k€ par rapport à 2023. Cette évolution s'expliquent :

- par un effet quantité relativement stable (+2.49 %) pesant + 2 k€ ;
- par un effet prix de -63 k€ dû à la baisse du coût de l'électricité (-43%).

**Achats d'eau et produits de traitement d'eau :** Ils se chiffrent à 46 k€, soit une hausse de 12 k€ versus 2023. Cette augmentation s'explique par des pertes réseaux plus importantes (7% à 10% à l'interconnexion avec l'Uved) et des fuites réseau dont les recherches et les réparations ont été effectuées à l'été. Un appoint d'eau +39% avec les mises en service suite à l'extension du réseau.

**Sous-traitance et entretien :** Ce poste pèse pour 83 k€ contre 81 k€ en 2023, soit 3,5% d'augmentation et environ 12% des dépenses P2.

Les dépenses impactant ces lignes sont principalement relatives :

- *A divers travaux sous-traités : 56 392 € dont assainissement, traitement eau et ramonage. Ces 2 postes ayant augmenté par rapport à 2024 ; le traitement d'eau selon les consommations qui sont plus importantes et le ramonage du fait du ramonage des sous bassements en plus sur 2024 pesant pour 3.5 k€, et les recherches de fuites sur le réseau enterré ;*
- *A l'évacuation des cendres : 4415 € ;*
- *Aux contrôles réglementaires (entretien des compteurs, vérification électrique, appareils de lavage, ...): 21 744 €; la périodicité des contrôles étant variable selon les années.*

**Frais de personnel :** ils impactent le résultat de – 210 533 €, soit 24% des dépenses P2.



Le groupe Dalkia réunit tous ses salariés chez un seul et même employeur : Dalkia. Cette centralisation des moyens humains, tant de production que de structure, permet également une meilleure rationalisation des besoins et des capacités de production, donc un abaissement des coûts.

Les modalités de facturation de cette main d'oeuvre s'établissent ainsi :

Le personnel opérationnel (*les techniciens intervenant sur la conduite et la maintenance des installations*) impute ses heures de travail effectif sur les affaires.

Aussi, lorsqu'une affaire comme la concession de chauffage urbain de Montargis est mouvementée d'un nombre H d'heures sur un mois donné, la société DALKIA établit une facture à la société MONTARGIS ENERGIES qui porte l'affaire, pour ce nombre d'heures H, valorisé à un taux horaire défini budgétairement comme décrit ci-après :

Le taux horaire opérationnel (THO) est le résultat du coût total des frais de salaires, charges sociales, charges directes d'équipement du technicien opérationnel (*véhicule, caisse à outils, téléphone portable, vêtements du travail pour l'essentiel*), ramené au nombre d'heures théoriques disponibles de l'ensemble de ces techniciens.

Ces éléments sont définis au niveau du Centre Opérationnel qui regroupe les départements du Loiret, de l'Eure-et-Loir et du Cher.

Le détail de ces heures et la valorisation sont présentés dans le tableau suivant ; l'organisation de l'équipe oeuvrant pour Montargis est également présentée dans la partie technique.

	ANNEE 2024		2023	
	Nombre d'heures	Montant HT en €	Nombre d'heures	Montant HT en €
<b>Taux horaire</b>		<b>67,00</b>		62,46
Heures P2 concession	3 142,28	210 532,56	2 641,97	165 029,34
Heures P3 concession	208,00	13 936,00	273,14	17 061,55
<b>Coût total de la main d'œuvre</b>	<b>3 350,28</b>	<b>224 468,56</b>	<b>2915,11</b>	<b>182 090,89</b>

A noter, une hausse du coût horaire et du nombre d'heures P2 suite au suivi des travaux d'extension du réseau.

**Frais de structure :** Il s'agit des frais de gestion Dalkia.

Dans un souci d'homogénéisation du calcul au sein du groupe, les prestations de services managériaux sont rémunérées sur la base d'une méthode de refacturation des coûts au niveau des sièges du groupe et des sièges des régions. La totalité des coûts des directions est facturée par Dalkia à ses filiales en fonction du chiffre d'affaires social de ces dernières ; l'assiette de coût à répartir est notamment constituée de l'ensemble des coûts de structure des services généraux, techniques, commerciaux, administratifs, comptable, juridique et de facturation.

La facturation établie par DALKIA pour 2024 s'élève à 133 000 €.

**Assurances concession :** elles s'élèvent à 7 486 € et comprennent une part pour la responsabilité civile et une part pour les assurances dommages de la chaufferie ; l'assurance de la cogénération étant supportée par Dalkia.

**Redevances versées au Concédant :**

Telles que définies à l'article 56 du contrat de concession, les redevances sont dues par le Délégué au Déléguant au titre de chaque exercice.

On distingue :

- La redevance pour occupation du domaine public composée d'une part fixe correspondant à l'emprise de la chaufferie, et d'une part variable par mètre linéaire de réseau.
- La redevance pour frais de gestion pour couvrir les dépenses relatives aux frais de contrôle de la bonne exécution du contrat.

Le montant global de ces redevances est donné selon le détail ci-dessous :

Période : année 2024	Montant	coefficient de révision	montant révisé
<b>Redevance Occupation du Domaine public</b>			<b>23 311</b>
part fixe : emprise chaufferie: 2 200 m <sup>2</sup> * 1€	2200	1,168	2 570
part variable : 8 879 ml * 2€	17758	1,168	20 741
<b>Redevance pour frais de gestion et contrôle</b>	35000	1,168	<b>40 880</b>
		<b>Total</b>	<b>64 191</b>

- La redevance pour la participation aux résultats de la cogénération qui pèse pour 7 154 €.
- La redevance pour l'occupation temporaire pour le passage de canalisations de chauffage sur la Forêt domaniale de Montargis, suite à la convention signée avec l'ONF en date du 25/08/2021 et pour une durée de 17 ans 4 mois et 6 jours; jusqu'au 31/12/2038. Il a été provisionné 3 600 € avec effet rétroactif au 01/08/2021.

**Impôts et taxes** : ils se chiffrent à 38 495 € pour 2024 et se composent de :

- La CET pour 9 740 €, qui évolue en fonction de la valeur ajoutée, qui a augmenté par rapport à 2023, et de la CFE; Le taux de calcul de la CVAE a diminué en 2024 par rapport à 2023.
- La taxe foncière pour 28 755 €.

**Charges P3 : Etat des dépenses de renouvellement et solde GER :**

- **Etat des dépenses de renouvellement P3**

Le détail est donné ci-après :

Numéro dépense	Libellé de la dépense	Nombre heures	Coût main d'œuvre	Achats de sous-traitance	Achats de fournitures	Total coût dépenses P3	Ventilation
GT0995049M	Réparation fuite réseau entrée sous-station NB	24,00	- 1 608,00	-9 821,88		-11 429,88	Réseaux
GT1465515Z	Réparation fuite et dévoiement de l'antenne OB/CPAM-OA/CCAS DN125	60,00	- 4 020,00	-40 000,00		-44 020,00	Réseaux
	<b>Sous-total réseaux</b>	<b>84,00</b>	<b>- 5 628,00</b>	<b>- 49 821,88</b>	<b>-</b>	<b>- 55 449,88</b>	
GT1336861K	Remplacement de plaques d'échangeur ecs	8,00	- 536,00		-708,05	-1 244,05	Sous-stations
GT1353455S	Fourniture et remplacement de plaques - Echangeur ECS haut et bas	8,00	- 536,00		-1 416,10	-1 952,10	Sous-stations
GT1456196T	Nettoyage et détartrage de l'épingle et du ballon ECS avec mise en épreuve de l'épingle	8,00	- 536,00	-1 074,00		-1 610,00	Sous-stations
	<b>Sous-total sous-stations</b>	<b>24,00</b>	<b>- 1 608,00</b>	<b>- 1 074,00</b>	<b>- 2 124,15</b>	<b>- 4 806,15</b>	
GT1283732L	Préparation palan suite avarie du 30/11/2023	14,00	- 938,00	-31 600,00		-32 538,00	Chaudière Biomasse
GT1305289H	Fourniture distributeurs air comprimé clapets fumées	7,00	- 469,00		-515,46	-984,46	Chaudière Biomasse
GT1382806W	Fourniture et remplacement des disjoncteurs de protection armoires électriques biomasses	4,00	- 268,00		-1 293,80	-1 561,80	Chaudière Biomasse
GT1397506A	Remplacement des carters sur Biomasse 1	4,00	- 268,00			-268,00	Chaudière Biomasse
GT1418697F	Remise en état de l'appareillage de lavage suite à l'intervention de maintenance KONECRANES	24,00	- 1 608,00		-6 160,00	-7 768,00	Chaudière Biomasse
GT1464093S	Dépannage pont de cendres humides KONECRANES	8,00	- 536,00		-1 426,00	-1 962,00	Chaudière Biomasse
	<b>Sous-total chaudière biomasse</b>	<b>61,00</b>	<b>- 4 087,00</b>	<b>- 31 600,00</b>	<b>- 9 395,26</b>	<b>- 45 082,26</b>	
GT1305279X	Mise en place parafoudre sur centrales incendie et gaz	7,00	- 469,00		-452,93	-921,93	Chaudière appoint/secours
GT1382816G	Fourniture et remplacement pompe relevage pied de cheminée MOE	4,00	- 268,00		-991,19	-1 259,19	Chaudière appoint/secours
GT1384205K	Fourniture et remplacement d'électrovanne remplissage bache réseau	4,00	- 268,00		-390,14	-658,14	Chaudière appoint/secours
GT1392106N	Remplacement des photocellules de sécurité - Portail d'entrée	2,00	- 134,00	-246,51		-380,51	Chaudière appoint/secours
GT1396563D	Remplacement de la cellule barrière à chaîne - Sortie camion	2,00	- 134,00	-223,51		-357,51	Chaudière appoint/secours
GT1397511F	Fourniture et remplacement de la pompe doseuse de traitement d'eau - Réseau primaire	4,00	- 268,00	-1 540,20		-1 808,20	Chaudière appoint/secours
GT1422951P	Remplacement du système DRV - Bureaux	16,00	- 1 072,00	-18 039,00		-19 111,00	Chaudière appoint/secours
	<b>Sous-total chaudière appoint/secours</b>	<b>39,00</b>	<b>- 2 613,00</b>	<b>- 20 049,22</b>	<b>- 1 834,26</b>	<b>- 24 496,48</b>	
	<b>Totaux</b>	<b>208,00</b>	<b>- 13 936,00</b>	<b>- 102 545,10</b>	<b>- 13 353,67</b>	<b>- 129 834,77</b>	

Le Délégataire est tenu de mettre tout en oeuvre pour entretenir en état de fonctionnement les équipements et matériels constituant les installations primaires, permettant la marche de l'exploitation et de satisfaire aux dépenses de renouvellement et de modernisation des installations. Ces travaux sont rémunérés au moyen du tarif R2 défini au chapitre V du contrat et s'appliquent aussi bien à la chaudière, aux sous-stations ainsi qu'au réseau.

Ils pèsent pour 129 835 euros, dont 13 936 € euros de frais de personnel.

Les dépenses GER sont moindres par rapport à 2023 mais restent élevées et ne sont pas couvertes par les recettes issues du tarif R23.

### o Etat du compte de gros entretien et renouvellement (GER)

Vous trouverez ci-dessous l'état cumulé au 31 décembre 2024 du compte de garantie totale. Il est précisé qu'un coefficient de 1.10 a été appliqué sur les dépenses P3 hors main d'œuvre figurant dans le compte d'exploitation tel que défini au contrat article 49.2.3.

SUIVI COMPTE GER	2020	2021	2022	2023	2024	Depuis le début du contrat
<b>Recettes</b>	<b>36 405 €</b>	<b>74 507 €</b>	<b>81 619 €</b>	<b>85 809 €</b>	<b>88 702 €</b>	<b>367 042 €</b>
Pièces détachées	-17 924 €	-43 276 €	-69 091 €	-44 011 €	-13 354 €	-187 655 €
Sous traitance	-101 886 €	-42 092 €	-56 835 €	-111 942 €	-102 545 €	-415 300 €
Heures R23	-9 491 €	-10 159 €	-11 766 €	-17 062 €	-13 988 €	-62 414 €
<b>Total dépenses R23</b>	<b>-129 301 €</b>	<b>-95 527 €</b>	<b>-137 692 €</b>	<b>-173 015 €</b>	<b>-129 835 €</b>	<b>-665 369 €</b>
<b>Solde P3 avec application des frais de structure</b>	<b>-104 877 €</b>	<b>-29 557 €</b>	<b>-68 665 €</b>	<b>-102 801 €</b>	<b>-52 723 €</b>	<b>-35823 €</b>

**Autres charges :** - 412 204 €



Il s'agit d'une part :

- des dotations aux amortissements de caducité (PRCI) pour – 137 924 € qui couvrent les investissements repris de l'ancien contrat à leurs valeurs résiduelles nettes à la date du 30/06/2020 pour 2 758 457 €.
- de la dotation aux amortissements des nouveaux investissements liés au raccordement à l'UVE d'Amilly pour – 246 623 € avec une date de mise en service au 1er octobre 2021, et le solde des travaux en 2023 avec les derniers raccordements.
- De la dotation aux amortissements pour les investissements concernant les bornes électriques installées en 2024 pour 1 956 €.
- De la dotation de provision créances douteuses pour 21 k€ concernant les créances de la résidence Chautemps qui est placée sous Administration Judiciaire depuis le 5 juillet 2023. Cette somme représente les créances impayées à cette date.

et d'autre part :

- des charges financières liées aux investissements repris : - 325 553 € correspondant aux montants des intérêts financiers, concernant l'emprunt contracté au titre du financement des ouvrages de la Délégation, repris au 1er juillet, comme stipulé au chapitre V du contrat.  
A ce dernier s'ajoute un nouvel emprunt souscrit à la date du 1er octobre qui finance les nouveaux investissements supportés en 2021 pour un montant de 2 627 336 €. Des intérêts financiers intercalaires sont également facturés à Montargis Energies par Dalkia au titre des travaux d'extension réalisés dans le cadre de l'avenant 4.

Ainsi, il ressort pour 2024 un résultat d'exploitation avant impôt et participation de – 161 463 €.

Le résultat de 2024 n'a pas permis de constituer une provision pour participation des salariés ni d'impôt du fait d'un résultat fiscal négatif.

Pour mémoire, le résultat fiscal a été impacté par l'étalement des recettes CEE perçues fin 2022. Ces recettes CEE consécutives aux travaux de raccordement du réseau sur l'UVED d'Amilly sont étalées comptablement et déduites de la quote part étalée chaque année, ce qui minore le résultat fiscal.

## 2.4. ETAT DE VARIATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER

***Les travaux de raccordement à l'UVE d'Amilly et de modernisation du réseau ont été finalisés sur l'année 2021 tels que prévu, avec une date de mise en service au 1er octobre 2021.***

***Les derniers raccordements se sont finalisés fin 2023.***

L'avenant 4 signé en juillet 2023, prévoit l'extension du réseau et la construction d'une nouvelle chaufferie biomasse sur le site d'Amilly à l'horizon fin 2025.



## 2.5. ETAT DES ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

Suite à l'appel d'offre fait par la Ville de Montargis en 2020, un nouveau contrat de DSP a été signé entre Montargis Energies et la Ville avec l'engagement d'établir des travaux de raccordement à l'UVE d'Amilly afin d'optimiser les coûts de facturation à ses abonnés.

Pour ce faire, Montargis Energies a engagé des investissements matériels avec la modernisation de la chaufferie et le raccordement à l'UVE d'Amilly pour récupérer la chaleur non distribuée à ses abonnés.

La durée d'amortissement de ces biens étant supérieure à la durée normale d'investissement des biens finances, et pour ne pas déséquilibrer l'économie du contrat, l'échéancier d'amortissement présenté au compte d'exploitation et défini en annexe 13 du contrat, a instauré une valeur résiduelle de 606 000 euros correspondant à la valeur nette comptable des biens qui ne seront pas amortis à la fin du contrat de concession.

L'avenant 4 à la DSP prévoit des travaux d'extension et de développement du réseau de distribution et des outils de production, en particulier la réalisation d'une chaufferie biomasse. Les modalités de financement de ces travaux intègrent la prolongation de 10 ans de la DSP ainsi qu'une nouvelle valeur résiduelle à échéance 30/06/2050, s'élevant à 5 582 000 €.

## 2.6. ETAT DES INVESTISSEMENTS

### 2.6.1 Etat des investissements et amortissements

#### ■ REPRISE DES EQUIPEMENTS

Les biens et équipements faisant partie intégrante de la concession ont été repris pour leur valeur vénale au 30/06/2020. Pour faciliter la lecture de cette reprise dans les comptes, nous avons créé une ligne « soulte » pour pouvoir amortir cette valeur sur la durée du nouveau contrat.

*Ci-dessous le détail de cette soulte et de son amortissement sur le nouveau contrat :*

Investissements	Date de Mise en Service	Durée amortissement (en mois)	Valeur brute (date de début)	Amortissements au début de l'exercice	Amortissement de l'exercice	Investissements	Date de Mise en Service
SOULTE ANCIEN CONTRAT	01/07/2020	240	2 758 487,40 €	481 969,04 €	137 924,37 €	SOULTE ANCIEN CON	02/07/2020

#### ■ NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

Dans le but d'optimiser les sources d'énergie, un raccordement du réseau de Montargis à l'Unité de Valorisation Energétique du SMIRTOM d'Amilly, a été prévu de manière à tendre vers une maîtrise du prix de chaleur vendu aux abonnés.

Pour ce faire, des travaux ont donc été engagés en deux temps pour permettre ce raccordement avec :

- Dans un premier temps, des travaux sur la chaufferie existante de Montargis avec la mise à niveau des sous-stations existantes ;
- Dans un deuxième temps, des travaux sur le réseau d'interconnexion suivant le tracé défini, et les travaux à l'UVE pour permettre le raccordement.

Investissements	Date de Mise en Service	Durée amortissement (en mois)	Valeur brute (date de début)	Amortissements au début de l'exercice	Amortissement de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur résiduelle
Rénovation de sous-stations avec raccordements de nouveaux abonnés et interconnexion au réseau de chaleur d'Amilly	01/10/2021	265,5	5 150 215,00 €	543 286,14 €	242 358,13 €	785 644,27 €	4 364 570,73 €
Solde travaux raccordement abonnés	11/09/2023	202	71 785,00 €	1 267,49 €	4 264,45 €	5 531,94 €	66 253,06 €
Subvention Ademe	01/10/2021	265,5	-1 242 116,17 €	-148 501,93 €	-66 246,19 €	-214 748,12 €	-1 027 368,05 €
Subvention CEE	01/01/2023	210	-1 347 790,17 €	-77 016,58 €	-81 684,24 €	-158 700,82 €	-1 189 089,35 €
Travaux bornes électriques	01/03/2023	60	9 778,73 €	1 635,22 €	1 955,74 €	3 590,96 €	6 187,77 €
			2 641 872,39 €	320 670,34 €	100 647,89 €	421 318,23 €	2220 554,16 €

Il est à noter que conformément au compte d'exploitation prévisionnel, la valeur brute des investissements intègre une valeur résiduelle de 606 000 € non amortis, qui devait faire l'objet d'une indemnisation par le Déléguant ou le futur Déléguataire en fin de contrat de DSP en 2040.

L'avenant 4 venant étendre la durée de la DSP, cette valeur résiduelle de 606 k€ sera amortie au nouveau terme de la DSP. Une nouvelle valeur résiduelle sera calculée sur les investissements relatifs à l'avenant 4.

Investissements	Date de Mise en Service	Durée amortissement (en mois)	Valeur brute (date de début)	Amortissements au début de l'exercice	Amortissement de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur résiduelle
Raccordement Parc 1	01/10/2021	225	33 649,59 €	4 022,98 €	1 794,64 €	5 817,62 €	27 831,97 €
Raccordement résidence Chautemps	01/10/2021	225	21 378,87 €	2 555,96 €	1 140,20 €	3 696,16 €	17 682,71 €
Raccordement IME	01/10/2021	225	27 840,03 €	3 328,34 €	1 484,76 €	4 813,10 €	23 026,93 €
Raccordement SST Nelson Mandela	01/01/2022	222	32 005,06 €	3 460,00 €	1 730,00 €	5 190,00 €	26 815,06 €
Raccordement SST Piscine Girardy	01/01/2022	222	14 927,26 €	1 613,74 €	806,87 €	2 420,61 €	12 506,65 €
Raccordement Parc 2	11/09/2023	202	51 831,97 €	915,17 €	3 164,61 €	4 079,78 €	47 752,19 €
Raccordement Ecole Pasteur	01/11/2024	306	9 798,00 €		58,70 €	58,70 €	9 739,30 €
Raccordement Ecole Pasteur	01/11/2024	306	9 798,00 €		58,70 €	58,70 €	9 739,30 €
Raccordement Ecole Genebrier	01/11/2024	306	9 144,80 €		54,78 €	54,78 €	9 090,02 €
			210 373,58 €	15 896,19 €	10 293,26 €	26 189,45 €	184 18,13 €

## 2.6.2 Investissements en-cours

Au 31 décembre 2024, suite à la signature du Contrat de Promotion Immobilière entre Dalkia et Montargis pour l'exécution des travaux d'extension du réseau de Montargis, la facturation s'est faite selon l'avancement des travaux et des raccordements.

INVESTISSEMENTS EN COURS										
Investissements en cours	Description	Montant projet	Montant engagé en 2020	Montant engagé en 2021	Montant engagé en 2022	Montant engagé en 2023	Montant engagé en 2024	Mise en service 2021	Mise en service 2023	Montant restant
Travaux de modernisation de la chaufferie et de raccordement à l'UVE d'Amilly	Annexes 2 et 13 du contrat de DSP	5 222 000,00 €	2 610 219 €	2 539 996 €	5 736 €	66 049 €		5 150 215 €	71 785 €	
Installation bornes électriques		9 754,00 €			1 105 €	8 674 €			9 779 €	
Travaux extension et développement du réseau de Montargis	Avenant n°4 au contrat de DSP	19 010 513,00 €				4 749 761 €	4 181 786 €			14 260 753 €
		24 242 267,00 €	2 610 219 €	2 539 996 €	6 841 €	4 824 484 €	4 181 786 €	5 150 215 €	81 564 €	14 260 753 €

## 2.6.3 Financement

Conformément au chapitre V du contrat de DSP, Montargis Energies a souscrit un emprunt pour le montant des financements non amortis à l'issue de la précédente délégation, et faisant partie intégrante du périmètre du service du contrat pour un montant de 2 758 487 €.

Un nouvel emprunt a été mis en place en 2021 suite aux travaux engagés et aux investissements mis, inscrits dans les comptes pour un montant de 2 627 336 € deduction faites des aides perçues et à percevoir.

Le plan d'investissement est donné en annexes.

## 2.7. ETAT DES ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

Conformément à l'article 75 du contrat, et pour garantir la bonne execution des obligations qui lui ont été confiées, le délégataire a :

- **Remis une garantie à première demande d'un montant de 75 000 € qui prend fin en fin de délégation ;**
- **Mis en place une garantie maison-mère pour laquelle la société actionnaire majoritaire s'engage à apporter tous les moyens nécessaires pour garantir la continuité du service public.**

## 2.8.ETAT DES CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES

La Résidence Chautemps est placée sous administration judiciaire depuis le 5 juillet 2023. La créance détenue sur cet abonné antérieure à cette date s'élève à 21 k€ HT et a été provisionnée à 100%.

## 2.9. ANNEXES

### ■ ETAT DE LA FACTURATION PAR SOUS-STATION POUR 2024 :

Sous-station	quantités chauffage vendues MWh	Chauffage R1C Montant HT	Puissance facturée	Chauffage R2 Montant HT	Quantités eau chaude vendues MWh	Eau chaude R1E Montant HT	TOTAL	
sous-station A	IMMEUBLE	715,69	28 949,73 €	675,20	55 135,48 €	279,10	8 888,87 €	92 974,08 €
sous-station B	EMMEUBLE	711,25	28 790,12 €	755,91	61 726,21 €	404,20	12 856,03 €	103 372,36 €
sous-station C	IMMEUBLE	715,23	28 748,02 €	735,61	60 068,68 €	345,90	11 067,81 €	99 884,51 €
sous-station CNM	Centre Nelson Mandela	392,39	15 353,00 €	253,00	20 659,61 €	-	- €	36 012,61 €
sous-station D	IMMEUBLE	645,25	26 024,40 €	689,51	56 304,08 €	328,10	9 189,28 €	91 517,76 €
sous-station E	GS Jean Moulin	328,70	12 814,47 €	153,35	12 522,25 €	-	- €	25 336,72 €
sous-station 59 -	Ecole GENEVRIER	63,63	2 305,36 €	150,00	1 915,20 €	7,90	282,32 €	4 502,88 €
sous-station 51	Ecole PASTEUR	48,91	1 768,22 €	140,00	2 052,00 €	-	- €	3 820,22 €
sous-station 51 Bis	Cuisine PASTEUR	17,48	633,59 €	150,00	2 052,00 €	2,38	85,82 €	2 771,41 €
sous-station F	Résidence du Lac	850,04	34 496,89 €	714,78	58 367,70 €	241,50	7 658,90 €	100 523,49 €
sous-station G	Résidence de la Roseaie	930,21	35 111,75 €	759,87	62 049,53 €	-	- €	97 161,28 €
sous-station H	Résidence les Tourelles	808,61	32 448,96 €	689,15	56 274,74 €	223,80	7 006,38 €	95 730,08 €
sous-station I	Résidence le Grand Clos	386,20	15 432,66 €	309,42	25 266,77 €	93,90	2 944,00 €	43 643,43 €
sous-station IME-	IME André Neulat-1	307,62	11 721,93 €	300,00	24 497,49 €	-	- €	36 219,42 €
sous-station J	IMMEUBLE	279,59	11 334,03 €	311,70	25 452,81 €	148,90	4 707,10 €	41 493,94 €
sous-station K	IMMEUBLE	232,57	9 432,88 €	286,24	23 373,83 €	222,80	6 908,54 €	39 715,25 €
sous-station L	IMMEUBLE	224,42	9 095,66 €	244,94	20 001,47 €	109,50	3 653,24 €	32 750,37 €
sous-station M	Résidence de l'Europe	523,86	21 703,63 €	547,65	44 720,14 €	200,30	6 464,67 €	72 888,44 €
sous-station Md	Maison du département	80,38	3 387,04 €	150,00	12 248,81 €	-	- €	15 635,85 €
sous-station MM	Ecole Meunier Sud	236,37	9 604,28 €	89,44	7 303,43 €	-	- €	16 907,71 €
sous-station NA	Batiment A Allée OFFENBACH	152,40	5 828,20 €	163,81	13 376,44 €	95,90	3 089,26 €	22 293,90 €
sous-station NB	Batiment B Allée ERIC JOSEPH	146,98	5 645,93 €	162,23	13 247,37 €	86,10	2 878,17 €	21 771,47 €
sous-station NF	EHPAD notre foyer	465,45	16 924,70 €	179,78	14 680,55 €	-	- €	31 605,25 €
sous-station OA	CCAS - LES AMIS DES 4 SAISONS	161,48	6 250,93 €	108,32	8 845,15 €	0,60	32,30 €	15 128,38 €
sous-station OB	CPAM	261,75	10 372,78 €	203,24	16 596,22 €	-	- €	26 969,00 €
sous-station PA	Magasin Super U	75,66	3 738,07 €	80,00	6 532,64 €	-	- €	10 270,71 €
sous-station PB	Centre commercial de la Chaussée	261,30	10 711,73 €	198,91	16 242,55 €	-	- €	26 954,28 €
sous-station PG	Piscine GYRARDY	136,77	2 968,58 €	118,00	9 885,85 €	-	- €	12 854,43 €
sous-station PL	PISCINE DU LAC	1 490,34	53 792,95 €	573,56	46 835,86 €	-	- €	100 628,81 €
sous-station RA	IMMEUBLE	378,41	15 150,83 €	392,05	32 014,04 €	175,50	5 619,52 €	52 784,39 €
sous-station RB	IMMEUBLE	372,18	15 037,22 €	454,23	37 091,61 €	159,60	5 072,56 €	57 201,39 €
sous-station RC	IMMEUBLE	360,99	14 420,89 €	435,95	35 598,96 €	194,50	6 138,94 €	56 158,79 €
sous-station RCH	Résidence Chautemps 1	222,37	9 291,47 €	169,00	13 800,27 €	-	- €	23 091,74 €
sous-station RL	Résidence du Loing	583,19	21 726,75 €	301,69	24 635,39 €	-	- €	46 362,14 €
sous-station RP1	Résidence du Parc 1	402,27	15 025,24 €	266,00	21 721,08 €	-	- €	36 746,32 €
sous-station RP2	Résidence du Parc 2	231,76	8 751,40 €	213,00	17 393,15 €	-	- €	26 144,55 €
sous-station T	Collège du Grand Clos	434,41	18 038,30 €	249,57	20 379,38 €	21,70	722,95 €	39 140,63 €
sous-station U	Gymnase	90,55	3 586,22 €	89,82	7 334,59 €	-	- €	10 920,81 €
sous-station VA	Rue de Flandres Dunkerque	485,07	19 475,25 €	485,04	39 607,60 €	258,00	8 079,76 €	67 162,61 €
sous-station VB	Rue de Flandres Dunkerque	469,78	18 868,43 €	485,79	39 668,82 €	219,50	6 927,72 €	65 464,97 €
sous-station W	Ecole maternelle du Grand Clos	112,31	4 496,82 €	65,56	5 353,59 €	-	- €	9 850,41 €
sous-station XY Z		1 287,32	51 049,14 €	1 165,61	95 181,59 €	892,80 €	28 711,70 €	174 942,43 €
<b>TOTAL</b>		<b>17 081,14</b>	<b>670 308,45 €</b>	<b>14 666,93</b>	<b>1 168 014,93 €</b>	<b>4 712,48</b>	<b>148 985,84 €</b>	<b>1 987 309,22 €</b>

## ■ ETAT DE L'ÉVOLUTION D'INDEXATION DES TARIFS AU TITRE DE 2024 :

Montargis Energies Tarifs 2024															
Indices	Coeff.	Base contrat	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	moyenne annuelle
<b>R1 BOIS = R1 BOISo * (0,60 * PFGG / PFGGo + 0,40 * TRMRG2 / TRMRG2o)</b>															
PFGG	60%	109,10	147,00	154,40	154,40	154,40		157,40	157,40		162,00	162,00	160,30	160,30	156,96
TRMRG2	40%	133,85	161,89	162,25	164,54	163,77		161,80	161,63		160,19	158,56	159,41	160,05	161,41
Mixité			0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,00%	35,84%	22,07%	0,00%	0,01%	7,88%	41,35%	47,22%	
<b>R1 bois (€/MWh)</b>	<b>33,15%</b>	<b>33,50</b>	<b>43,282</b>	<b>44,689</b>	<b>44,924</b>	<b>44,857</b>		<b>45,192</b>	<b>45,192</b>		<b>45,895</b>	<b>45,728</b>	<b>45,493</b>	<b>45,560</b>	<b>45,081</b>
<b>R1COGE=1</b>															
Mixité			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,28%	
<b>R1 COGE (€/MWh)</b>														<b>51,310</b>	<b>51,310</b>
<b>R1GAZ=R1GAZo*(0,0298*(TCS/TCSo)+0,0257*(TCR/TCRo)+0,0151*(TCL/TCLo)+0,0057*(ABNTT3/ABNTT3o)+0,0017*(CTA/CTAo)+0,829*(ST/STo)+0,1253*(TVDT3/TVDT3o)+0,1822*(TICGN/TICGNo)+0,5316*(PEGMA/PEGMAo)</b>															
TCS	2,98%	90,33	95,20	95,20	95,20	124,42	124,42	124,42	124,42		124,42	124,42	124,42	124,42	116,45
TCR	2,57%	77,91	84,29	84,29	84,29	96,38	96,38	96,38	96,38		96,38	96,38	96,38	96,38	93,08
TCL	1,51%	45,77	49,52	49,52	49,52	56,62	56,62	56,62	56,62		56,62	56,62	56,62	56,62	54,68
AbntT3	0,57%	854,64	982,92	982,92	982,92	982,92	982,92	982,92	1 231,08		1 231,08	1 231,08	1 231,08	1 231,08	1 095,72
CTA	0,17%	256,30	243,11	243,11	243,11	243,11	243,11	243,11	304,52		304,52	304,52	304,52	304,52	271,02
ST	8,29%	297,10	186,70	186,70	186,70	139,07	139,07	139,07	139,07		139,07	139,07	139,07	139,07	152,06
TVDT3	12,53%	5,81	6,42	6,42	6,42	6,42	6,42	6,42	8,19		8,19	8,19	8,19	8,19	7,22
TICGN	18,22%	8,45	16,37	16,37	16,37	16,37	16,37	16,37	16,37		16,37	16,37	16,37	16,37	16,37
PEGMA	53,16%	24,08	34,32	28,34	24,90	26,44	28,63	31,63	34,30		37,94	35,88	39,82	43,88	33,28
Mixité			55,40%	40,07%	27,64%	9,51%	1,42%	8,85%	5,10%	0,00%	0,01%	13,28%	6,92%	6,29%	
<b>R1 GAZ (€/MWh)</b>	<b>12,9%</b>	<b>68,10</b>	<b>94,319</b>	<b>85,329</b>	<b>80,154</b>	<b>82,673</b>	<b>85,942</b>	<b>90,437</b>	<b>97,179</b>		<b>102,695</b>	<b>99,562</b>	<b>105,487</b>	<b>111,616</b>	<b>94,127</b>
<b>R1UVE=R1UVEo * (0,15 + 0,40 * ICHT-IME / ICHT-IMEo + 0,40 * BT40 / BT40o + 0,05 * DE0000 / DE0000o)</b>															
Fixe	15%														
ICHT-IME	40%	122,00	136,80	136,80	137,60	137,60	137,60	138,90	138,90	138,90	140,30	140,30	140,30	141,40	138,78
BT40	40%	108,20	126,60	126,40	126,80	127,20	127,10	126,90	127,40	127,40	127,40	128,00	128,00	128,40	127,30
DE0000	5%	85,60	152,20	144,70	142,20	138,80	130,10	121,90	123,00	123,90	128,60	129,80	131,20	139,30	133,81
Mixité			44,59%	59,92%	72,35%	90,48%	98,58%	55,31%	77,42%	100,00%	99,98%	78,84%	51,73%	45,21%	
<b>R1 UVE (€/MWh) au 01/10/2021</b>	<b>54,00%</b>	<b>14,88</b>	<b>17,186</b>	<b>17,112</b>	<b>17,157</b>	<b>17,142</b>	<b>17,067</b>	<b>17,052</b>	<b>17,082</b>	<b>17,097</b>	<b>17,201</b>	<b>17,246</b>	<b>17,261</b>	<b>17,410</b>	<b>17,168</b>
<b>R1 (€/MWh)</b>		<b>19,856</b>	<b>59,920</b>	<b>44,450</b>	<b>34,572</b>	<b>23,377</b>	<b>18,046</b>	<b>33,632</b>	<b>28,155</b>	<b>17,097</b>	<b>17,208</b>	<b>30,421</b>	<b>35,041</b>	<b>37,061</b>	<b>31,582</b>
<b>R21 = R21o * (0,15 + 0,25 * ICHT-IME / ICHT-IMEo + 0,25 * FSD2 / FSD2o)</b>															
Prix Elec RCU Montargis		99,50	235,75	235,75	235,75	235,75	235,75	235,75	235,75	235,75	235,75	235,75	235,75	235,75	235,75
<b>R21 (€/kW)</b>		<b>3,59</b>	<b>8,51</b>	<b>8,51</b>	<b>8,51</b>	<b>8,51</b>	<b>8,508</b>								
<b>R22 = R22o * (0,15 + 0,60 * ICHT-IME / ICHT-IMEo + 0,25 * FSD2 / FSD2o)</b>															
Fixe	15%														
ICHT-IME	60%	122,00	136,80	136,80	137,60	137,60	137,60	138,90	138,90	138,90	140,30	140,30	140,30	141,40	138,78
FSD2	25%	131,70	173,40	174,30	171,60	171,50	170,20	168,10	164,70	165,00	165,90	166,90	166,10	168,20	168,83
<b>R22 (€/kW)</b>		<b>44,90</b>	<b>51,72</b>	<b>51,81</b>	<b>51,77</b>	<b>51,77</b>	<b>51,64</b>	<b>51,77</b>	<b>51,46</b>	<b>51,50</b>	<b>51,86</b>	<b>51,95</b>	<b>51,90</b>	<b>52,31</b>	<b>51,788</b>
<b>R23 = R23o * (0,15 + 0,25 * ICHT-IME / ICHT-IMEo + 0,60 * BT40 / BT40o)</b>															
Fixe	15%														
ICHT-IME	25%	122,00	136,80	136,80	137,60	137,60	137,60	138,90	138,90	138,90	140,30	140,30	140,30	141,40	138,78
BT40	60%	108,20	126,60	126,40	126,80	127,20	127,10	126,90	127,40	127,40	127,40	128,00	128,00	128,40	127,30
<b>R23 (€/kW)</b>		<b>5,44</b>	<b>6,16</b>	<b>6,15</b>	<b>6,17</b>	<b>6,19</b>	<b>6,18</b>	<b>6,19</b>	<b>6,21</b>	<b>6,21</b>	<b>6,22</b>	<b>6,24</b>	<b>6,24</b>	<b>6,27</b>	<b>6,203</b>
<b>R24</b>															
<b>R24 (€/kW)</b>		<b>26,71</b>	<b>26,71</b>	<b>26,71</b>	<b>26,71</b>	<b>26,710</b>									
<b>R25</b>															
<b>R25 (€/kW)</b>		<b>- 7,58</b>	<b>- 9,70</b>	<b>- 9,70</b>	<b>- 9,70</b>	<b>- 9,70</b>	<b>- 9,700</b>								
<b>R2 (€/kW)</b>		<b>73,06</b>	<b>83,40</b>	<b>83,49</b>	<b>83,46</b>	<b>83,47</b>	<b>83,34</b>	<b>83,48</b>	<b>83,18</b>	<b>83,23</b>	<b>83,60</b>	<b>83,71</b>	<b>83,66</b>	<b>84,09</b>	<b>83,51</b>

## ■ ETAT DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

### EMPRUNT RELATIF AU FINANCEMENT DES BIENS REPRIS

Montant Emprunt	2 758 487,00 €	Rembt capital constant	34 481,09 €
taux annuel	3,00%		
Nb échéance/an	4		
Date début emprunt	01/07/2020		
Date fin emprunt	30/06/2040		
Nb total échéance	80		

N°	Date	Capital départ	Capital remboursé	Intérêt remboursé	Echeance totale	Capital restant dû
1	29/09/2020	2 758 487,00	34 481,09	20 918,53	55 399,61	2 724 005,91
2	29/12/2020	2 724 005,91	34 481,09	20 657,04	55 138,13	2 689 524,83
3	31/03/2021	2 689 524,83	34 481,09	20 619,69	55 100,78	2 655 043,74
4	30/06/2021	2 655 043,74	34 481,09	20 134,08	54 615,17	2 620 562,65
5	30/09/2021	2 620 562,65	34 481,09	20 090,98	54 572,07	2 586 081,56
6	31/12/2021	2 586 081,56	34 481,09	19 826,63	54 307,71	2 551 600,48
7	31/03/2022	2 551 600,48	34 481,09	19 137,00	53 618,09	2 517 119,39
8	30/06/2022	2 517 119,39	34 481,09	19 088,16	53 569,24	2 482 638,30
9	30/09/2022	2 482 638,30	34 481,09	19 033,56	53 514,65	2 448 157,21
10	31/12/2022	2 448 157,21	34 481,09	18 769,21	53 250,29	2 413 676,13
11	31/03/2023	2 413 676,13	34 481,09	18 102,57	52 583,66	2 379 195,04
12	30/06/2023	2 379 195,04	34 481,09	18 042,23	52 523,32	2 344 713,95
13	30/09/2023	2 344 713,95	34 481,09	17 976,14	52 457,23	2 310 232,86
14	31/12/2023	2 310 232,86	34 481,09	17 711,79	52 192,87	2 275 751,78
15	31/03/2024	2 275 751,78	34 481,09	17 257,78	51 738,87	2 241 270,69
16	30/06/2024	2 241 270,69	34 481,09	16 996,30	51 477,39	2 206 789,60
17	30/09/2024	2 206 789,60	34 481,09	16 918,72	51 399,81	2 172 308,51
18	31/12/2024	2 172 308,51	34 481,09	16 654,37	51 135,45	2 137 827,43
19	31/03/2025	2 137 827,43	34 481,09	16 033,71	50 514,79	2 103 346,34
20	30/06/2025	2 103 346,34	34 481,09	15 950,38	50 431,46	2 068 865,25
21	30/09/2025	2 068 865,25	34 481,09	15 861,30	50 342,39	2 034 384,16
22	31/12/2025	2 034 384,16	34 481,09	15 596,95	50 078,03	1 999 903,08
23	31/03/2026	1 999 903,08	34 481,09	14 999,27	49 480,36	1 965 421,99
24	30/06/2026	1 965 421,99	34 481,09	14 904,45	49 385,54	1 930 940,90
25	30/09/2026	1 930 940,90	34 481,09	14 803,88	49 284,97	1 896 459,81
26	31/12/2026	1 896 459,81	34 481,09	14 539,53	49 020,61	1 861 978,73
27	31/03/2027	1 861 978,73	34 481,09	13 964,84	48 445,93	1 827 497,64
28	30/06/2027	1 827 497,64	34 481,09	13 858,52	48 339,61	1 793 016,55
29	30/09/2027	1 793 016,55	34 481,09	13 746,46	48 227,55	1 758 535,46
30	31/12/2027	1 758 535,46	34 481,09	13 482,11	47 963,19	1 724 054,38
31	31/03/2028	1 724 054,38	34 481,09	13 074,08	47 555,17	1 689 573,29
32	30/06/2028	1 689 573,29	34 481,09	12 812,60	47 293,68	1 655 092,20
33	30/09/2028	1 655 092,20	34 481,09	12 689,04	47 170,13	1 620 611,11
34	31/12/2028	1 620 611,11	34 481,09	12 424,69	46 905,77	1 586 130,03
35	31/03/2029	1 586 130,03	34 481,09	11 895,98	46 377,06	1 551 648,94
36	30/06/2029	1 551 648,94	34 481,09	11 766,67	46 247,76	1 517 167,85
37	30/09/2029	1 517 167,85	34 481,09	11 631,62	46 112,71	1 482 686,76
38	31/12/2029	1 482 686,76	34 481,09	11 367,27	45 848,35	1 448 205,68
39	31/03/2030	1 448 205,68	34 481,09	10 861,54	45 342,63	1 413 724,59
40	30/06/2030	1 413 724,59	34 481,09	10 720,74	45 201,83	1 379 243,50
41	30/09/2030	1 379 243,50	34 481,09	10 574,20	45 055,29	1 344 762,41
42	31/12/2030	1 344 762,41	34 481,09	10 309,85	44 790,93	1 310 281,33
43	31/03/2031	1 310 281,33	34 481,09	9 827,11	44 308,20	1 275 800,24
44	30/06/2031	1 275 800,24	34 481,09	9 674,82	44 155,91	1 241 319,15
45	30/09/2031	1 241 319,15	34 481,09	9 516,78	43 997,87	1 206 838,06
46	31/12/2031	1 206 838,06	34 481,09	9 252,43	43 733,51	1 172 356,98
47	31/03/2032	1 172 356,98	34 481,09	8 890,37	43 371,46	1 137 875,89
48	30/06/2032	1 137 875,89	34 481,09	8 628,89	43 109,98	1 103 394,80
49	30/09/2032	1 103 394,80	34 481,09	8 459,36	42 940,45	1 068 913,71
50	31/12/2032	1 068 913,71	34 481,09	8 195,01	42 676,09	1 034 432,63
51	31/03/2033	1 034 432,63	34 481,09	7 758,24	42 239,33	999 951,54
52	30/06/2033	999 951,54	34 481,09	7 582,97	42 064,05	965 470,45
53	30/09/2033	965 470,45	34 481,09	7 401,94	41 883,03	930 989,36
54	31/12/2033	930 989,36	34 481,09	7 137,59	41 618,67	896 508,28
55	31/03/2034	896 508,28	34 481,09	6 723,81	41 204,90	862 027,19
56	30/06/2034	862 027,19	34 481,09	6 537,04	41 018,13	827 546,10
57	30/09/2034	827 546,10	34 481,09	6 344,52	40 825,61	793 065,01
58	31/12/2034	793 065,01	34 481,09	6 080,17	40 561,25	758 583,93
59	31/03/2035	758 583,93	34 481,09	5 689,38	40 170,47	724 102,84
60	30/06/2035	724 102,84	34 481,09	5 491,11	39 972,20	689 621,75
61	30/09/2035	689 621,75	34 481,09	5 287,10	39 768,19	655 140,66
62	31/12/2035	655 140,66	34 481,09	5 022,75	39 503,83	620 659,58
63	31/03/2036	620 659,58	34 481,09	4 706,67	39 187,76	586 178,49
64	30/06/2036	586 178,49	34 481,09	4 445,19	38 926,27	551 697,40
65	30/09/2036	551 697,40	34 481,09	4 229,68	38 710,77	517 216,31
66	31/12/2036	517 216,31	34 481,09	3 965,33	38 446,41	482 735,23
67	31/03/2037	482 735,23	34 481,09	3 620,51	38 101,60	448 254,14
68	30/06/2037	448 254,14	34 481,09	3 399,26	37 880,35	413 773,05
69	30/09/2037	413 773,05	34 481,09	3 172,26	37 653,35	379 291,96
70	31/12/2037	379 291,96	34 481,09	2 907,91	37 388,99	344 810,88
71	31/03/2038	344 810,88	34 481,09	2 586,08	37 067,17	310 329,79
72	30/06/2038	310 329,79	34 481,09	2 353,33	36 834,42	275 848,70
73	30/09/2038	275 848,70	34 481,09	2 114,84	36 595,93	241 367,61
74	31/12/2038	241 367,61	34 481,09	1 850,49	36 331,57	206 886,53
75	31/03/2039	206 886,53	34 481,09	1 551,65	36 032,74	172 405,44
76	30/06/2039	172 405,44	34 481,09	1 307,41	35 788,50	137 924,35
77	30/09/2039	137 924,35	34 481,09	1 057,42	35 538,51	103 443,26
78	31/12/2039	103 443,26	34 481,09	793,07	35 274,15	68 962,18
79	31/03/2040	68 962,18	34 481,09	522,96	35 004,05	34 481,09
80	30/06/2040	34 481,09	34 481,09	261,48	34 742,57	0,00

## EMPRUNT RELATIF AU FINANCEMENT DES NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

Montant Emprunt	2 627 336,00 €	Rembt capital constant	26 951,15 €
taux annuel	3,00%		
Nb échéance/an	4	dont 606000 la dernière année	
Date début emprunt	01/10/2021		
Date fin emprunt	30/06/2040		
Nb total échéance	75		

N°	Date	Capital départ	Capital remboursé	Intérêt remboursé	Echeance totale	Capital restant dû
1	30/12/2021	2 627 336,00	26 951,15	19 705,02	46 656,17	2 600 384,85
2	30/03/2022	2 600 384,85	26 951,15	19 502,89	46 454,03	2 573 433,71
3	30/06/2022	2 573 433,71	26 951,15	19 729,66	46 680,81	2 546 482,56
4	30/09/2022	2 546 482,56	26 951,15	19 523,03	46 474,18	2 519 531,41
5	30/12/2022	2 519 531,41	26 951,15	19 106,45	46 057,59	2 492 580,27
6	30/03/2023	2 492 580,27	26 951,15	18 694,35	45 645,50	2 465 629,12
7	30/06/2023	2 465 629,12	26 951,15	18 903,16	45 854,30	2 438 677,97
8	30/09/2023	2 438 677,97	26 951,15	18 696,53	45 647,68	2 411 726,83
9	30/12/2023	2 411 726,83	26 951,15	18 288,93	45 240,08	2 384 775,68
10	30/03/2024	2 384 775,68	26 951,15	18 084,55	45 035,70	2 357 824,53
11	30/06/2024	2 357 824,53	26 951,15	18 076,65	45 027,80	2 330 873,39
12	30/09/2024	2 330 873,39	26 951,15	17 870,03	44 821,18	2 303 922,24
13	30/12/2024	2 303 922,24	26 951,15	17 471,41	44 422,56	2 276 971,09
14	30/03/2025	2 276 971,09	26 951,15	17 127,78	44 078,93	2 250 019,95
15	30/06/2025	2 250 019,95	26 951,15	17 250,15	44 201,30	2 223 068,80
16	30/09/2025	2 223 068,80	26 951,15	17 043,53	43 994,67	2 196 117,65
17	30/12/2025	2 196 117,65	26 951,15	16 653,89	43 605,04	2 169 166,51
18	30/03/2026	2 169 166,51	26 951,15	16 268,75	43 219,90	2 142 215,36
19	30/06/2026	2 142 215,36	26 951,15	16 423,65	43 374,80	2 115 264,21
20	30/09/2026	2 115 264,21	26 951,15	16 217,03	43 168,17	2 088 313,07
21	30/12/2026	2 088 313,07	26 951,15	15 836,37	42 787,52	2 061 361,92
22	30/03/2027	2 061 361,92	26 951,15	15 460,21	42 411,36	2 034 410,77
23	30/06/2027	2 034 410,77	26 951,15	15 597,15	42 548,30	2 007 459,63
24	30/09/2027	2 007 459,63	26 951,15	15 390,52	42 341,67	1 980 508,48
25	30/12/2027	1 980 508,48	26 951,15	15 018,86	41 970,00	1 953 557,33
26	30/03/2028	1 953 557,33	26 951,15	14 814,48	41 765,62	1 926 606,19
27	30/06/2028	1 926 606,19	26 951,15	14 770,65	41 721,79	1 899 655,04
28	30/09/2028	1 899 655,04	26 951,15	14 564,02	41 515,17	1 872 703,89
29	30/12/2028	1 872 703,89	26 951,15	14 201,34	41 152,48	1 845 752,75
30	30/03/2029	1 845 752,75	26 951,15	13 843,15	40 794,29	1 818 801,60
31	30/06/2029	1 818 801,60	26 951,15	13 944,15	40 895,29	1 791 850,45
32	30/09/2029	1 791 850,45	26 951,15	13 737,52	40 688,67	1 764 899,31
33	30/12/2029	1 764 899,31	26 951,15	13 383,82	40 334,97	1 737 948,16
34	30/03/2030	1 737 948,16	26 951,15	13 034,61	39 985,76	1 710 997,01
35	30/06/2030	1 710 997,01	26 951,15	13 117,64	40 068,79	1 684 045,87
36	30/09/2030	1 684 045,87	26 951,15	12 911,02	39 862,16	1 657 094,72
37	30/12/2030	1 657 094,72	26 951,15	12 566,30	39 517,45	1 630 143,57
38	30/03/2031	1 630 143,57	26 951,15	12 226,08	39 177,22	1 603 192,43
39	30/06/2031	1 603 192,43	26 951,15	12 291,14	39 242,29	1 576 241,28
40	30/09/2031	1 576 241,28	26 951,15	12 084,52	39 035,66	1 549 290,13
41	30/12/2031	1 549 290,13	26 951,15	11 748,78	38 699,93	1 522 338,99
42	30/03/2032	1 522 338,99	26 951,15	11 544,40	38 495,55	1 495 387,84
43	30/06/2032	1 495 387,84	26 951,15	11 464,64	38 415,79	1 468 436,69
44	30/09/2032	1 468 436,69	26 951,15	11 258,01	38 209,16	1 441 485,55
45	30/12/2032	1 441 485,55	26 951,15	10 931,27	37 882,41	1 414 534,40
46	30/03/2033	1 414 534,40	26 951,15	10 609,01	37 560,15	1 387 583,25
47	30/06/2033	1 387 583,25	26 951,15	10 638,14	37 589,28	1 360 632,11
48	30/09/2033	1 360 632,11	26 951,15	10 431,51	37 382,66	1 333 680,96
49	31/12/2033	1 333 680,96	26 951,15	10 224,89	37 176,03	1 306 729,81
50	30/03/2034	1 306 729,81	26 951,15	9 691,58	36 642,73	1 279 778,67
51	30/06/2034	1 279 778,67	26 951,15	9 811,64	36 762,78	1 252 827,52
52	30/09/2034	1 252 827,52	26 951,15	9 605,01	36 556,16	1 225 876,37
53	30/12/2034	1 225 876,37	26 951,15	9 296,23	36 247,38	1 198 925,23
54	30/03/2035	1 198 925,23	26 951,15	8 991,94	35 943,09	1 171 974,08
55	30/06/2035	1 171 974,08	26 951,15	8 985,13	35 936,28	1 145 022,93
56	30/09/2035	1 145 022,93	26 951,15	8 778,51	35 729,66	1 118 071,79
57	30/12/2035	1 118 071,79	26 951,15	8 478,71	35 429,86	1 091 120,64
58	30/03/2036	1 091 120,64	26 951,15	8 274,33	35 225,48	1 064 169,49
59	30/06/2036	1 064 169,49	26 951,15	8 158,63	35 109,78	1 037 218,35
60	30/09/2036	1 037 218,35	26 951,15	7 952,01	34 903,15	1 010 267,20
61	30/12/2036	1 010 267,20	26 951,15	7 661,19	34 612,34	983 316,05
62	30/03/2037	983 316,05	26 951,15	7 374,87	34 326,02	956 364,91
63	30/06/2037	956 364,91	26 951,15	7 332,13	34 283,28	929 413,76
64	30/09/2037	929 413,76	26 951,15	7 125,51	34 076,65	902 462,61
65	30/12/2037	902 462,61	26 951,15	6 843,67	33 794,82	875 511,47
66	30/03/2038	875 511,47	26 951,15	6 566,34	33 517,48	848 560,32
67	30/06/2038	848 560,32	26 951,15	6 505,63	33 456,78	821 609,17
68	30/09/2038	821 609,17	26 951,15	6 299,00	33 250,15	794 658,03
69	30/12/2038	794 658,03	26 951,15	6 026,16	32 977,30	767 706,88
70	30/03/2039	767 706,88	26 951,15	5 757,80	32 708,95	740 755,73
71	30/06/2039	740 755,73	26 951,15	5 679,13	32 630,27	713 804,59
72	30/09/2039	713 804,59	26 951,15	5 472,50	32 423,65	686 853,44
73	30/12/2039	686 853,44	26 951,15	5 208,64	32 159,79	659 902,29
74	30/03/2040	659 902,29	26 951,15	5 004,26	31 955,41	632 951,15
75	30/06/2040	632 951,15	632 951,15	4 852,63	637 803,77	0,00

- **INVENTAIRE DES BIENS DE RETOUR**

VOIR CI-APRÈS

LIBELLE MATERIEL	DATE DE MISE EN SERVICE
<b>** CHAUFFERIE GAZ **</b>	
*****	
ARMOIRE DE COMMANDE CHAUFFERIE	1/6/2008
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
REGULATION SOFREL SECOURS	1/1/2019
AUTOMAT TREND	1/6/2008
ENSEMBLE DU CABLAGE	1/6/2008
SYSTEME ECLAIRAGE CHAUFFERIE L'ENSEMBLE	1/6/2008
CALORIFUGE TYPE ISOXAL	1/6/2008
<b>**CHAUDIERE N°1 **</b>	
TRANSTUB TYPE TPL 2000 2320KW	1/6/1996
WEISHAAPT TYPE G8	1/6/1996
ARMOIRE DE COMMANDE BRULEUR ET RÉGULATION BRULEUR	1/6/2008
SOUPAPE 50/60	1/6/2008
SOUPAPE 50/60	1/6/2016
COMPTEUR ACTARIS TYPE CF 800	1/6/2016

LIBELLE MATERIEL	DATE DE MISE EN SERVICE
<b>** CHAUFFERIE GAZ **</b>	
*****	
ARMOIRE DE COMMANDE CHAUFFERIE	1/6/2008
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
REGULATION SOFREL SECOURS	1/1/2019
AUTOMAT TREND	1/6/2008
ENSEMBLE DU CABLAGE	1/6/2008
SYSTEME ECLAIRAGE CHAUFFERIE L'ENSEMBLE	1/6/2008
CALORIFUGE TYPE ISOXAL	1/6/2008
<b>**CHAUDIERE N°1 **</b>	
TRANSTUB TYPE TPL 2000 2320KW	1/6/1996
WEISHAUPTE TYPE G8	1/6/1996
ARMOIRE DE COMMANDE BRULEUR ET RÉGULATION BRULEUR	1/6/2008
SOUPAPE 50/60	1/6/2008
SOUPAPE 50/60	1/6/2016
COMPTEUR ACTARIS TYPE CF 800	1/6/2016
<b>** CHAUDIERE N°2 **</b>	
BUDERUS TYPE LN 6000 KW	1/6/2008
CUENOD TYPE C900	1/6/2008
ARMOIRE DE COMMANDE BRULEUR ET RÉGULATION BRULEUR	1/6/2008
COMPTEUR ACTARIS TYPE CF 800	1/6/2008
SOUPAPE DN 80	1/6/2008
SOUPAPE DN 80	1/6/2008
<b>** CHAUDIERE N° 3 **</b>	
BUDERUS TYPE LN 6000 KW	1/6/2008
CUENOD TYPE C900	1/6/2008
ARMOIRE DE COMMANDE BRULEUR ET RÉGULATION BRULEUR	1/6/2008
COMPTEUR ACTARIS TYPE CF 800	1/6/2008
SOUPAPE DN 80	1/6/2008
SOUPAPE DN 80	1/6/2008
<b>**POMPES RECYCLAGE CHAUDIERES**</b>	
GRUNDFOS TYPE NB 100/250 RECYCLAGE CH N°1	1/6/2008
DILATOFLEX DIAM 125	1/6/2008
FILTRE DIAM 125	1/6/2008
GRUNDFOS TYPE NB 150/250 RECYCLAGE CH N°2	1/6/2008
DILATOFLEX DIAM 150	1/6/2008
FILTRE DIAM 150	1/6/2008
GRUNDFOS TYPE NB 150/250 RECYCLAGE CH N°3	1/6/2008
DILATOFLEX DIAM 150	1/6/2008
FILTRE DIAM 150	1/6/2008
<b>**TUYAUTERIES EN CHAUFFERIE**</b>	1/11/2008
CONDUITS ET CARNEAUX UN ENSEMBLE DE 4 UNITES	1/6/2008
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES EN CHAUFFERIE	1/6/2008
ENSEMBLE DE VANNES EN CHAUFFERIE	1/6/2008

<b>**TRAITEMENT DES EAUX **</b>	
PERMO ADOUCISSEUR P800 N°1	1/6/2000
PERMO ADOUCISSEUR P800 N°2	1/6/2000
COMPTEUR IMPULSION POUR CYCLE ADOUCISSEUR	1/6/2000
COMPTEUR IMPULSION POUR CYCLE ADOUCISSEUR	1/6/2000
COMPTEUR EAU ADOUCIE ACTARIS DIAM 40/49 BACHE	1/6/2000
ACTARIS TYPE AQUADIS 33/42 GENERAL	1/6/2000
ACTARIS TYPE AQUADIS 33/42 BIOMASSE	1/6/2000
DISCONNECTEUR SOCLA TYP A BA 2760 26/34	1/6/2007
DISCONNECTEUR SOCLA TYP A BA 2760 40/49	1/6/2007
<b>**CIRCUIT FUEL**</b>	
POMPE DE GAVAGE FUEL BLACKMER TYPE ALMO N°1	1/6/2000
POMPE DE GAVAGE FUEL BLACKMER TYPE ALMO N°2	1/6/2000
COMPTEUR AQUA METRO	1/6/2000
CUVE DE STOCKAGE HUILE NEUVE 1500 LITRES	1/1/2013
CUVE DE STOCKAGE HUILE USAGEE 1500 LITRES	1/1/2013
CUVE DE 100 000 LITRES	1/6/2008
DETECTEUR DE FUITE SUR CUVE FUEL EUROJAUGE	1/6/2008
*****	
<b>**LOCAL DEPART RESEAU**</b>	
*****	
ENSEMBLE TUYAUTERIES DEPART /RETOUR RESEAU	1/6/1970
ENSEMBLE TUYAUTERIES DEPART /RETOUR RESEAU	31/8/2015
CALO FINITION PLATRE	1/6/1970
ENSEMBLE DES VANNES DEPART /RETOUR	1/6/1997
ENSEMBLE JOINTS ET ROBINETTERIE	1/7/2013
ENSEMBLE DE 3 CLAPETS DN 200	1/6/1997
ENSEMBLE DE FILTRES A PANIER DIAM 200	1/6/1997
*****	
<b>**MEZZANINE CHAUFFERIE**</b>	
*****	
MAINTIEN DE PRESSION GRUNDFOS TYPE AQUASTABLE	1/6/2008
V3V ARI DN250	1/7/2020
COMPTEUR ENERGIES GENERAL CHAUFFERIE	1/7/2021
COMPTEUR ENERGIES UVE<->MOE	1/7/2021
ENSEMBLE DES VANNES DEPART /RETOUR	1/7/2020
<b>**POMPES RESEAU**</b>	
SALMSON TYPE NOS 150-250	1/6/2011
SALMSON TYPE NOS 150-250	1/1/2015
SALMSON TYPE NOS 150-250	1/1/2015
VANNE 3 VOIES MOTORISEE DIAM 400	1/6/1999
POTENCE PIVOTANTE AVEC PALAN ELECTRIQUE	1/12/2012
*****	
<b>**LOCAL AU DESSUS DE LA COGE **</b>	
*****	
ECHANGEUR DE FUMEE	1/6/2008
CALO ISOXAL	1/6/2008
DIVERTER MOTORISE CLAPET ECHANGEUR FUMEEES	1/6/2008
COFFRET GAZ SORTIE BIOMASSE TYPE OPASTOP GP2001H	1/6/2008

*****	
<b>**LOCAL MOTEUR COGE**</b>	
*****	
MOTEUR JANBACHER	1/6/2008
VASE DE 200 LITRES	1/6/2014
TRANSFORMATEUR FRANCE TRANSFO 2500KVA	1/6/2008
BATTERIE DE CONDENSATEURS	1/6/2008
ENSEMBLE DE 6 VENTILATEURS SOUFFLAGE EXTRACTION	1/6/2008
GRUNDFOS DIAM 65 /PN 16	1/6/2008
SIEMENS TYPE RLE 162	1/6/2008
VANNE 3 VOIES MOTORISEE DIAMETRE 65	1/6/2008
RECUPERATEUR CIRCUIT FUMEE	1/6/2008
<b>** MATERIEL COGE EXTERIEUR**</b>	
AERO EQUIPE DE 14 VENTILOS	1/6/1997
GRUNDFOS DIAM 125 PN 16	1/6/2008
VANNE TYPE TA DIAM 125	1/6/2008
DIAM 125	1/6/2008
GRUNDFOS DIAM 125 PN 16 PRIM ECHANGEUR	1/6/2008
DIAM 125	1/6/2008
VASE DE 600 LITRES	1/6/2018
COMPTEUR ACTARIS TYPE CF 800 DIAM 100	1/6/2008
ECHANGEUR CIAT 68 PLAQUES	1/6/2008
CALO TYPE ISOXAL	1/6/2008
<b>**LOCAL BARRILLET**</b>	
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/7/2020
REGULATION SOFREL S4TH BARRILLET	1/7/2020
VANNE 2V ARI DN200 x 2	1/7/2020
ENSEMBLE DES VANNES DEPART /RETOUR	1/7/2020
<b>**LOCAL ELECTRIQUE BT**</b>	
ARMOIRE ELECTRIQUE 2 PORTES CHAUFFERIE	1/6/2008
ARMOIRE ELECTRIQUE 3 PORTES COGE	1/6/2008
REGULATION DIANE XT JANBACHER	1/6/2008
CENTRALE DE DESENFUMAGE ALDES	1/6/2008
<b>**LOCAL BUREAU CHAUFFERIE**</b>	
CENTRALE DETECTION INCENDIE SIEMENS	1/6/2008
SUPERVISEUR TREND 963	1/6/2008
CENTRALE DE DETECTION GAZ MSA	1/8/2022
<b>**LOCAL HT**</b>	
TRANSFO 400 KVA/20000 V / 410 V TRIPHASE	1/6/2008
CELLULE MERLIN GERIN TYPE SM 6 CHAUFFERIE	1/6/2008
CELLULE MERLIN GERIN TYPE SM 6 COGE	1/6/2008
ARMOIRE DISJONCTEURS GENERAL	1/6/2008
COFFRET EP	1/6/2008
*****	
<b>**CHAUFFERIE BIOMASSE**</b>	
*****	

<b>**CHAUDIERE N°1**</b>	
CHAUDIERE CONTE-R TYPE C 150-DTH-P 1610 KW	1/6/2008
VENTILATEUR TYPE CDI SB 80	1/6/2008
CYCLONE FILTRE A MANCHE DF 2.5/1/2/3 LÜHR FILTER	1/6/2008
GRUNDFOS TYPE DPD 150/60/6	1/6/2008
CENTRALE HYDRAULIQUE FLUIDAP TREMIE	1/6/2008
CENTRALE HYDRAULIQUE FLUIDAP GRILLE	1/6/2008
COMPTEUR ACTARIS TYPE CF 800	1/6/2008
ARMOIRE CDE CHAUDIRE ET AUTOMAT+VARIATEUR VITESSE	1/6/2008
EXTRACTEUR CENDRES FINES	1/6/2008
CONVOYEUR CENDRES HUMIDE Y COMPRIS MOTOREDUCTEUR	1/11/2008
TREMIE TAMPON POUR C 150	1/6/2016
<b>**CHAUDIERE N°2**</b>	
CHAUDIERE CONTE-R TYPE C 250-DTH-P 2680 KW	1/6/2008
VENTILATEUR TYPE CDI SB 80	1/6/2008
CYCLONE FILTRE A MANCHE DF 2.5/1/2/3 LÜHR FILTER	1/6/2008
GRUNDFOS TYPE TPD 150/90	1/6/2011
CENTRALE HYDRAULIQUE FLUIDAP TREMIE	1/6/2008
CENTRALE HYDRAULIQUE FLUIDAP GRILLE	1/6/2008
COMPTEUR ACTARIS TYPE CF 800	1/6/2008
ARMOIRE CDE CHAUDIRE ET AUTOMAT+VARIATEUR VITESSE	1/6/2008
EXTRACTEUR CENDRES FINES	1/6/2008
CONVOYEUR CENDRES HUMIDE Y COMPRIS MOTOREDUCTEUR	1/11/2008
TREMIE TAMPON POUR C 250	1/6/2017
*****	
<b>**EQUIPEMENT COMMUN BIOMASSE**</b>	
*****	
ARMOIRE DE COMMANDE DE POMPES	1/6/2008
V3V ARI DN200	1/7/2020
PONT ROULANT AVEC GRAPPIN	1/6/2008
ENSEMBLE DE PASSERELLE	1/6/2008
COSTIERES TOLE GALVA 20/10	1/3/2013
EHELLE A CRINOLINE	1/3/2013
CALO ISOXAL	1/6/2008
BENNE À CENDRES	1/6/2008
CHARIOT À CENDRES HUMIDES	1/6/2017
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/2008
ENSEMBLE DE VANNES	1/6/2008
COMPRESSEUR ATLAS G15FF	1/6/2017
ETUVES POUR MESURE HYGROMETRIQUE DU BOIS	1/6/2008
BALANCES POUR PESAGE ECHANTILLONS	1/6/2008
ENSEMBLE ECLAIRAGE INTERIEUR	1/6/2008
PONT ROULANT BIG BAG AVEC PALAN ELECTRIQUE	1/12/2012
*****	
<b>*****RESEAU PRIMAIRE*****</b>	
*****	

<b>**PRIMAIRE SOUS STATION A**</b>	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM 80 + CF 551	1/8/2016
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/8/2016
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR SWEP	1/7/2021
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION B**</b>	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM 80 + CF 551	1/8/2016
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/8/2016
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION C**</b>	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM 80 + CF 551	1/8/2016
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/8/2016
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION D**</b>	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM 80 + CF 551	1/8/2016
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/8/2016
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016

<b>**PRIMAIRE SOUS STATION E**</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS + CF 551	1/8/2017
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/8/2011
ECHANGEUR VICARB	1/8/2011
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/8/2011
ENSEMBLE CALO	1/8/2012
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION F**</b>	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM + CF 551	1/8/2016
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/8/2016
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION G**</b>	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM + CF 551	1/8/2016
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/8/2016
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION H**</b>	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM + CF 551	1/8/2010
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/8/2016
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016

<b>**PRIMAIRE SOUS STATION I**</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM + CF 551	1/8/2011
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR VICARB	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION J**</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM + CF 551	1/8/2006
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2016
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/1997
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/2018
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION K**</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM + CF 551	1/8/2006
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2016
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/1997
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/2018
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION L**</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM + CF 551	1/8/2006
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/1997
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/2018
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION M**</b>	

REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ITRON	1/7/2020
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/1997
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/2018
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
ECHANGEUR SWEP	1/7/2020
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION NA*</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS + CF 551	1/8/2008
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR ALPHA LAVAL	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2010
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION NB*</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS + CF 551	1/8/2007
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR ALPHA LAVAL	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION OA*</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/6/1997
COMPTEUR ITRON	1/7/2020
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR SWEP	1/7/2020
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION OB*</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/6/1997
COMPTEUR ITRON	1/7/2020
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR SWEP	1/7/2020
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION PA*</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ITRON	1/7/2020
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR SWEP	1/7/2020

<b>**PRIMAIRE SOUS STATION PB*</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
MAGNUM G.42.01L4N39	1/6/1997
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ACTARIS DIAM 80 +CF 551	1/6/2018
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION RA*</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ITRON	1/7/2020
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/2017
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/6/1997
ECHANGEUR SWEP	1/7/2020
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION RB*</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ITRON	1/7/2020
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/2017
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/6/1997
ECHANGEUR SWEP	1/7/2020
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION RC*</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ITRON x 2	1/7/2020
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/2017
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/6/1997
ECHANGEUR SWEP	1/7/2020
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION T**</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM + CF 551	1/8/2016
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1996
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1996
ENSEMBLE CALO	1/6/1996

<b>**PRIMAIRE SOUS STATION VA*</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ITRON	1/7/2020
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/2017
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/6/1997
ECHANGEUR SWEP	1/7/2020
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION VB*</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ITRON	1/7/2020
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/2017
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/6/1997
ECHANGEUR SWEP	1/7/2020
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION W**</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
VANNE DE REGLAGE TA DIAM 65	1/6/1997
ECHANGEUR SWEP	1/7/2020
COMPTEUR ITRON	1/7/2020
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION X**</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM 80 + CF 551	1/8/2016
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
<b>**PRIMAIRE SOUS STATION Y**</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM 80 + CF 551	1/8/2016
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016

<b>**PRIMAIRE SOUS STATION Z**</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
COMPTEUR ACTARIS DIAM 80 + CF 551	1/8/2016
COMPTEUR ECS ITRON	1/8/2015
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/8/2016
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE	1/6/1997
ECHANGEUR VICARB 45.33.18	1/6/1997
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/1997
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
<b>**S/ST"PI"PISCINE LE LAC**</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
ECHANGEUR BARICAND S 19	1/6/2011
ECHANGEUR BARICAND S 19	1/6/2011
ENSEMBLE DE VANNES SUR PRIMAIRE DIAM 80	1/6/2012
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/6/2011
ENSEMBLE CALO	1/6/2011
COMPTEUR 531 + MESUREUR DIAM 100	1/6/2011
*****	
<b>***CANALISATIONS RESEAU PRIMAIRE***</b>	
*****	
<b>***RESEAU SUD***</b>	
3 000 METRES DE TUYAUTERIES ET 11 CHAMBRES	1/6/1997
RESEAU PRIMAIRE ISOLÉ 3000 METRES	1/6/2009
<b>***RESEAU NORD**</b>	
1 000 METRES DE TUYAUTERIES ET 11 CHAMBRES	1/6/1997
RESEAU PRIMAIRE ISOLÉ 1000 METRES	1/6/2009
*****BATIMENTS *****	
BATIMENT CHAUFFERIE ET CLOTURE	1/6/2008
BATIMENT BIOMASSE	1/6/2008
<b>*** PRIMAIRE JEAN MOULIN ***</b>	
RESEAU PRIMAIRE ECOLE JEAN MOULIN	1/9/2010
<b>*** S/ST "MD"MAISON DEPARTEMENT***</b>	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
RESEAU PRIMAIRE MAISON DU DEPARTEMENT	1/9/2010
ECHANGEUR SWEP	1/7/2021
ENSEMBLE DES TUYAUTERIES	1/11/2010
ENSEMBLE CALO	1/11/2010
COMPTEUR ACTARIS SUPERCAL DN 65	1/9/2010

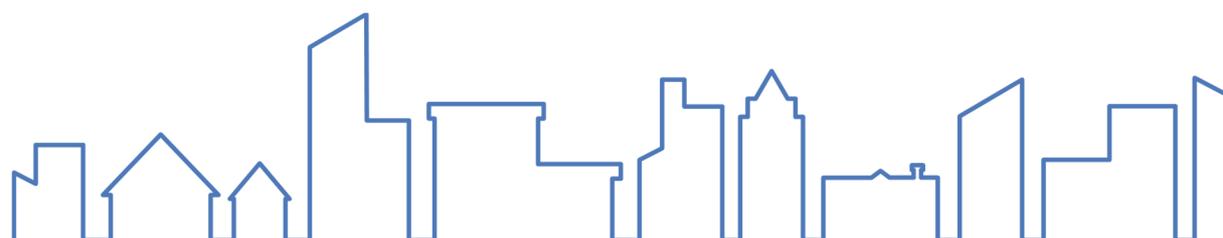
*** S/ST "RL" RESD LE LOING ***	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
RESEAU PRIMAIRE SOUS STATION RL	1/11/2010
ENSEMBLE DE VANNES	1/11/2010
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
BARRIQUAND TYPE BAS 65/700 CP 37 PLAQUES	1/11/2010
COMPTEUR ACTARIS TYPE SUPERCAL DN 65	1/11/2010
COMPTEUR ECS ITRON	1/11/2010
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/8/2016
ENSEMBLE CALO	1/8/2016
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
*** S/ST "MEUNIER SUD" ***	
VANNE 2 VOIES SAMSON	1/11/2016
RESEAU PRIMAIRE SOUS STATION	1/11/2016
ENSEMBLE DE VANNES	1/11/2016
ECHANGEUR A PLAQUES	1/11/2016
COMPTEUR ACTARIS TYPE SUPERCAL DN 65	1/11/2016
ENSEMBLE CALO	1/11/2016
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/8/2016
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
*** S/ST "NF" NOTRE FOYER***	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
RESEAU PRIMAIRE SOUS STATION	1/11/2016
THERMOSTAT DE SURCHAUFFE	1/11/2016
ECHANGEUR A PLAQUES CIAT PWB16	1/11/2016
ENSEMBLE CALO	1/11/2016
ENSEMBLE DE VANNES	1/11/2016
ECHANGEUR A PLAQUES	1/11/2016
COMPTEUR ACTARIS TYPE SUPERCAL DN 65	1/11/2016
*** S/ST "U" "GYMNASE DU GRAND CLOS" ***	
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/7/2020
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/7/2020
ENSEMBLE DE VANNES	1/11/2009
ECHANGEUR A PLAQUES	1/11/2009
COMPTEUR ACTARIS	1/11/2009
COMPTEUR ECS ITRON	1/11/2009
ENSEMBLE CALO	1/11/2009
*** S/ST "P1" "PARC 1" ***	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/10/2021
ENSEMBLE DE VANNES	1/10/2021
ECHANGEUR A PLAQUES SWEP x 2	1/10/2021
COMPTEUR ITRON	1/10/2021
COMPTEUR ECS ITRON	1/10/2021
ENSEMBLE CALO	1/10/2021
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/10/2021
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/10/2021

<b>*** S/ST "RCH" "CHAUPTemps***</b>	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/10/2021
ENSEMBLE DE VANNES	1/10/2021
ECHANGEUR A PLAQUES SWEP	1/10/2021
COMPTEUR ITRON	1/10/2021
COMPTEUR ECS ITRON	1/10/2021
ENSEMBLE CALO	1/10/2021
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/10/2021
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/10/2021
<b>*** S/ST "CNM" "NELSON MANDELA***</b>	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/10/2021
ENSEMBLE DE VANNES	1/10/2021
ECHANGEUR A PLAQUES SWEP x 2	1/10/2021
COMPTEUR ITRON	1/10/2021
COMPTEUR ECS ITRON	1/10/2021
ENSEMBLE CALO	1/10/2021
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/10/2021
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/10/2021
<b>*** S/ST "PG" "PISCINE GIRARDY***</b>	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/10/2021
ENSEMBLE DE VANNES	1/10/2021
ECHANGEUR A PLAQUES SWEP	1/10/2021
COMPTEUR ITRON	1/10/2021
COMPTEUR ECS ITRON	1/10/2021
ENSEMBLE CALO	1/10/2021
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/10/2021
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/10/2021
<b>*** S/ST "IME1" "IME CANTINE***</b>	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/10/2021
ENSEMBLE DE VANNES	1/10/2021
ECHANGEUR A PLAQUES SWEP x 2	1/10/2021
COMPTEUR ITRON	1/10/2021
COMPTEUR ECS ITRON	1/10/2021
ENSEMBLE CALO	1/10/2021
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/10/2021
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/10/2021
<b>*** S/ST "IME2" "IME PAVILLON***</b>	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/10/2021
ENSEMBLE DE VANNES	1/10/2021
ECHANGEUR A PLAQUES SWEP x 1	1/10/2021
COMPTEUR ITRON	1/10/2021
COMPTEUR ECS ITRON	1/10/2021
ENSEMBLE CALO	1/10/2021
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/10/2021
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/10/2021

*** S/ST "P2" "PARC 2 ***	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/9/2023
ENSEMBLE DE VANNES	1/9/2023
ECHANGEUR A PLAQUES SWEP x 2	1/9/2023
COMPTEUR ITRON	1/9/2023
COMPTEUR ECS ITRON	1/9/2023
ENSEMBLE CALO	1/9/2023
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/9/2023
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/9/2023
*** S/ST "EG" "ECOLE GENE BRIER ***	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON x 2	1/10/2024
ENSEMBLE DE VANNES	1/10/2024
ECHANGEUR A PLAQUES SWEP x 2	1/10/2024
COMPTEUR ITRON	1/10/2024
COMPTEUR ECS ITRON	1/10/2024
ENSEMBLE CALO	1/10/2024
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/10/2024
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/10/2024
*** S/ST "EP" "ECOLE PASTEUR ***	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON	1/10/2024
ENSEMBLE DE VANNES	1/10/2024
ECHANGEUR A PLAQUES SWEP	1/10/2024
COMPTEUR ITRON	1/10/2024
ENSEMBLE CALO	1/10/2024
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/10/2024
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/10/2024
*** S/ST "EPC" "ECOLE PASTEUR CUISINE***	
VANNE 2 VOIES PICS SAMSON x 2	1/10/2024
ENSEMBLE DE VANNES	1/10/2024
ECHANGEUR A PLAQUES SWEP x 2	1/10/2024
COMPTEUR ITRON	1/10/2024
COMPTEUR ECS ITRON	1/10/2024
ENSEMBLE CALO	1/10/2024
ARMOIRE ELECTRIQUE	1/10/2024
REGULATEUR SOFREL S4TH	1/10/2024



## 3. DONNÉES TECHNIQUES



# SOMMAIRE

**3. DONNÉES TECHNIQUES..... 3**

- 3.1. INTRODUCTION ..... 3
- 3.2. BILAN TECHNIQUE ..... 4
- 3.3. BILAN ENVIRONNEMENTAL ..... 16

# 3. DONNÉES TECHNIQUES

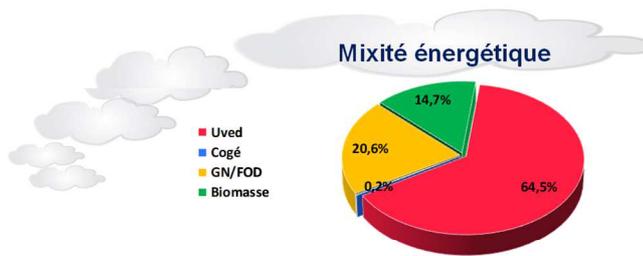
## 3.1. INTRODUCTION

Les données figurant sur les bilans d'exploitation 2024 et 2023 présentés ici ont été établies à partir des quantités relevées le 31 décembre.

## 3.2.BILAN TECHNIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

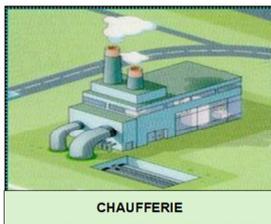
Saison de chauffe
du 01/01/2024 au 31/12/2024
227 jrs
2084 DJU



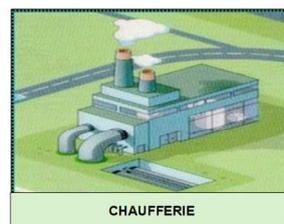
Rejets atmosphériques		
CO <sub>2</sub>	1 149	tonnes
SO <sub>2</sub>	0,182	tonnes
N <sub>2</sub> O	0,071	tonnes
NOx	4,665	tonnes

BOIS	1 678 tonnes	4 775 MWh PCI
FOD	0 m <sup>3</sup>	0 MWh PCI
GN	6 311 MWh PCS	5 679 MWh PCI
		10 454 MWh PCI

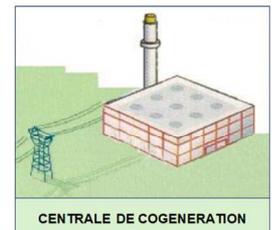
UVE	17 657 MWh PCU
-----	----------------



CHAUFFERIE



CHAUFFERIE



CENTRALE DE COGENERATION

	9 669 MWh PCU	(pour la part SCH gaz : cpt réel)
R =	92,5 %	

53 MWh PCU
------------

Total Chaleur Fournie	27 380 MWh PCU
-----------------------	----------------



RCU MONTARGIS

Pertes réseaux	5 581 MWh PCU
	20,4%

Appoint d'eau	6 831 m <sup>3</sup>
---------------	----------------------

Total Chaleur Vendue	21 799 MWh PCU
----------------------	----------------

dont Chauffage	17 097 MWh PCU
----------------	----------------

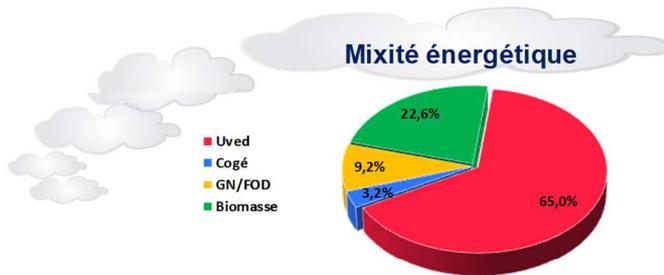
dont ECS	4 702 MWh PCU
----------	---------------

	47 022 m <sup>3</sup>
--	-----------------------

q ECS = 100 kWhU/m<sup>3</sup>

## Bilan technique de l'année précédente Du 01/01/2023 au 31/12/2023

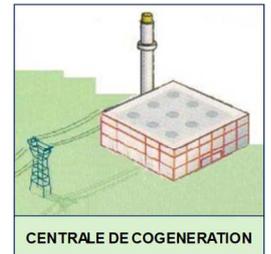
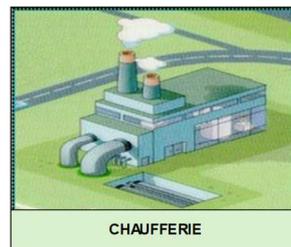
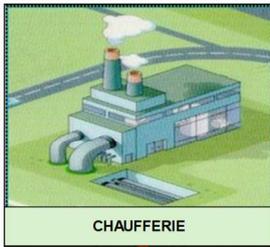
Saison de chauffe	
du 01/01/2023 au 31/12/2023	
215 jrs	
2044 DJU	



Rejets atmosphériques		
CO <sub>2</sub>	358	tonnes
SO <sub>2</sub>	0,270	tonnes
N <sub>2</sub> O	0,107	tonnes
NO <sub>x</sub>	5,725	tonnes

BOIS	2 577 tonnes	7 427 MWh PCI
FOD	0 m <sup>3</sup>	0 MWh PCI
GN	3 011 MWh PCS	2 713 MWh PCI
		10 140 MWh PCI

UVE	16 952 MWh PCU
-----	----------------



	8 292 MWh PCU
R =	81,8 %

813 MWh PCU
-------------

<b>Total Chaleur Fournie</b>	<b>26 057 MWh PCU</b>
------------------------------	-----------------------



Pertes réseaux	5 024 MWh PCU
	19,3%

Appoint d'eau	4 902 m <sup>3</sup>
---------------	----------------------

<b>Total Chaleur Vendue</b>	<b>21 034 MWh PCU</b>
-----------------------------	-----------------------

dont Chauffage	16 693 MWh PCU
----------------	----------------

dont ECS	4 341 MWh PCU
	43 406 m <sup>3</sup>

q ECS = 100 kWhU/m<sup>3</sup>

## ■ ANALYSE TECHNIQUE

Les pertes réseaux de 2024 de 20.4% sont en légère hausse (+1.1%) par rapport à 2023.

Toutefois, nous continuons les investigations afin de les limiter notamment en terme de recherche de fuite. Une recherche de fuite par injection d'hélium dans les réseaux a été réalisée en juillet 2024 (y compris le réseau d'interconnexion UVE). Cinq fuites ont été identifiées, deux mineures ont pu être colmatées rapidement car les réparations n'impactaient pas les abonnés. Et les trois dernières réparations sont planifiées en été 2025 car ces travaux nécessitent l'arrêt total du réseau.



Le **taux de ENR&R de 79.2%** permet aux abonnés de bénéficier d'un taux de TVA réduit à 5.5%.

Le rendement global de la chaufferie est en progression par rapport à l'année précédente (+10.7%) en partie liée à la sollicitation de la production gaz durant l'arrêt des chaudières biomasses lié à la panne grappin.

Pour rappel, en novembre 2023 nous avons malheureusement subi une casse majeure au niveau du grappin de notre installation biomasse. Cet incident a eu des conséquences importantes, se traduisant par des dégâts considérables sur l'équipement et une immobilisation de notre chaufferie biomasse pendant une période de six mois.

Plus précisément, la panne a été identifiée comme une rupture du moufle ou d'une boîte à coin. Cette défaillance a entraîné une série de dommages collatéraux notables, incluant la section de plusieurs câbles de levage, l'arrachement des guides câbles essentiels au bon fonctionnement, et une déformation significative du tambour d'enroulement des câbles.

Le délai de remise en état, qui s'est étendu sur six mois, a été principalement dû à la complexité des expertises techniques nécessaires pour déterminer avec précision l'origine de la casse et évaluer l'étendue des réparations à effectuer mais aussi à un problème de disponibilité des pièces. Par la suite, un processus de consultation rigoureux auprès de différents prestataires spécialisés a été indispensable afin de recueillir des offres compétitives et planifier les interventions de réparation de manière optimale.



Il est important de souligner que les travaux de réparation ont représenté un défi technique majeur en raison du poids conséquent du grappin, atteignant 2.2 tonnes. Après la rupture, le grappin n'était plus solidarifié au pont roulant, ce qui a nécessité le déploiement de moyens de manutention lourds et spécifiques pour sécuriser la zone d'intervention, et réaliser les réparations dans des conditions de sécurité optimales.

## **Analyse des cendres :**

Une évolution réglementaire sur la valorisation agricole des cendres est possible, et pourrait engendrer un changement de filière de valorisation.

## **Contrôles réglementaires :**

*CF. Annexes.*



## **Résultats des analyses périodiques du fluide caloporteur / Analyse d'eau :**

*CF. Annexes.*

### **■ QUALITÉ DE SERVICE**

Le taux de disponibilité de service est proche de 100%, aucune interruption de service n'a eu lieu sur le réseau historique. Seules quelques courtes interruptions sur le réseau d'interconnexions UVED ont eu lieu, liées à des pannes électriques (micro-coupures) sur le réseau Enedis de l'UVED. Ces micro-coupures nécessitent un redémarrage des installations par nos techniciens, qui est d'environ 2 heures maximum.

## ■ TRAVAUX DE MAINTENANCE PREVENTIVE

### Chaufferie :

- Entretien annuel des trois chaudières GAZ/FOD,
- Contrôle et ajustement mensuels des combustions des chaudières GAZ/FOD,
- Entretien annuel des deux chaudières biomasses comprenant le démontage et la révision des parties feu,
- Ramonages annuels des conduits de fumées,
- Vérification et graissage des pompes du réseau primaire,
- Ronde générale du réseau primaire de distribution en chaufferie, manœuvre et graissage des vannes,
- Dépose et inspection des filtres départ réseau,
- Suivi du traitement d'eau avec analyses hebdomadaires sur site et trimestrielles en laboratoire,
- Nettoyage des séparateurs d'hydrocarbure et des réseaux d'assainissement,
- Entretien annuel du groupe hydraulique du grappin,
- Visite constructeur avec VGP du pont roulant,
- Contrôles réglementaires réalisés par des organismes et bureau de contrôle agréés,
- Vérification annuelle des compteurs d'énergie par leur fabricant,
- Vérification et essai de la centrale de détection incendie,
- Vérification et essai de la centrale de détection gaz,
- Relevés et bilans journaliers des consommations d'énergie et d'eau,
- Relevés et optimisation des températures de départ aux températures extérieures,
- Nettoyage hebdomadaire des locaux.



## Réseau :

- Ronde générale du réseau primaire de distribution,
- Vérification, manœuvre et graissage des vannes situées dans les chambres de vannes,
- Vérification et remplacement si nécessaire des purgeurs situés dans les chambres de purges.



## Sous-Stations :

- Ronde générale des sous-stations, graissage et manœuvre des vannes,
- Vérification annuelle des compteurs d'énergie par leur fabricant,
- Contrôle des débits et températures suivant le plan de contrôle,
- Télérélevés et bilans mensuels des consommations d'énergie.



## ■ TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT

### Chaufferie biomasse :

- Remplacement de protections électriques armoires biomasses,
- Remplacement de pièces d'usure (grilles foyer, paliers, poulies, ...),
- Remplacement des distributeurs air comprimé clapets fumées,
- Remise en état pont roulant et grappin.

### Chaufferie gaz :

- Pièces constructeurs chaudières,
- Installation d'un parafoudre sur les centrales de détections incendie et gaz,
- Remplacement de la pompe de relevage carneaux de fumées.



### Réseau:

- Remplacement de vannes d'isolement primaire en sous-station,
- Remplacement de la pompe doseuse traitement d'eau réseau,
- Remplacement d'échangeurs en sous-stations,
- Travaux de réparation de fuites OA & OB (CPAM & CCAS),
- Travaux de réparation de fuites NB (LOGEMLOIRET).

## ■ Point d'avancement concernant les travaux d'extension du réseau de chaleur de Montargis Énergies - Avenant n°4 au Contrat de Concession

### Rappel du projet :

Le projet de Montargis Énergies comprend :

- **La création d'une chaufferie biomasse** près de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) d'Amilly, équipée d'une chaudière biomasse de 2,5 MW et d'une chaudière gaz de secours de 10 MW.
- **L'adaptation de la chaufferie du Faubourg de la Chaussée.**
- **Le raccordement du réseau de chaleur du Lycée En Forêt** à la chaufferie biomasse.
- **L'extension du réseau de chaleur vers le centre-ville :**
  - Fourniture et pose de 9,5 km de canalisations pré-isolées.
  - Installation de 49 sous-stations.

### État d'avancement des travaux :

Les travaux ont débuté le 26 février 2024 avec la fourniture et la pose des canalisations.

*Ci-dessous le planning d'exécution :*

- **Mars à Mai** : Rue Gambetta, Boulevard du Chinchon
- **Juin** : Avenue Louis Maurice Chautemps, La Sirène
- **Juillet** : Rue du Loing, Rue du Général Leclerc, La Pontonnerie
- **Août** : Rue du Loing, Rue du Général Leclerc, Kennedy Sud (Serres)
- **Septembre** : La Pontonnerie, Antenne CPAM & CCAS
- **Octobre** : Saint Louis, Kennedy Nord (Saint Sébastien), Antenne Pasteur (Allée A. Deste)
- **Octobre à Novembre** : Kennedy Nord (Saint Sébastien)
- **Octobre et Novembre** : Parc Girodet
- **Novembre** : Antenne Lycée en Forêt (extérieur)
- **Décembre** : Parc Badinier.

### Point notable : Passage en souille dans le Loing (Octobre - Novembre)

La phase critique des travaux a consisté à installer le passage du réseau dans le Loing, entre le parc du musée Girodet et le parc Badinier. Cette opération a nécessité :

- Un abaissement du lit du Loing, réalisé en concertation avec la DREAL, l'EPAGE et les services techniques de la ville de Montargis.
- Une opération de pêche de sauvegarde effectuée le 26 septembre avec la fédération de pêche du Loiret.
- La pose de fourreaux en fonte pour l'insertion des tubes pré-isolés DN250 (Départ et Retour).



Concernant les sous-stations, trois nouveaux abonnés, alimentés par le réseau historique (l'école Genebrier, l'école Pasteur et la cuisine Pasteur), ont été raccordés et mis en service en octobre.

■ SECURITE

## LA SÉCURITÉ, UNE PRIORITÉ ABSOLUE



Chez Dalkia, les femmes et les hommes du groupe constituent notre force et notre première richesse. **C'est pourquoi, préserver leur santé et leur sécurité est notre première priorité.**

➔ **«Ambition zéro accident»**

- Maîtriser nos risques critiques.
- Lutter contre les accidents les plus fréquents.
- Faire évoluer les compétences et pratiques métiers.



- Renouvellement des équipements de protection individuelle,
- **Pas d'accident de travail sur le site depuis le début du contrat,**
- Réunion mensuelle de sensibilisation à la sécurité auprès des collaborateurs, y compris retour d'expérience,
- Campagne régionale de sensibilisation à la sécurité : campagne thématique avec affichage sur lieu de travail.



## ENGAGEMENT SANTÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT Cher - Loiret - Eure et Loir 2024-2026



Le Centre Opérationnel poursuit sa démarche d'amélioration continue en matière de politique Santé, Sécurité et Environnement. L'année 2023, marquée par 0 accident de travail AVEC et SANS arrêt nous incite à poursuivre notre dynamique d'amélioration continue engagée depuis 2018 ponctuée par un audit de renouvellement pour 3 années.

En cohérence avec les objectifs pris au niveau du Siège, et de la Région Centre Ouest, le comité de pilotage s'engage à baisser significativement et durablement nos accidents, presque accidents, et situations dangereuses ainsi que ceux de nos partenaires.

### Dans le domaine de la Santé

- Travailler sur la lésion Majeure
- Promouvoir le dispositif du maintien dans l'emploi et le proposer à nos collaborateurs accidentés ou en arrêt maladie
- Poursuivre nos efforts débutés en 2019 pour promouvoir le bien-être au travail
- Identifier les activités où nous sommes exposés aux CMR (bois, poussières chimiques...)

### Dans le domaine de la Sécurité

- Travailler sur les familles de risques clés identifiées lors des retours d'expérience : Risque Centre, Risque Secteur et Risque Techniciens
- Travailler sur le Risque Routier
- Se réapproprier nos rituels Sécurité en lien avec la démarche de transformation de notre Culture Sécurité
- Participer activement aux challenges Région
- Clôturer nos fiches Echap & Belle cotées « Très élevée » et sécuriser nos fiches « élevée » sous 1 mois

### Dans le domaine de l'Environnement

- Maintenir la certification propre au Centre pour les interventions sur les fluides frigorigènes
- Développer des filières de tri spécifiques
- Tenir nos objectifs en matière de performance énergétique (taux ENR&R, pertes réseaux, rendement...)
- Optimiser nos utilités (eau, électricité auxiliaire)
- Réduire les émissions liées à nos déplacements (volume télé relève et électrification du parc)
- Promouvoir les solutions ENRR dans nos réponses clients

Ces engagements doivent être connus de **tous** les collaborateurs du Centre et partagés avec nos partenaires lors des audits.

Saran le 3 février 2024

J. LECLERE  
Directeur Centre Opérationnel

Campagne d'affichage :



Les campagnes initiées depuis plusieurs années accompagnent la politique de Prévention Santé & Sécurité de Dalkia. Des outils et des supports de communication sont développés pour favoriser l'implication du management à tous les niveaux et sensibiliser les collaborateurs sur la préservation de leur santé et de leur sécurité.



## Formation des collaborateurs

- Formation et/ou recyclage habilitation électrique, CACES, gaz,
- Recyclage information sur les risques légionellose et amiante,
- Formation personnalisée (régulation, brûleurs, froid, équilibrage réseaux, management du personnel).

## Information des collaborateurs

- Réunions de secteur hebdomadaires, permettant de maintenir informés les collaborateurs de l'ensemble des actions et résultats du secteur, ainsi que des directives du groupe DALKIA,
- Journée de sensibilisation sur la sécurité et le port des EPI à l'ensemble du personnel du Délégué.

**dalkia**  
GROUP ESB

**TERRITOIRES**  
L'énergie de Bien Faire

**NOS ENGAGEMENTS  
POUR UN DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

**NOTRE MEILLEUR ATOUT : L'ÉNERGIE DE BIEN FAIRE**

Leader des services énergétiques et acteur majeur de la transition énergétique, Dalkia est la référence de l'économie d'énergie et de l'efficacité énergétique à l'échelle du territoire : Dalkia propose à ses clients des solutions fondées sur les ressources et les économies locales, plus sobres en énergie et respectueuses de l'environnement. Consommer moins et mieux est devenu un enjeu majeur pour nos clients. Pour y répondre, Dalkia s'appuie sur des collaborateurs formés et motivés, des partenaires sélectionnés pour leurs compétences et leur fiabilité, et un savoir-faire unique en matière de pilotage et de gestion d'installations énergétiques, développé sur chacun des territoires où nous opérons.

Pour répondre aux enjeux du développement durable des territoires, Dalkia s'engage auprès de ses parties prenantes à promouvoir « l'énergie de Bien Faire » dont les engagements répondent à cet objectif. C'est notre façon d'être au service de nos clients, notre Dalkia way !

Ensemble, engageons-nous ! À vos côtés, je mettrai toute mon énergie pour atteindre et conforter les objectifs ambitieux que nous nous donnons.

Sylvie JEHANNO  
Présidente-Directrice Générale

### 3.3.BILAN ENVIRONNEMENTAL





© 2019 - Les images : Bruno Cont - Indragha / H. Philippe Courau - DIF

#### LES 5 PRINCIPES FONDATEURS DE NOTRE GOUVERNANCE RSE



**SÉCURITÉ**  
des collaborateurs et des sous-traitants.



**DIALOGUE**  
avec toutes les parties prenantes (clients, collaborateurs, partenaires).



**RÉSULTATS**  
grâce à notre culture orientée client.



**ENVIRONNEMENT**  
À chaque niveau pertinent, évaluation et réduction des impacts de notre activité.



**ÉTHIQUE**  
Déployer nos valeurs fondamentales et règles de conduite auprès de tous.

PARTIES PRENANTES	ENGAGEMENTS
<p><b>CLIENTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Économies d'énergie et lutte contre le dérèglement climatique</li> <li>• Développement des énergies renouvelables et de récupération</li> <li>• Qualité de service</li> <li>• Accompagnement du client</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Réaliser des économies d'énergie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par l'ensemble de nos solutions d'efficacité énergétique</li> <li>▶ Développer les énergies locales, renouvelables et de récupération, en particulier la biomasse, la géothermie et le biogaz</li> <li>▶ Satisfaire nos clients par notre qualité de service</li> <li>▶ Accompagner nos clients dans la durée par des offres adaptées à leurs enjeux</li> </ul>
<p><b>COLLABORATEURS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention Santé Sécurité</li> <li>• Développement des compétences</li> <li>• Accompagnement des parcours professionnels</li> <li>• Diversité et égalité des chances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs et sous-traitants en réduisant significativement le nombre d'accidents de travail</li> <li>▶ Mettre le développement des compétences au coeur de la gestion des ressources humaines</li> <li>▶ Accompagner les parcours professionnels en favorisant la promotion et la mobilité tout au long des carrières</li> <li>▶ Agir au quotidien pour la diversité, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations</li> </ul>
<p><b>PARTENAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achats responsables</li> <li>• Développement des territoires</li> <li>• Solutions innovantes</li> <li>• Engagement citoyen et solidaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Développer avec nos partenaires une démarche d'achats responsables</li> <li>▶ Contribuer au développement des territoires en favorisant les initiatives et ressources locales</li> <li>▶ Imaginer, développer et mettre en oeuvre les solutions de demain</li> <li>▶ Soutenir les engagements citoyens et solidaires par des actions locales</li> </ul>

Juin 2019



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Le Délégué, gestionnaire d'énergie, est par nature un acteur engagé dans la **préservation des ressources naturelles** et la **protection de l'environnement**.

Parce que ses activités correspondent à des besoins essentiels de la vie quotidienne et qu'elle a la volonté d'être la société la plus performante dans chacune de ses démarches, Le Délégué considère que la protection de l'environnement doit lui permettre de contribuer à un développement durable.

Sa politique en faveur de l'environnement s'articule autour de deux grands axes :



### Un engagement fort de préservation de l'environnement

A travers la recherche et par ses méthodes, Le Délégué s'engage :

- à *promouvoir le développement et l'utilisation des énergies renouvelables,*
- à *préserver les ressources naturelles, en œuvrant pour réduire notamment les consommations d'eau, d'électricité et d'énergie,*
- à *maîtriser les rejets par une optimisation énergétique en continu, y compris dans le choix des énergies et dans la durée,*
- à *gérer, **maîtriser ses déchets** de la façon la plus efficace,*
- à *mettre en place une politique de prévention des risques.*

### Une politique environnementale

Elle est définie par la Direction à son plus haut niveau :

- *elle comporte des engagements de conformité réglementaire, d'amélioration continue et de **prévention de la pollution**,*
- *elle est un cadre à l'établissement d'objectifs et de cibles,*
- *enfin, elle est connue et appliquée par l'ensemble du personnel et disponible pour le public.*



■ **ANALYSE ENVIRONNEMENTALE**

Les indicateurs de performances environnementales liés à nos engagements contractuels et de Développement Durable sont suivis localement et consolidés afin d’analyser l’ensemble de nos performances.

***Bilan Année 2024***

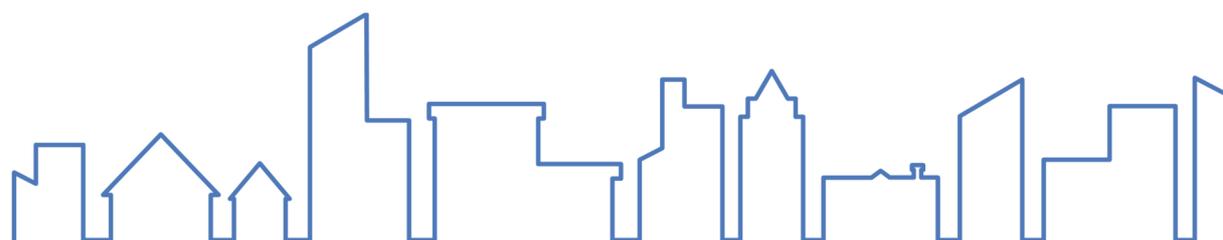
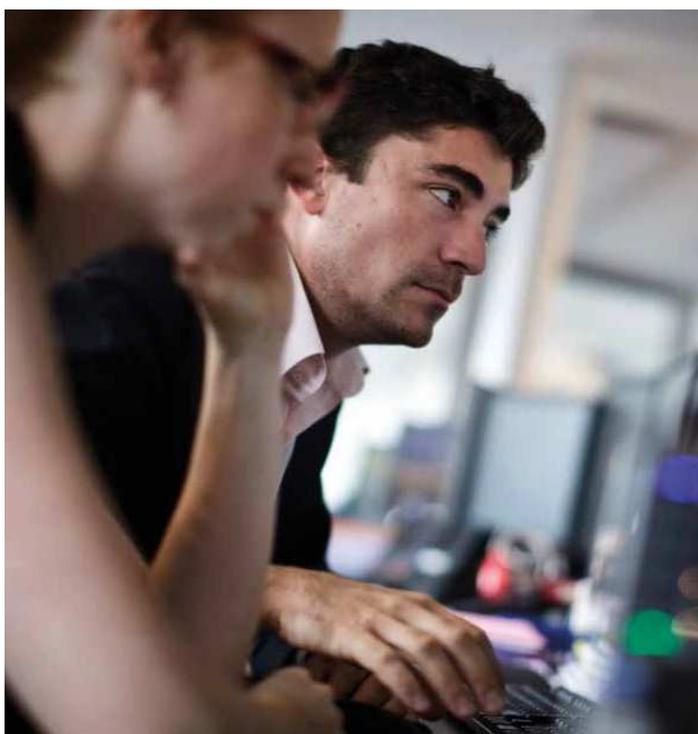
<b><i>Rejets atmosphériques</i></b>	
CO <sub>2</sub>	1 149 tonnes
SO <sub>2</sub>	0,182 tonnes
N <sub>2</sub> O	0,071 tonnes
NO <sub>x</sub>	4,665 tonnes

***Rappel Bilan Année 2023***

<b><i>Rejets atmosphériques</i></b>	
CO <sub>2</sub>	358 tonnes
SO <sub>2</sub>	0,270 tonnes
N <sub>2</sub> O	0,107 tonnes
NO <sub>x</sub>	5,725 tonnes



## 4. QUALITÉ DU SERVICE



# SOMMAIRE

- 4. QUALITÉ DU SERVICE ..... 3**
  - 4.1. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE SERVICE ..... 3
    - 4.1.1. **Communication de crise** ..... 5
    - 4.1.2. **Travaux en domaine public** ..... 5
    - 4.1.3. **Procédure de traitement des réclamations clients** ..... 6
    - 4.1.4. **Rencontres avec les acteurs** ..... 7
    - 4.1.5. **Perspectives** ..... 8

## 4. QUALITÉ DU SERVICE

### 4.1. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE SERVICE

#### En Synthèse

Une Assistance 24h/24 et 7j/7 :

• Notre Centre de Relations Clients disponible en permanence via :

- ESPACE CLIENTS <https://espace-clients.dalkia.fr>,
- Téléphone : 0 810 00 28 69 (numéro prioritaire),



• Une réactivité instantanée de proximité :

- 15 techniciens basés à Montargis,
- Intervention dans un délai d'1 heure,
- 2 Niveaux d'encadrement mobilisable en cas situation de crise,
- Environ 120 techniciens mobilisables dans un périmètre de 2H00,
- Matériels de secours disponibles :
  - Chaufferies mobiles,
  - Convecteurs électrique.





## LE CENTRE DE RELATIONS CLIENTS

PROCHE DE VOUS  
PAR TOUS LES TEMPS

### NOS ENGAGEMENTS

#### ★ Un service de qualité

- Des conseillers formés pour accueillir vos demandes
- Des méthodes éprouvées pour minimiser vos temps d'attente
- Proche de vous par tous les temps

#### 📍 Une traçabilité garantie

- Le suivi en temps réel de l'historique de vos demandes
- Le compte-rendu pour chaque intervention réalisée



Espace clients

<https://espace-clients.dalkia.fr>



Centre de relations clients  
**0 800 80 93 00**



#### Centre de relations clients

Parc d'activités de la Vatine – 26, rue Raymond Aron  
BP 200 – 76136 Mont Saint-Aignan cedex

Dalkia - Directeur de l'Expérience Clients - Avril 2019 - Conception-collaboration - meandesign - Cédric photos / iStock

## À mon écoute, 24h/24, 365 jours/an

### COMMENT NOUS JOINDRE ?

**Par Internet**  
Sur votre Espace client  
<https://espace-clients.dalkia.fr>  
Je me connecte à l'aide de mon identifiant et de mon mot de passe, communiqués lors de l'établissement de mon contrat

**Par téléphone**  
**0 800 80 93 00**

### UNE INTERFACE UNIQUE ENTRE DALKIA ET MOI

**7 jours/7, 24h/24**

**Le centre de relations clients traite toutes mes demandes**

**2**  
SITES EN FRANCE pour un service garanti en toutes circonstances

Moins de **50** SECONDES pour répondre à mon appel



### SUIVRE MA DEMANDE EN TEMPS RÉEL VIA MON ESPACE CLIENT



**1.** Je saisis ma demande sur mon espace client ou j'appelle le centre de relations clients

Je suis identifié et ma demande est enregistrée **2.**

**3.** Je suis informé du numéro de suivi de ma demande

Je peux suivre le traitement de ma demande en temps réel sur mon espace client **4.**

**5.** Je consulte le compte-rendu sur mon espace client

## 4.1.1. Communication de crise

Malgré la qualité des prestations réalisées sur le terrain, aucune installation n'est à l'abri de l'apparition d'une situation de crise.

Pour pallier à cette éventualité, une procédure de gestion de crise (technique, management et communication) est mise en œuvre au sein du Délégué.

Dans le cadre de la procédure, le pilote de la cellule de crise actualise et diffuse un message qu'il adapte aux différents destinataires que sont :

- Les clients,
- La presse, les médias,
- Les élus, administrations concernés,
- La population locale,
- Les instances internes concernées.



## 4.1.2. Travaux en domaine public

Tous nos chantiers respecteront nos procédures Qualité Sécurité ISO : une attention particulière est portée à la propreté et au respect de l'environnement.



### 4.1.3. Procédure de traitement des réclamations clients

Procédure inscrite dans le cadre de la certification ISO 9001.

Les réclamations issues des appels téléphoniques, courriers (recommandés ou non), site Internet et celles mentionnées dans l'enquête de satisfaction, sont toutes traitées, **dans un délai de 10 jours**, selon la procédure issue de notre système Qualité.

Les réclamations identifiées lors de l'enquête de satisfaction sont traitées de manière plus spécifique.

- Réclamations :

**Aucune réclamation justifiée dans l'année 2024.**



## 4.1.4. Rencontres avec les acteurs



Principales rencontres en 2024	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
Montargis - Réunion de suivi de DSP + Suivi d'exploitation						X						
Réunion Ville de Montargis (Messieurs Digeon et Rougeron) - Projet Gudin							X					
Commission consultative des usagers : Le 17 octobre 2024										X		

□ Visites organisées à la chaufferie Montargis Energies :

- Le 08/02/2024 - Association PROBUS en partenariat avec SUEZ (UVED).
- Le 04/04/2024 - Lycée Château Blanc.



## 4.1.5. Perspectives



### □ Projets de raccordement prévus dans le contrat :

- Résidence La Vénérie (1 des 2 bâtiments a été sinistré et devra faire l'objet d'une démolition / Et pour le 2<sup>ème</sup> bâtiment, il n'est pas acté par le Bailleur) = **Projet en stand-by.**
- EHPAD La Boisserie (*Le devis de raccordement a été signé, en attente retour de la Police*) = **Le raccordement est en stand-by.**

### □ Autres projets de raccordement :

- Extension du réseau global pour 2025 via un avenant n°4 signé le 6 juillet 2023, avec raccordement de nouveaux abonnés identifiés potentiels de **l'extension (environ 40 nouvelles sous-stations).**

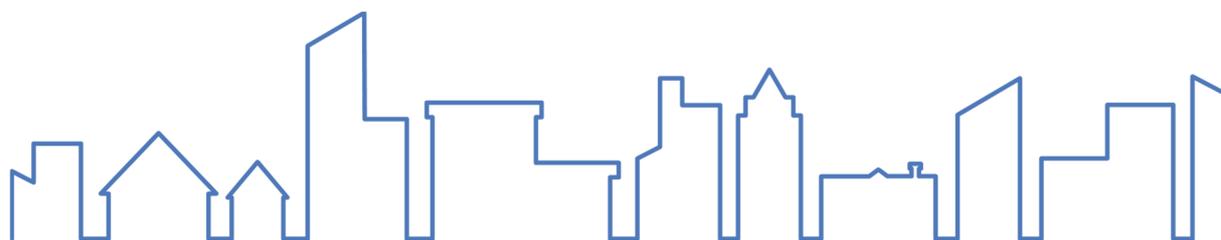
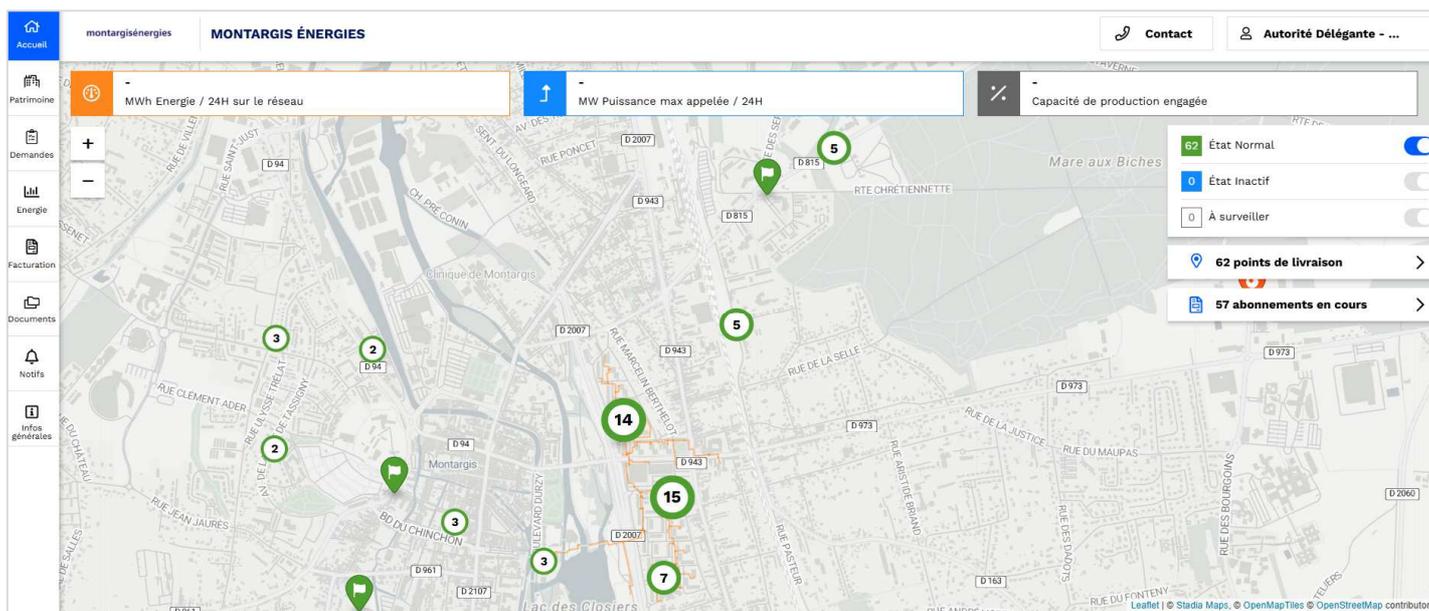
### □ Labellisation du réseau :

Le label **Ecoréseau de chaleur** récompense les réseaux de chaleur exemplaires sur les plans environnemental, économique et social. Désormais, en plus du taux d'énergies renouvelables et de récupération alimentant le réseau qui doit être supérieur ou égal à 50%, le rendement de distribution primaire du réseau sera pris en compte pour l'attribution du label.





# 5. POLITIQUE D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION



# SOMMAIRE

- 5. POLITIQUE D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION ..... 3**
  - 5.1. RELATIONS AVEC LES ABONNES ET L'AUTORITE DELEGANTE : INFORMATION, COMMUNICATION, TRANSPARENCE, ETC.....3
  - 5.1.1. NOTRE PLATEFORME DE COMMUNICATION : ESPACE CLIENTS.....4
  - 5.1.2. LA COMMUNICATION AUPRES DES ABONNES.....6
  - 5.1.3. LA COMMUNICATION AUPRES DE L'AUTORITE DELEGANTE ..... 14

# 5. POLITIQUE D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION

## 5.1. RELATIONS AVEC LES ABONNES ET L'AUTORITE DELEGANTE : INFORMATION, COMMUNICATION, TRANSPARENCE, ETC

### En Synthèse

Une relation permanente et interactive :

- Un site internet « Espace Clients » pour l'ensemble des abonnés :
  - Suivi contractuel,
  - Suivi énergétique,
  - Suivi financier
  - Suivi des travaux et avancement en direct,
  - Suivi des demandes d'interventions.



• Des documents et des services communicants :

- Règlement de service,
- Police d'abonnement,
- Le livret d'accueil,
- Le centre d'appels et de dépannage 24h/24h,
- Une enquête de satisfaction à destination des usagers,
- La participation aux réunions avec les abonnés et représentants des usagers,
- La gestion des réclamations,
- Le rapport d'activité,
- La facture,
- Le compte rendu annuel.



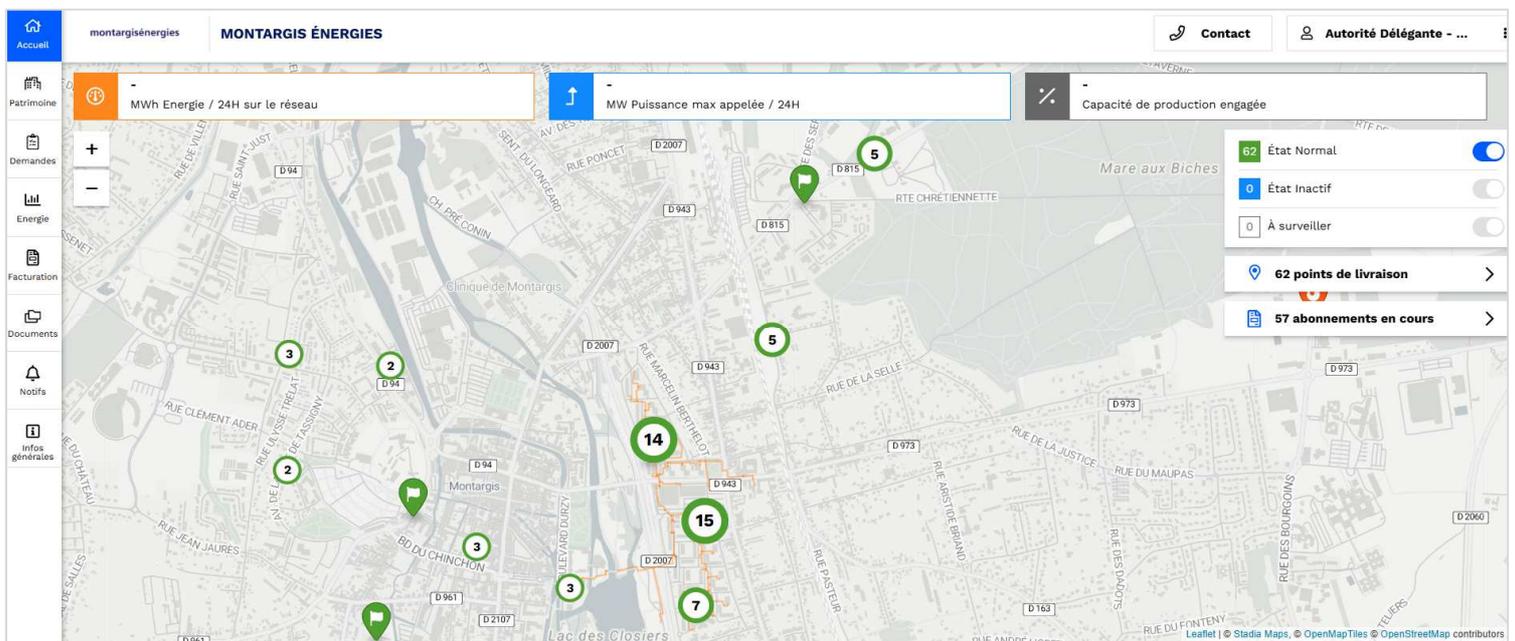
Cet outil est opérationnel depuis le mois de mars 2021 et est mis à jour au fur et à mesure de l'avancée des travaux et des informations.

## 5.1.1. Notre plateforme de communication : ESPACE CLIENTS



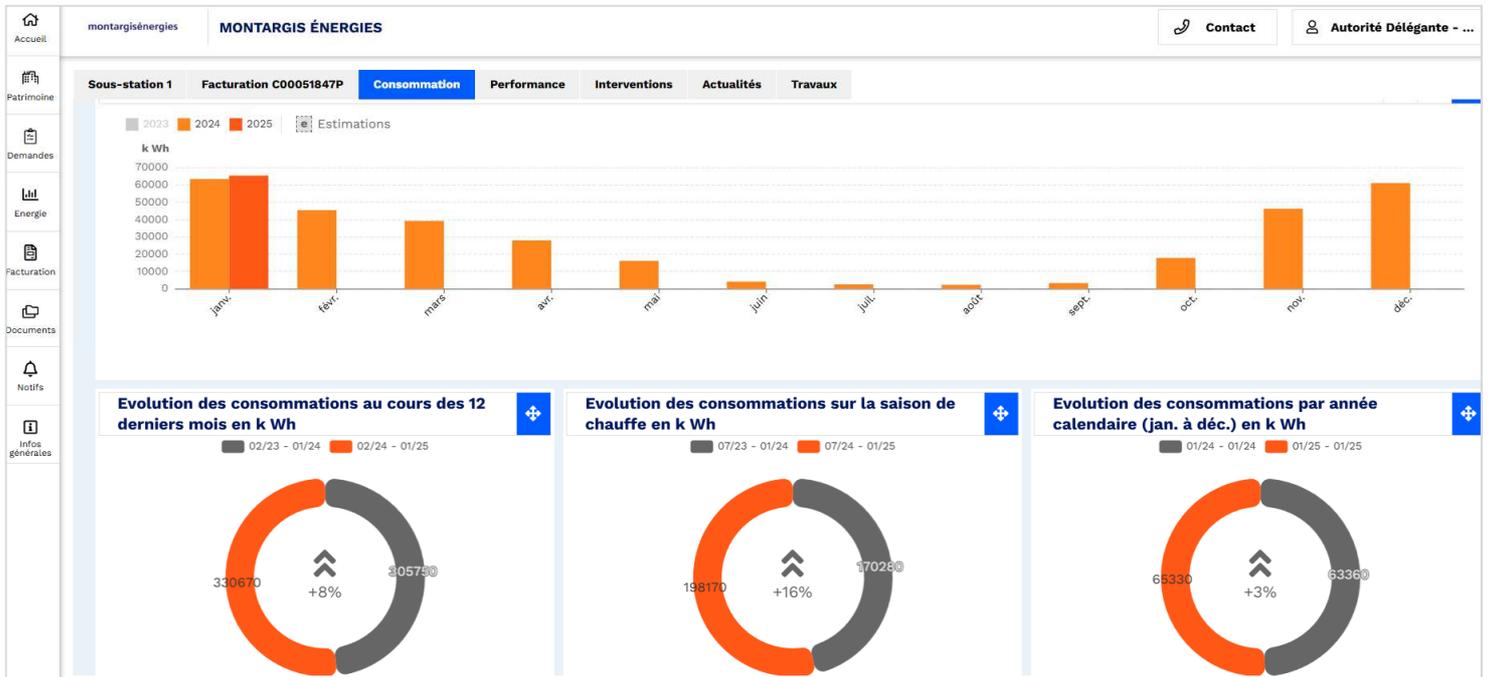
L'outil Espace Client a été déployé, **courant d'année 2021**, auprès de l'Autorité Délégante et des abonnés du réseau de chaleur de Montargis Énergies.

**Aujourd'hui, nous sommes à 12/13 comptes activés, soit 92,31%, et 40/44 contrats activés, soit 90,91%.**



L'outil permet à chaque abonné, via un espace personnalisé, de retrouver :

- *L'évolution de ses consommations.*
- *Le détail de sa facturation.*
- *Des informations sur le fonctionnement du réseau en temps réel.*



L'Espace Client vous permet également :

- De réaliser des demandes d'intervention et d'en obtenir le suivi.
- Pour un gestionnaire, de s'informer des travaux en cours sur le réseau.
- D'obtenir toutes les pièces contractuelles en un clic.

montargisénergies **MONTARGIS ÉNERGIES** Contact Autorité Déléguée - ...

Suivi Rapport

Demande d'intervention de : Janv. 2024 - Déc. 2024

Sélection des sites : 48 Sites

Rechercher dans la liste

Etats : Non attribuée En cours Terminée Annulée

Types : Intervention Allumage/Arrêt Alarme

Référence	Créée	Planifié	Réalisé	Demande	Par	Site	Emplacement	Commentaire	Nombre d'interventions
D2402188238	le 01/10/24 à 09:43	le 03/10/24 7h - 12h	le 03/10/24 à 09:51	demande d'allumage --- date souhaitée 02/10/24	M Tony SCHULER	MONTARGIS PRIM SST K 36 RUE DE L'EUROPE...	-	-	-
D2402188235	le 01/10/24 à 09:43	le 03/10/24 7h - 12h	le 03/10/24 à 10:14	demande d'allumage --- date souhaitée 02/10/24	M Tony SCHULER	MONTARGIS PRIM SST J 42 RUE DE L'EUROPE...	-	-	-
D2402188233	le 01/10/24 à 09:43	le 03/10/24 7h - 12h	le 03/10/24 à 09:09	demande d'allumage --- date souhaitée 02/10/24	M Tony SCHULER	MONTARGIS PRIM SST VB RESIDENCE COCHERY...	-	-	-
D2402188230	le 01/10/24 à 09:43	le 03/10/24 7h - 12h	le 03/10/24 à 14:23	demande d'allumage --- date souhaitée 02/10/24	M Tony SCHULER	MONTARGIS PRIM SST C 16 RUE CROWBOROUGH...	-	-	-
D2402188227	le 01/10/24 à 09:43	le 03/10/24 7h - 12h	le 03/10/24 à 15:18	demande d'allumage --- date souhaitée 02/10/24	M Tony SCHULER	MONTARGIS PRIM SST D 4 RUE CROWBOROUGH...	-	-	-
D2402188225	le 01/10/24 à 09:43	le 03/10/24 7h - 12h	le 03/10/24 à 08:31	demande d'allumage --- date souhaitée 02/10/24	M Tony SCHULER	MONTARGIS PRIM SST RA RESID BOURGOGNE...	-	-	-

montargisénergies		MONTARGIS ÉNERGIES		Contact	Autorité Déléguée																																																		
Accueil	Documents récents	Abonnés	Autorité déléguée	<b>Polices d'abonnement</b>	Recherche																																																		
Patrimoine	Polices d'abonnement																																																						
Demandes	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>PDF</td> <td>MONTARGIS (45) - ME - SST OB - CPAM.pdf</td> <td>v1.0</td> <td>447 Ko</td> <td>25/02/21</td> </tr> <tr> <td>PDF</td> <td>MONTARGIS (45) - ME - SST A - IMMEUBLE.pdf</td> <td>v1.0</td> <td>338 Ko</td> <td>25/02/21</td> </tr> <tr> <td>PDF</td> <td>MONTARGIS (45) - ME - SST PG - PISCINE GIRARDY.pdf</td> <td>v1.0</td> <td>319 Ko</td> <td>25/02/21</td> </tr> <tr> <td>PDF</td> <td>MONTARGIS (45) - ME - SST RL - RESIDENCE LE LOING.pdf</td> <td>v1.0</td> <td>113 Ko</td> <td>25/02/21</td> </tr> <tr> <td>PDF</td> <td>MONTARGIS (45) - ME - SST NB - BATIMENT B ALLEE ERIC JOSEPH.pdf</td> <td>v1.0</td> <td>333 Ko</td> <td>25/02/21</td> </tr> <tr> <td>PDF</td> <td>MONTARGIS (45) - ME - SST A - IMMEUBLE.pdf</td> <td>v1.0</td> <td>338 Ko</td> <td>01/03/22</td> </tr> <tr> <td>PDF</td> <td>MONTARGIS (45) - ME - SST F - RESIDENCE DU LAC.pdf</td> <td>v1.0</td> <td>119 Ko</td> <td>25/02/21</td> </tr> <tr> <td>PDF</td> <td>MONTARGIS (45) - ME - SST T - COLLEGE DU GRAND CLOS.pdf</td> <td>v1.0</td> <td>114 Ko</td> <td>25/02/21</td> </tr> <tr> <td>PDF</td> <td>MONTARGIS (45) - ME - SST T - COLLEGE DU GRAND CLOS.pdf</td> <td>v1.0</td> <td>114 Ko</td> <td>25/02/21</td> </tr> <tr> <td>PDF</td> <td>MONTARGIS (45) - ME - SST NB - BATIMENT B ALLEE ERIC JOSEPH.pdf</td> <td>v1.0</td> <td>333 Ko</td> <td>25/02/21</td> </tr> </tbody> </table>					PDF	MONTARGIS (45) - ME - SST OB - CPAM.pdf	v1.0	447 Ko	25/02/21	PDF	MONTARGIS (45) - ME - SST A - IMMEUBLE.pdf	v1.0	338 Ko	25/02/21	PDF	MONTARGIS (45) - ME - SST PG - PISCINE GIRARDY.pdf	v1.0	319 Ko	25/02/21	PDF	MONTARGIS (45) - ME - SST RL - RESIDENCE LE LOING.pdf	v1.0	113 Ko	25/02/21	PDF	MONTARGIS (45) - ME - SST NB - BATIMENT B ALLEE ERIC JOSEPH.pdf	v1.0	333 Ko	25/02/21	PDF	MONTARGIS (45) - ME - SST A - IMMEUBLE.pdf	v1.0	338 Ko	01/03/22	PDF	MONTARGIS (45) - ME - SST F - RESIDENCE DU LAC.pdf	v1.0	119 Ko	25/02/21	PDF	MONTARGIS (45) - ME - SST T - COLLEGE DU GRAND CLOS.pdf	v1.0	114 Ko	25/02/21	PDF	MONTARGIS (45) - ME - SST T - COLLEGE DU GRAND CLOS.pdf	v1.0	114 Ko	25/02/21	PDF	MONTARGIS (45) - ME - SST NB - BATIMENT B ALLEE ERIC JOSEPH.pdf	v1.0	333 Ko	25/02/21
PDF	MONTARGIS (45) - ME - SST OB - CPAM.pdf	v1.0	447 Ko	25/02/21																																																			
PDF	MONTARGIS (45) - ME - SST A - IMMEUBLE.pdf	v1.0	338 Ko	25/02/21																																																			
PDF	MONTARGIS (45) - ME - SST PG - PISCINE GIRARDY.pdf	v1.0	319 Ko	25/02/21																																																			
PDF	MONTARGIS (45) - ME - SST RL - RESIDENCE LE LOING.pdf	v1.0	113 Ko	25/02/21																																																			
PDF	MONTARGIS (45) - ME - SST NB - BATIMENT B ALLEE ERIC JOSEPH.pdf	v1.0	333 Ko	25/02/21																																																			
PDF	MONTARGIS (45) - ME - SST A - IMMEUBLE.pdf	v1.0	338 Ko	01/03/22																																																			
PDF	MONTARGIS (45) - ME - SST F - RESIDENCE DU LAC.pdf	v1.0	119 Ko	25/02/21																																																			
PDF	MONTARGIS (45) - ME - SST T - COLLEGE DU GRAND CLOS.pdf	v1.0	114 Ko	25/02/21																																																			
PDF	MONTARGIS (45) - ME - SST T - COLLEGE DU GRAND CLOS.pdf	v1.0	114 Ko	25/02/21																																																			
PDF	MONTARGIS (45) - ME - SST NB - BATIMENT B ALLEE ERIC JOSEPH.pdf	v1.0	333 Ko	25/02/21																																																			
Energie																																																							
Facturation																																																							
Documents																																																							
Notifs																																																							
Infos générales																																																							

## 5.1.2. La communication auprès des abonnés

La relation avec les clients, abonnés du réseau de chaleur, est un axe fort de notre politique de communication.

Elle se décline autours de vecteurs suivants :

### ■ Les documents contractuels

#### ■ Le règlement du service

Le règlement du service a pour objet de définir les rapports entre l'utilisateur et Le Délégué. Il spécifie notamment les dispositions en matière de fourniture de chaleur, de raccordement, de puissance, de tarification, de facturation ainsi que les droits et obligations des différentes parties (Autorité organisatrice du service, Délégué, Abonnés, usagers).

Tous les usagers du service public, qu'ils soient ou non abonnés sont soumis de plein droit aux dispositions du règlement du service et aux modifications ultérieures qui pourraient lui être apportées selon une procédure déterminée dans le règlement du service.

## La police d'abonnement

La police d'abonnement précisera les conditions d'abonnement au service de production, transport et distribution d'énergie calorifique du réseau de chaleur.

Les conditions générales au contrat d'abonnement liant l'Abonné au Délégitaire, seront celles édictées par le règlement du service qui sera annexé au contrat de Délégation de Service Public de chauffage urbain conclu entre la Ville et Le Délégitaire.

### ■ Un livret d'accueil pour chaque abonné

Le Délégitaire transmettra les nouvelles polices d'abonnement accompagnées du «Livret de l'abonné» contenant, entre autres :

- *Plaquette commerciale du réseau,*
- *Une fiche contacts,*
- *La charte service,*
- *Le règlement de service,*
- *L'explicatif de facturation.*



### ■ Le centre d'appels et de dépannage 24h/24h



Le Délégitaire dispose d'un centre de traitement et de réception des appels en charge de la réception, du traitement des demandes d'intervention des abonnés et de la restitution d'informations suite aux interventions réalisées.

Au cœur du Système d'Information, ce centre d'appels est l'interface unique entre l'abonné et toutes les équipes du réseau de chaleur.

Disponible 365 jours par an et 24 h / 24 avec des opérateurs présents à chaque appel téléphonique, le Centre d'appels disposera d'un numéro Azur avec une tarification locale qui sera communiqué le plus largement possible sur différents supports et moyens de communication (affichage, courrier, guide aux nouveaux arrivants, réunions, plaquettes, panneaux de chantier, véhicules...).

**Le Centre d'Appels est situé en France métropolitaine et opéré par du personnel Dalkia.**

## ■ La mesure de la satisfaction en continue

Le Délégué met en place un système d'écoute client pour suivre la satisfaction tout au long de la vie du contrat.

Pour mener à bien cette enquête, Le Délégué s'appuie sur une société spécialisée indépendante.

L'enquête portera sur le degré d'importance et la mesure de satisfaction attribuée par les abonnés du réseau en termes de :

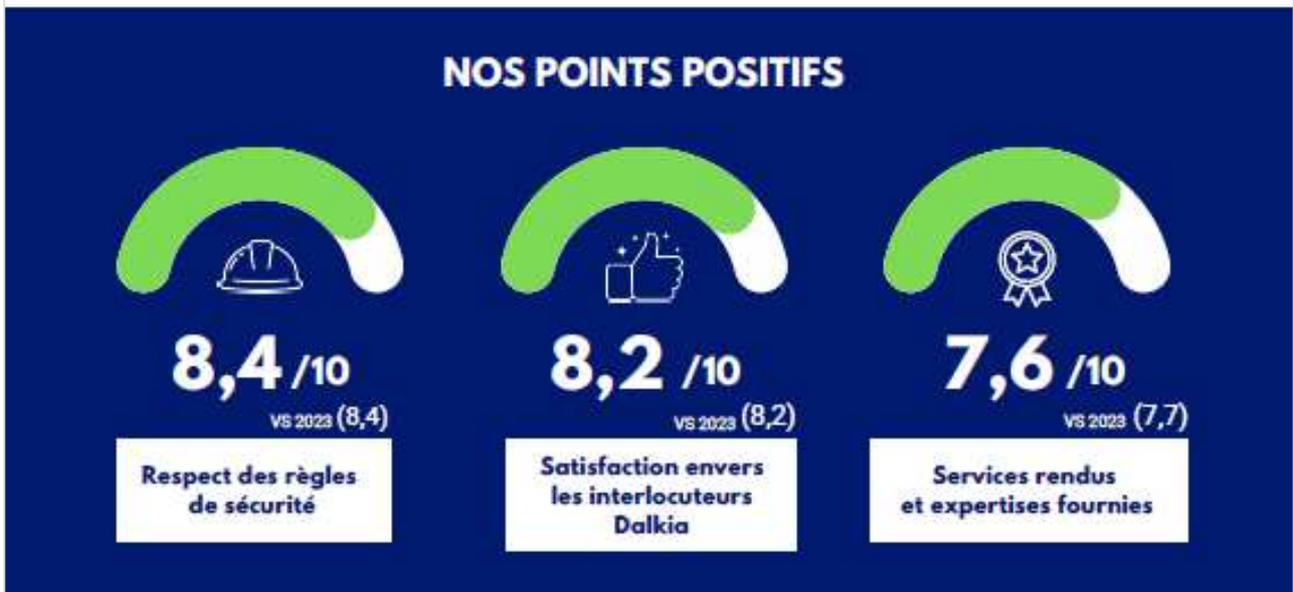
- *Relation client : qualité des contacts commerciaux, de l'accueil téléphonique ...*
- *Service rendu : respect des engagements contractuels, rapidité des interventions...*
- *Compétences : capacité de conseil, efficacité de la maintenance préventive*
- *Sécurité et santé*
- *Environnement*
- *Efficacité énergétique*
- *Information*
- *Facturation*
- *Prix*
- *Gestion des réclamations.*

Les résultats de l'enquête sont suivis par le Directeur Commercial et son équipe.

Les clients insatisfaits feront l'objet d'une visite systématique dans les quinze jours suivant l'appel de la société enquêtrice.

Les résultats de cette enquête, leur analyse et les éventuelles mesures correctives associées seront transmis à la Ville de Montargis. Ces résultats feront également l'objet d'un support dédié et synthétique envoyé à tous les abonnés.

Résultats de l'enquête de satisfaction 2024 :



## LES POINTS À AMÉLIORER



**7,4 /10**  
VS 2023 (7,5)

Améliorer notre démarche envers nos clients pour promouvoir l'efficacité énergétique



**7,3 /10**  
VS 2023 (7,1)

Informer le client (retour d'interventions, compte-rendu, engagements contractuels...)



**7 /10**  
VS 2023 (6,5)

Respecter nos engagements sur les réclamations

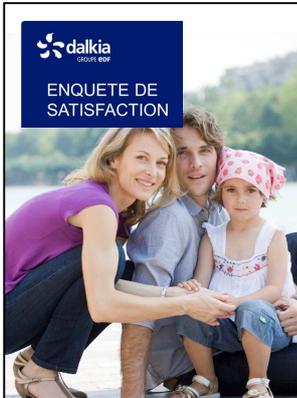


**OBJECTIF 2024 SUR LES CLIENTS PREMIUM**

**> NPS 40**



## ■ Une enquête de satisfaction à destination des usagers



Le Délégué propose de réaliser, une enquête sur un panel représentatif et ciblé d'usagers du réseau de chaleur notamment dans le secteur résidentiel public et privé et ce en partenariat avec la Ville et les abonnés.

Cette enquête serait menée par une société indépendante. L'objectif est de disposer d'éléments permettant de mieux comprendre les attentes, les opinions, les comportements et la vision des usagers. L'ensemble des informations recueillies seront transmises à la Ville et aux différents abonnés concernés.

## ■ La participation aux réunions avec les abonnés et représentants des usagers

Le Délégué s'engage à participer aux réunions annuelles avec les abonnés et représentants des usagers du service de chauffage urbain.

Interventions orales, explications, visite des installations, Le Délégué se donnera les moyens d'une politique relationnelle transparente et constructive avec le souci de la satisfaction des usagers et de la qualité du service.

## ■ La gestion des réclamations

Les réclamations sont toutes traitées rapidement selon la procédure du Système de Management de la Qualité du Délégué, sous 10 jours.

Les réclamations identifiées lors des enquêtes de satisfaction seront traitées de manière plus spécifique.

## ■ Le rapport d'activité

Chaque abonné recevra, à sa demande, à l'occasion de son décompte annuel, le rapport d'activité de la saison écoulée concernant son poste de livraison.

Ce rapport comprend :

- *Le relevé des compteurs (consommations mensuelles et annuelles),*
- *Le certificat de vérification du compteur,*
- *Le récapitulatif des interventions sur appel comprenant les dates d'appels, heures de début et de fin d'intervention, les équipements concernés et la nature de la panne, l'analyse des interventions par nature de panne.*

## ■ La facture

Chaque abonné du réseau de chaleur recevra conformément au règlement de service des factures de type R1 (éléments proportionnels) et de type R2 (éléments fixes).

**Le Délégataire éditera un explicatif sur la facturation qui sera transmis à tous les abonnés.**

Chaque facture sera constituée des principaux points suivants.

### Sur son recto :

- *identification du délégataire,*
- *numéro de facture et date, coordonnées de l'abonné,*
- *référence de la police d'abonnement, identifiant internet, date de fin d'engagement, date de la police d'engagement*
- *coordonnées du facturier, du point de contact technique chez le délégataire et du contact commercial,*
- *immeuble concerné,*
- *code d'identification propre à l'immeuble,*
- *montant total HT facturé, TVA correspondante,*
- *montant total TTC facturé.*
- *quantité d'énergies consommées sur la période (index compteurs) et puissance souscrite propre à l'abonné,*
- *prix unitaire facturé à la date de facturation.*

### Sur son verso :

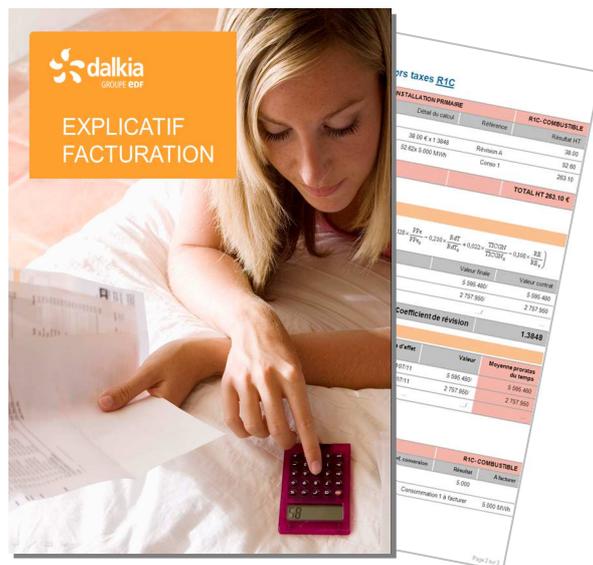
- *prix unitaire facturé en valeur de base,*
- *formule de révision et d'indexation détaillée (valeurs d'indices), montant total.*
- *ensemble des justificatifs de prix.*

Les factures de type R1 (chaleur) et R2 seront éditées et payables mensuellement.

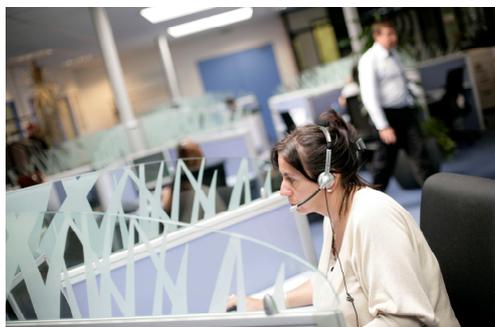
La transmission des factures à l'abonné se fait par courrier. Outre cet envoi, une autre possibilité de facturation sous format informatique pourra lui être proposée, afin d'éviter une éventuelle ressaisie par les services de l'abonné.

En fonction des renseignements souhaités, l'abonné aura la possibilité de :

- *contacter directement le facturier ayant élaboré le document. Ses coordonnées sont mentionnées sur la facture,*
- *contacter le chargé de clientèle.*



## ■ Un système d'alerte téléphonique en cas de problème majeur sur le réseau



Malgré la qualité des prestations réalisées sur le terrain, aucune installation n'est à l'abri de l'apparition d'une situation de crise. Le Délégué vous propose de mettre en place une procédure de gestion de crise (technique, management et communication) à destination :

- *des clients abonnés du réseau,*
- *de la presse locale,*
- *des élus, administrations concernées,*
- *de la population locale, notamment les ménages raccordés au réseau.*

### **Le Délégué vous propose la mise en place d'un service spécialisé d'alerte téléphonique.**

En cas d'événement particulier, les messages diffusés par Le Délégué et en accord avec la Ville auront pour objet d'informer rapidement et clairement les personnes concernées : population, établissements recevant du public, responsables de communication, équipes d'intervention.

Le système d'alerte téléphonique de crise fonctionne 24h/24h et permet :

- *D'alerter en début de crise les riverains, usagers, le grand public, dans un délai très court, des restrictions ou problèmes techniques*
- *De diffuser les précautions à prendre ;*
- *D'informer la population sur une filière alternative et sur la gestion de la crise ;*
- *D'annoncer le retour à la normale du service.*

### **Cette procédure a déjà fait ses preuves, elle est déployée au sein de Dalkia dans le secteur des délégations de service public de chauffage urbain.**

En cas de crise portant principalement sur des risques comme la légionellose, une rupture partielle de canalisation, un feu de chaufferie..., le système d'alerte par téléphone a une capacité allant de 10 000 jusqu'à 100 000 appels en 2 heures : le système permet d'informer les riverains, usagers des collectivités dans des délais très courts (250 000 habitants contactés en deux heures).

### **Les avantages de ce système sont nombreux :**

- *Le Centre Services Clients accessible 24h/24h, diffuse un message d'incident en réservant la possibilité d'entrer en relation avec un chargé de clientèle,*
- *Une astreinte technique de jour comme de nuit est disponible,*
- *La mise en place d'une cellule de crise locale, voire nationale, appuyée par une cellule de médecins mobilisable si la crise le nécessite, est organisée.*
- *Le message diffusé est spécifiquement personnalisé selon la crise, et peut être enregistré par l'élu de référence ou d'astreinte s'il le souhaite,*
- *Une fois le message validé par le Délégué et les autorités (Préfecture, DDASS, DRIRE ...), le système d'alerte téléphonique appelle automatiquement les foyers par commune ou par rue et peut cibler en priorité les consommateurs sensibles (hôpitaux, crèches, écoles etc...).*

Ce dispositif permet de toucher très rapidement 70 à 80% des personnes concernées. Il permet d'appeler toutes les personnes disposant d'une ligne fixe, d'un fax ou d'un téléphone portable associé à une adresse, en dehors de ceux sur liste rouge.

## 5.1.3. La communication auprès de l'autorité délégante

### ■ Le compte rendu annuel

Conformément à la législation en vigueur, Le Délégué vous remettra un Compte Rendu Annuel (CRA), qui sera remis annuellement à la Ville de Montargis. Celui-ci sera commenté au cours d'une réunion rassemblant les représentants de la Ville, le Directeur Commercial, le Directeur de Centre Opérationnel et la Direction Financière.

